



# F E D E C H O S E S

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

... pour le fédéralisme, depuis 1973

## Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

**Editorial (P. 2) : De la guerre d'Algérie et de son indépendance...**

**au Statut de Rome du Tribunal pénal international :  
dénonçons l'organisation du monde en États nationaux !**



**Le Billet de Jean-Pierre Gouzy :**

**Do not disturb !**

**Il y a «30 ans...»  
nous avons publié :**

**Attentat contre la librairie Fédérop**

**FOCUS :**

**Eclairages européens  
et ombres de la guerre d'Algérie -  
A un demi siècle de l'indépendance algérienne :  
Europe, Méditerranée, citoyenneté...**

**Féd'actualité :**

**Dix ans après l'entrée en vigueur  
du Statut de Rome  
du Tribunal pénal international**

**«Une Europe unie... dans un monde uni» (UEF - Congrès de Montreux - 1947)**

**SOMMAIRE :** Le BILLET de Jean-Pierre Gouzy // Il y a «30 ans...» nous avons publié // Articles hors dossiers : Michel Aglietta et Bernard Barthalay : Oser l'Europe ! - Michel Herland : Débattons ! // FOCUS : Michel Morin : Eclairages européens et ombres de la guerre d'Algérie - Altiero Spinelli : L'Avenir de l'Algérie - Herbert Lüthy : L'agonie d'un Etat-nation - MFE Lyon : Memorandum sur l'Algérie - Loeiz Le Beg : ... A vingt ans nous pacifîames... - Salah Hannoun : Algérie, entre *statu quo* et espérances en devenir - Jean-Robert Henry : Vers de nouveaux scénarios euro-méditerranéens ? - François Alfonsi : Stratégie macro-régionale en Méditerranée (A propos de l'adoption de son rapport par le Parlement européen) - Paul Oriol : De la guerre d'Algérie à la citoyenneté européenne de résidence // FED'ACTUALITE : William R. Pace : Message du Coordinateur de la Coalition internationale des ONG pour le TPI - Benjamin Ferencz : Témoignage sur la justice internationale - A propos de la Coalition internationale des ONG pour le TPI - Secrétariat de la CICC : Les 10 ans du TPI : une décennie d'épreuves et de tribulations - Murielle Cuillerier : La première condamnation par la CPI - Lucio Levi : La paix aujourd'hui dans un monde globalisé - Fernando A. Iglesias : La Cour pénale internationale 2.0 et 3.0 // Prises de position fédéralistes : UEF F // Bibliographie : Cohn-Bendit - Verhofstadt, *Debout l'Europe!* - Michel Theys : Jürgen Habermas - *La constitution de l'Europe.* - Jean-Pierre Gouzy : Alain Malégarie et Alain Réguillon : *L'euro, un succès inachevé* // Interview par Jonathan Leveugle : Pour Marcel Grignard de la CFDT : «L'intérêt des salariés français est lié à l'Europe» // Fédé-lettres // Présentation nouvelles parutions fédéralistes

## De la guerre d'Algérie et de son indépendance... au Statut de Rome du Tribunal pénal international : dénonçons l'organisation du monde en Etats nationaux !

Ce nouveau numéro de *Fédéchoses*, qui précède de quelques mois seulement le 40<sup>e</sup> anniversaire de la parution de notre premier numéro en mai 1973, est l'occasion de revenir sur deux événements majeurs qui, tous deux, doivent être analysés au travers du prisme de la critique de l'Etat national.

Il s'agit, pour l'un, de la guerre d'Algérie et de son indépendance mettant un terme, à la fin des années 50 et au début des années 60, au processus de décolonisation des principaux territoires «français» situés hors d'Europe (nous reviendrons par ailleurs sur la nécessaire décolonisation de larges parts de l'hexagone lui-même... qui reste à faire... !); pour l'autre, de l'entrée en vigueur du Statut de Rome du Tribunal pénal international en juillet 2002. Ces deux sujets nous ont paru dignes, respectivement, de notre *Focus* et de notre *Féd'actualité*, car ils sont au centre des réflexions sur des questions que (se) posent les fédéralistes : position de l'Europe dans son environnement géographique, nationalité et citoyenneté, droits des minorités ou des peuples et cultures sans Etats, «justice internationale... et souveraineté nationale»...

Ce faisant, et faute de place, nous avons dû malheureusement repousser à l'un de nos prochains numéros l'analyse, liée à la décolonisation de l'Algérie, d'un autre sujet d'importance pour les fédéralistes : celui de l'avènement de la V<sup>e</sup> République et de sa constitution «bonapartiste» qui a permis à de Gaulle «d'orienter souverainement la politique européenne de la France jusqu'à son départ en 1969. (Cette) politique basée sur le concept d'une 'Europe des Etats' qui se substituerait à l'approche 'intégrationniste' de Jean Monnet et, a fortiori, à l'approche fédéraliste»<sup>1</sup>. ... Et ce n'est là que l'un des nombreux défauts de ce texte, malheureusement gravé dans le marbre en 1958 et peu ou mal toiletté depuis lors par nos monarques républicains successifs !

Notre *Focus*, introduit par Michel Morin, présente aussi bien des analyses fédéralistes d'époque (Altiero Spinelli, Herbert Lüthy et groupe de Lyon du Mouvement fédéraliste européen), qu'un témoignage d'un militant autonomiste breton sur la guerre d'Algérie et des textes actuels, pas tous issus de la mouvance fédéraliste *stricto sensu* mais pouvant recouper nos propres réflexions ou nous permettre d'affiner et d'enrichir nos commentaires (du kabyle Salah Hannoun, de François Alfonsi [député européen et autonomiste corse], du chercheur et universitaire Jean-Robert Henry et enfin de l'avocat d'une «citoyenneté européenne de résidence», Paul Oriol, avec qui nous partageons depuis la fondation de *Fédéchoses* le combat pour la reconnaissance des droits politiques des travailleurs immigrés, à commencer par le droit de vote aux élections locales... proposition reprise par François Mitterrand en 2001 puis par François Hollande en 2012... sans garantie que cette fois soit la bonne... tellement elle heurte de front la logique d'exclusion de l'Etat national... dont la France reste l'un des plus beaux fleurons !

Notre *Féd'actualité*, est, lui, introduit par l'éditorial de la publication de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale (CPI, nous utilisons aussi le terme de Tribunal pénal international [TPI] employé en français) signé par son animateur William R. Pace. Rappelons que Bill est également le Directeur exécutif du *World Federalist Movement (WFM)* pour insister sur le rôle fondamental des fédéralistes dans la fondation de cette juridiction. Vous pourrez aussi trouver ci-après un témoignage de l'ancien procureur des procès de Nuremberg -le fédéraliste Benjamin Ferencz, un article du secrétariat de la *CICC* faisant le point sur la situation actuelle de la CPI et trois articles de fédéralistes (la canadienne Murielle Cuillerier et nos amis, italien, Lucio Levi, et, argentin, Fernando Iglesias) engagés fortement dans le soutien au TPI ; les deux derniers textes replaçant la justice internationale dans le combat pour la paix dans un monde globalisé et mettant en exergue les insuffisances actuelles du TPI et le long cheminement restant à parcourir en raison des résistances nationalistes et étatiques.

Pour en revenir à la critique de l'Etat national, pourquoi n'hésitons nous pas à affirmer qu'elle doit être au centre de toute analyse sérieuse de ces deux thèmes ?

Parce que depuis qu'elle s'est développée dans l'Europe du 19<sup>e</sup> siècle, avec Constantin Frantz et Pierre-Joseph Proudhon plus particulièrement, la critique de l'Etat national (et au-delà la culture fédéraliste : celle de la paix, par opposition au nationalisme qui est la culture de la guerre, selon Mario Albertini) fait le procès de l'Etat national comme société fermée, oppressive, belliqueuse, et a mis en évidence ses deux plaies : la centralisation et le nationalisme. La centralisation qui réduit à une formule juridique vide de sens la suprême garantie de liberté : la séparation des pouvoirs, et, le nationalisme qui n'est pas autre chose que la conséquence du caractère artificiel des Etats-nations modernes, sociétés politiques tendant à étouffer les groupes humains où les coutumes se forment spontanément (les «nations» au sens étymologique du mot) et avec eux la diversité de la vie.

Proudhon et les fédéralistes du 19<sup>e</sup> siècle avaient déjà compris que l'idée selon laquelle les Allemands, les Français, les Italiens... constitueraient des «races» n'est que le sous-produit de la centralisation politique et de la division politique du genre humain en Etats nationaux concurrents et rivaux.

**Il y a «30 ans» nous avons publié...**

N° 2 de *Fédéchoses*, au printemps 1973

### Nouveaux attentats contre la librairie Fédérop

Dans la nuit du 23 au 24 juin, vers 4 heures, les vitrines de la Librairie Fédérop, 7 rue des Trois Maries à Lyon, ont été brisées à coups de pavés et 600 francs de livres ont été volés ; l'attentat était signé Ordre nouveau. C'était la cinquième fois que la librairie était ainsi attaquée. Les vitrines ayant été réparées elles ont de nouveau été brisées dans la nuit du 26 au 27.

Fédérop diffuse toutes les publications relatives au mouvement ouvrier, ainsi que de nombreuses autres concernant le fédéralisme et les luttes régionales.

<sup>1</sup> Jean-Pierre Gouzy, dans, «Altiero Spinelli, les rapports avec le Congrès du peuple européen et les mouvements fédéralistes en France», dans Altiero Spinelli, *Manifeste des Fédéralistes européens* (1957), coll. Textes fédéralistes, fédérop, 24680 - Gardonne, p. 124.

## *Do not disturb !*

Surtout, ne pas déranger ! Telle est l'obsession de ceux qui prétendent «faire l'Europe» au plus haut niveau, sans se résigner vraiment à l'abandon de leurs prérogatives nationales souveraines et sans même se rendre compte que, dans de telles conditions, cette prétention devient une véritable gageure... Surtout, quand il convient, comme c'est le cas, de tenter péniblement de sortir le lourd charroi communautaire de l'enlisement provoqué par la plus grave crise économique et financière qu'il ait été donné à notre bas monde de connaître depuis 1929/1931. Alors que la croissance repart aux Etats-Unis et en Chine, les Européens continuent à piétiner malgré les louables efforts qu'ils ont développés ces trois dernières années pour faire face, dans un contexte de récession ou, au mieux, de stagnation à l'accumulation de leurs dettes souveraines, de leurs déficits publics, de leurs errements bancaires, de leur absence de compétitivité. Aujourd'hui, si la courbe du chômage ne parvient pas à s'inverser, c'est le modèle social européen, lui-même, qui menace d'être remis en cause. Telle est la réalité, même si nul ne veut en faire les frais.

Face à cette réalité, nos *leaders*, quels qu'ils soient, réagissent en restant dans leur logique nationale, en fonction d'échéanciers politiques nationaux. Pour le reste, en dehors de petits arrangements factuels auxquels il faut savoir consentir entre collègues, la réponse demeure immuable : «*Do not disturb !*».

- Dans un tel contexte et avec un tel état d'esprit, il est déjà presque miraculeux que les pays de l'eurozone puissent parvenir à se doter de mécanismes nouveaux qui leur permettent de surmonter, tant bien que mal, les accès de fièvre économique et financière, en voulant même donner le sentiment qu'on ne retombera plus désormais dans les divagations du passé. C'est ainsi qu'après des mois et des mois de palabres, l'eurogroupe a fini par accoucher le 13 décembre dernier d'un projet de supervision bancaire qualifié par certains «d'événement historique», tout en sachant qu'il ne sera pas opérationnel avant le printemps 2014 et que la Banque centrale européenne (la vraie «*Draghi Bank*») ne contrôlera que les banques dites «systémiques», les superviseurs nationaux continuant à exercer leur surveillance sur les établissements considérés comme «non-significatifs». Le contrôle bancaire supranational concernera donc directement 150 à 200 établissements triés sur le volet, mais non l'ensemble des exploitations bancaires de la zone euro : 6.000 comme précédemment claironné. Sur ce point sensible, l'exigence Merkel a fini par s'imposer comme ce fut le cas d'ailleurs à propos des projets de «mutualisation» de la dette.
- Le Conseil européen des 13, 14 décembre, par ailleurs, a renvoyé à plus tard l'essentiel des grandes décisions qu'il était censé devoir prendre. Comme l'a dit excellemment un correspondant de presse, par rapport aux ambitions proclamées, il restera dans la petite histoire «le Sommet de l'inabouti». Bien dit ! Herman Van Rompuy, Président permanent du Conseil européen, avait été chargé par ses pairs, de leur présenter une «feuille de route» indiquant les grands axes possibles des futures orientations communautaires. Or, toute idée de réforme en l'état des traités a été écartée. Le *statu quo* institutionnel est donc confirmé. Il faudra qu'Herman «revoie sa copie» en conséquence, en vue du «Sommet» de Juin 2013. Ce qui lui permettra «d'affiner» sa pensée dans la perspective 2014, année des élections européennes. Dans un article intitulé «aimez-vous le caramel mou», paru dans un de nos

quotidiens et diffusé par le *Spinelli Group*, la députée européenne, Sylvie Goulard, réputée pour avoir la dent dure, pose à ce propos une question irrévérencieuse mais judicieusement pertinente. Si, en effet, comme l'écrit M. Van Rompuy, «la légitimité démocratique et la responsabilité politique doivent intervenir au niveau où les décisions sont prises» une question vient à l'esprit : qui contrôle le Conseil européen, ce monarque collectif qui décide derrière des portes closes sans tolérer le débat, ni rendre des comptes et ne peut jamais être renversé ? La légitimation indirecte de ses membres lors des élections nationales séparées, où il n'est guère question d'Europe ne suffit plus».

En fait, l'actualité ne cesse de fournir des arguments aux fédéralistes... Une «Union politique» tant soit peu fédérale ne naîtra pas plus «après 2014» qu'elle ne s'imposerait clairement aujourd'hui à la suite de je ne sais quelle énième pantalonnade intergouvernementale, sortie d'un «Sommet» entre souverains comptables des intérêts dominants des États qu'ils représentent. Elle naîtra d'un affrontement constitutionnel à l'occasion duquel le peuple des nations européennes prendra conscience de son existence, en tant que tel. Pour le moment, le rapport de forces qui provoquera ce rendez-vous avec l'histoire n'est pas encore évident, en l'absence, notamment, d'un rassemblement fédéraliste suffisamment prégnant, même s'il existe à l'état potentiel. Toute la question est de réunir les éléments qui devraient lui permettre de s'affirmer comme une force réelle.

- S'il fallait d'ailleurs un dernier exemple pour justifier notre conviction, nous le trouverions dans le débat budgétaire européen fondamental qui s'annonce pour la période 2014/2020. L'Union des États détient la clé du coffre commun, l'unanimité entre les souverains étant toujours de règle quand il s'agit des «gros sous». Le budget européen, tel qu'il vient d'être bouclé pour 2013, ne représente plus, en effet, que 0,99 % du revenu national de l'Union, en termes de crédits de paiements. Malgré les dégâts infligés par la crise aux pays de l'Union considérés dans leur ensemble, ce pourcentage est en baisse par rapport à 2012. Ce n'est donc plus, apparemment, au niveau européen global que les États semblent vouloir, pour le moment, affronter, en priorité, les difficultés du temps. Si un tel constat devait se confirmer lors de la très prochaine programmation budgétaire pour la période 2014/2020, la construction européenne serait condamnée à faire longuement du surplace. Non seulement, les ressources propres significatives ne seraient pas au rendez-vous pour permettre à l'Union en tant que telle d'être légitimement opérationnelle, mais cette même Union se condamnerait à une renationalisation rampante, faute de disposer de ressources nécessaires à tout nouveau développement supranational. Le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions devraient être les premiers à dénoncer le péril et intervenir en conséquence. Quant au Parlement européen, en tant que colégislateur, il est au pied du mur face aux responsabilités budgétaires qui sont les siennes. De même, on est en droit d'attendre un débat public conséquent sur la révision des traités, dans la perspective des élections européennes de 2014. L'actuel Parlement européen osera-t-il l'engager ? Ou bien, comme on peut le craindre, la règle tacite du «*Do not disturb*» continuera-t-elle à prévaloir ?

## Oser l'Europe !

Article publié le 12 décembre sur *Le Cercle. Les Echos*

### Michel Aglietta

Professeur de Sciences économiques à l'Université de Paris-ouest Nanterre et conseiller au CEPII et à Groupama-Asset Management. Auteur de *Zone euro - Eclatement ou fédération*

### Bernard Barthalay

Economiste - Ancien titulaire de Chaire Jean Monnet Université Lyon II - Président de Puissance Europe/*Weltmacht Europa* - Paris

Pour en finir avec cette recette d'immobilisme : les États menés par les marchés et la zone euro sans pilote.

L'analyse de la situation actuelle de l'Europe et le débat sur son futur, auquel la Commission européenne nous invite, ne peuvent faire l'économie d'un rappel historique. 1950 : les États décident de faire l'Europe pour épargner aux Européens la guerre et la pauvreté. Ils décident même (1953) de leur donner la parole en tant qu'Européens et de leur donner un gouvernement représentatif, c'est le projet de Communauté politique. 1954 : la France, ce modèle de démocratie, dit non. Mais les États, qui ont besoin de l'Europe comme d'une béquille, décident de se sauver en formant un Marché commun. La Commission, sous la présidence de Walter Hallstein, comprend vite que ce marché ne sera ni juste ni durable sans une action publique proprement européenne de plus grande envergure, et propose un budget (fédéral), que les États adopteraient, démocratiquement, à la majorité. La France, cette République exemplaire, préfère le veto au vote, et dit non (1965), de nouveau. La France sauve son État-nation et tue l'esprit communautaire.

À compter de ce moment, les États nationaux font tout pour garder leur béquille européenne, mais se retrancheront derrière le précédent français pour défendre leur intérêt national contre tout empiètement communautaire. Un zeste de stabilisation des changes, un nuage d'élections directes (arrachées de haute lutte), une goutte de mobilité à géométrie très variable seront les seules avancées notoires. Mais sans partager, ni les ressources ni le pouvoir. C'est l'Europe des faux-fuyants.

Les États nationaux font maison commune, mais ils occupent les étages inférieurs et refusent de lui donner un toit. Ils ne maintiennent plus l'Europe que pour leur avantage propre, ils n'en finissent pas de construire les étages supérieurs, se disputent sur l'aménagement de l'intérieur, sans s'occuper de l'environnement, dont ils ignorent les transformations.

### Les États à la remorque des marchés

Les gouvernements ne voient pas venir la financiarisation accélérée de l'économie devenue mondiale, alors que le marché européen est encore cloisonné et que les coûts de cette non-Europe pèsent lourdement sur nos industries. Il faut sortir de l'euro-sclérose. Les entreprises ont besoin d'un grand marché. Les États leur concèdent, à l'unanimité, l'achèvement du marché commun. L'économie réelle a besoin de stabilité monétaire. Quelques États (pas tous) lui concèdent l'euro, et une Banque centrale en charge de la stabilité de cette monnaie unique (arrachées l'une et l'autre de haute lutte et dans des conditions historiques improbables : l'unité allemande).

Et c'est là que l'idéologie du tout-marché et du pas d'État du tout, portée par la financiarisation, entre en scène. Non seulement le segment spéculatif des marchés financiers et du secteur bancaire mondialisés croit en l'autorégulation du marché, contre les plus grands économistes libéraux d'hier, d'Adam Smith à John Maynard Keynes, qui savaient qu'un marché sans règles ne tarde pas à dérailler, mais il considère les États comme de simples producteurs de biens publics, en concurrence entre eux, qu'il faut laisser guerroyer à coût de moins-disant salarial, fiscal et social, et du même coup s'appauvrir, voire même se balkaniser, jusqu'à l'extinction des souverainetés, de l'action publique et de la démocratie.

On comprend dans ces conditions que les spéculateurs ne rêvent pas d'une souveraineté fédérale européenne, mais du retour des monnaies nationales, pour recréer un fonds de commerce qu'ils ont perdu. Jamais à court d'idées, ils ont découvert dans la crise qu'ils pouvaient, faute de taux de change (reflétant les différences de taux d'inflation), spéculer sur les taux d'intérêt (en exacerbant les problèmes budgétaires des États endettés avec en toile de fond la conjecture d'un éclatement possible de la zone euro).

Les dirigeants politiques, qui avaient résisté si âprement à toute velléité de budget européen, ou de démocratie européenne, n'ont pas hésité, à abandonner la souveraineté des États nationaux au pouvoir anonyme des marchés en laissant proliférer l'endettement public et privé, fascinés qu'ils étaient par l'idéologie de l'autorégulation, qui les dispensait de tout effort d'anticipation des risques au-delà de l'horizon électoral et de toute stratégie pour y faire face. Bref, une dérive suicidaire, alors qu'il s'agirait de se prémunir contre les risques planétaires de demain.

Prévenus depuis longtemps qu'une union monétaire aurait besoin d'un gouvernement, ils n'ont pas manqué de se dérober à la mission de coordination des politiques économiques nationales que la Traité de Rome (1957) avait pourtant assignée au Conseil, et qui l'est restée en paroles, répétées rituellement, de traité en traité et de pacte de stabilité en pacte de compétitivité. Bien qu'il n'ait pu leur échapper, en cinquante ans, qu'ils l'ont toujours dit sans jamais le faire, les gouvernements n'ont pas réalisé qu'une fois l'euro créé, il fallait s'engager sans plus tarder dans la voie de la création d'un pouvoir politique européen, démocratique, pour pallier la carence des États, reconnaître celle-ci collectivement devant l'opinion et associer les citoyens à la constitution d'États-Unis d'Europe. Ils ne l'ont pas fait à la Convention.

Nous n'avons même pas eu la pseudoconstitution en forme de traité dont elle avait accouché, puisque les Français n'en ont pas voulu, non sans raison. La concurrence entre les États a redoublé, mettant à mal celle des entreprises, éloignant l'opinion plus que jamais de l'idée d'unité européenne. Et ce sont les États nationaux qui ont dû affronter la crise, ensemble pour l'emballage européen, mais séparément dans l'action : constatant bien vite l'inanité de leurs politiques divergentes, il leur a fallu les réduire à la convergence, et dans l'austérité, sous la pression du plus fort, l'Allemagne (1/4 du PIB de la zone euro) et de son *Bundestag*, sans plus se soucier ni de l'avis des autres citoyens ni même de leur sort. Le déni de réalité et le déni de démocratie sont alors à leur comble.

Comme le démontre la kyrielle des sommets dits «de la dernière chance», la résolution de la crise reste impossible sans la création d'une souveraineté fédérale. La diplomatie brouillonne des petits pas, de ceux qu'on annonce en s'empressant de dire qu'on ne les esquissera qu'à la prochaine

occasion, pour finalement les différer au-delà de l'échéance électorale suivante, ne fonctionne pas et ne tirera plus les États nationaux d'affaire. Les États ne sont pas pris au piège que l'Europe leur aurait tendu. Croyant s'en délivrer, ils sont tombés dans un piège bien plus profond, celui qu'ils se sont tendu à eux-mêmes en refusant l'unité, à chaque fois que la possibilité s'en offrait à eux.

Et chaque fois que l'Allemagne a ouvert une perspective fédérale, c'est encore la France qui a dit non. La séquence des décisions à prendre est pourtant connue : mise en place d'un Institut budgétaire pour préparer un Trésor fédéral, union bancaire complète (réglementation unique, supervision unique, garantie des dépôts et résolution des faillites), budget et représentation parlementaire propres à la zone euro, mise en chantier de la constitution des États-Unis d'Europe. Ces éléments sont indissociables.

Un petit pas vers l'une de ces décisions en ignorant les autres, sans plan d'ensemble, ni calendrier, crée seulement, à chaque fois, les conditions de nouvelles crises, de nouvelles incertitudes pour l'économie réelle, de nouvelles vulnérabilités de l'Europe vis-à-vis du reste du monde, de nouveaux sacrifices des générations futures aux générations présentes et, il est à craindre, de nouvelles violences.

### **Pour une dynamique nouvelle**

La machine infernale qui associe gouvernements impuissants, institutions communautaires affaiblies, opinion désenchantée et risques croissants nous précipite dans le mur. Il est encore temps de l'arrêter, mais les gouvernements ne veulent rien entendre. De source bien informée, ils seraient bien d'accord pour parler de tout les 13 et 14 décembre. Pourvu que ce soit en termes généraux et vagues, mais sans s'engager au-delà de 2014 (renouvellement des mandats européens). Il est à prévoir, d'ores et déjà, que les stratégies en trois étapes du comité des quatre et de la Commission ne seront suivies d'aucun effet immédiat, que l'union bancaire achoppera sur la supervision des banques locales, et qu'aucune décision supposant une révision du traité ne sera prise avant 2014.

Le rapport Van Rompuy est pourtant prudent, qui recommande une décision sur la recapitalisation directe des banques par le mécanisme européen de stabilité avant la fin mars, une forme d'émission d'obligations publiques européennes, et un centre budgétaire commun (la Commission a osé dire un Trésor) pour absorber les chocs économiques.

Quel gouvernement, quelle institution, aura au moins la sagesse de proposer la mise à l'étude de ces trois points et des conditions politiques et institutionnelles de leur mise en œuvre, et, pour ce faire, la mise en place, par simple accord intergouvernemental, d'un Institut budgétaire européen associant les décideurs (directions nationales du Trésor et représentations des commissions parlementaires des Finances), comme le propose Puissance Europe/*Weltmacht Europa* depuis trois ans ? Cela aurait l'avantage de créer entre États membres une dynamique administrative et démocratique nouvelle. C'est une méthode éprouvée : les négociateurs du Traité de Maastricht l'avaient retenue pour associer les banquiers centraux à la préparation de la BCE, dans le cadre de l'Institut monétaire européen.

Seulement voilà, il semble bien qu'une telle dynamique, que les chefs d'État et de gouvernement ne maîtriseraient pas totalement entre eux, et chacun pour soi, soit la dernière des choses qu'ils aient envie de créer. Les laissera-t-on longtemps

encore nous balader, nous diviser ? Quand auront-ils d'autres réponses que «ce n'est pas possible» ou «ce n'est pas le moment» ?

Il se pourrait fort que l'euro-scepticisme soit bientôt démodé et que les opinions publiques deviennent de plus en plus sceptiques sur la souveraineté supposée sans partage de l'État national, quand il s'agit de croissance, d'emploi, d'environnement et de tout ce qui compte pour l'avenir des Européens et leur mode de vie. Si chacun prenait conscience que la «question sociale» est déjà européenne, le «natio-scepticisme» se substituerait à l'euro-scepticisme. Un nouveau contrat social, européen, serait à notre portée.

## **Débattons !**

**Michel Herland**

**Economiste, professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane - Fort-de-France - Martinique**

Il est précisé dans le programme de *Fédéchoses* que la revue se veut un lieu «de large débat fédéraliste». Mais qu'est-ce qu'un débat ? S'il s'agit seulement de juxtaposer des positions (fédéralistes) particulières, il ne peut en résulter qu'une cacophonie. Dans un débat véritable les participants ne se contentent pas de confronter leurs points de vue, ils discutent, ils argumentent pour défendre leur position contre celle des autres. Le débat aura été utile s'il débouche sur une position commune ; il n'aura pas été inutile s'il permet de clarifier les positions en présence.

Si l'on considère par exemple les articles publiés dans les deux derniers numéros (n° 156 et 157) de la revue en français *Fédéchoses* - parmi lesquels certains articles repris du *Federalist Debate* - il ressort un constat commun à tous les auteurs : telles qu'elles ont été conçues, l'Union européenne (UE) en général et l'union monétaire en particulier ne sont pas en mesure de répondre aux défis auxquels elles se trouvent confrontées ; la seule solution réside dans la constitution d'une fédération à part entière. Notons que ce constat est désormais partagé bien au-delà des cercles fédéralistes proprement dits, ce qui est bon signe car on aura besoin de toutes les bonnes volontés pour imposer le projet fédéraliste dans les faits.

Pour le reste, c'est-à-dire pour tout ce qui relève des mesures précises à mettre en œuvre et de la stratégie, les avis sont le plus souvent divergents, ce qui est normal, malgré un accord général sur les *euro-project bonds* et leur financement. Ces *bonds* seraient souscrits par l'Union et utilisés par elle pour faire avancer des projets d'intérêt général, par exemple dans les énergies renouvelables. Et leur remboursement serait assuré par des ressources fiscales propres de l'Union : TVA et/ou taxe carbone. Quel fédéraliste ne serait pas favorable en effet à un dispositif qui doit mettre à la disposition de l'UE un instrument supplémentaire ?

Les *eurobonds* sont une toute autre affaire. Leur création est défendue par certains au nom de l'urgence qu'il y a à soutenir certains États déjà largement endettés et dont l'économie est entrée dans une phase de récession longue. Dans sa formulation la plus simple, il s'agirait d'émettre des titres au profit de ces États, dont le remboursement serait garanti par les

autres États participant au dispositif. Compte tenu des difficultés dans lesquelles les pays bénéficiaires se trouvent plongés, il est vraisemblable que la garantie aurait à jouer, ce qui reporterait la charge de la dette sur les autres pays. C'est comme si votre voisin se trouvant dans l'incapacité de rembourser les traites sur sa maison, on vous demandait de vous endetter à sa place : il y a peu de chance pour que vous soyez d'accord. Par contre, si vous vous entendez bien avec lui, il n'est pas impossible que vous acceptiez de lui prêter à condition d'être sûr qu'il vous remboursera. Pour acquérir une telle certitude, vous devrez prendre la main sur la gestion de ses finances. Votre voisin échappera alors à la faillite mais il ne sera plus maître chez lui : il ne sera plus «souverain». Formulée ainsi la proposition agréée souvent les fédéralistes car elle va dans le sens de l'affaiblissement et de la subordination des États. On peut considérer, à l'inverse, qu'elle se contente de renforcer le pouvoir intergouvernemental et que loin de constituer une avancée vers la fédération, elle compromet au contraire son avènement.

Une autre question plus rarement soulevée dans les milieux fédéralistes est celle de l'efficacité immédiate des *eurobonds*, mesurée non plus à l'aune des ambitions fédéralistes mais de leur impact sur les pays bénéficiaires. Comme pour le voisin évoqué plus haut, l'aide ainsi octroyée aux pays en grande difficulté serait, à l'instar de celle de la Banque centrale européenne, conditionnée par la poursuite des plans de redressement financier, pour ne pas dire des plans de rigueur imposés par les autorités européennes. Les économistes ne manquent pourtant pas de souligner que la rigueur est contre-indiquée pour des économies en récession. Ceci qui est valable pour la France l'est *a fortiori* pour des pays (Grèce, Portugal, Espagne) dont les indicateurs traduisent une situation encore plus grave. Mais les fédéralistes qui s'expriment dans les deux numéros de *Fédéchoses* semblent désireux avant tout d'éviter l'éclatement de la zone euro : ils plébiscitent donc tout ce qui permet de la conserver dans son périmètre actuel, ne serait-ce que provisoirement. Logiquement, l'économiste Michel Aglietta se voit alors critiqué pour envisager sans passion que la Grèce puisse avoir bientôt intérêt à quitter l'euro, le coût social de son maintien dans l'union monétaire étant devenu insupportable.

A ce propos, bien sûr que la monnaie commune constitue une avancée formidable dans le sens de la constitution d'une Europe fédérale ! On sait néanmoins que, tant que l'Europe ne se sera pas dotée d'un gouvernement à part entière, la monnaie unique n'est pas viable. Dans l'histoire, aucune des unions monétaires qui se sont créées sans être accompagnées par une union politique n'ont survécu. Les fédéralistes ont évidemment raison d'insister pour que cette union soit enfin réalisée sous la forme d'une fédération, mais que faire en attendant ? Cela a-t-il un sens d'imposer à des peuples des souffrances qui pourraient être sinon évitées du moins abrégées s'ils retrouvaient la maîtrise de leur monnaie ? Il n'y a pas tant d'instruments pour agir sur la conjoncture et la monnaie en est un. On n'apprendra rien à personne en affirmant que l'euro n'est pas géré avec l'intérêt des Grecs (pour ne citer qu'eux) comme souci principal.

Mais revenons à la politique budgétaire. Les fédéralistes qui se félicitent de la signature du «Pacte budgétaire» et de son adoption subséquente par l'Allemagne et par la France devraient peut-être s'interroger sur les raisons de l'opposition de M. Aglietta au-dit traité : la coordination des politiques

économiques ne remplacera pas en effet les stabilisateurs automatiques qui existent normalement dans une fédération<sup>2</sup>. Par ailleurs on attendrait de la part des contributeurs de *Fédéchoses* qu'ils s'insurgent, en dehors de toute considération économique, contre un Pacte qui ne respecte pas deux principes de base de toute fédération authentique, à savoir l'autonomie et la subsidiarité. Dans une fédération conforme à ces principes le gouvernement fédéral s'occupe de ses affaires et il en va de même pour les gouvernements des collectivités composantes. En d'autres termes ces dernières sont seules responsables de la mise en œuvre de leurs compétences propres, le gouvernement de la collectivité composée n'ayant rien à y voir. Pour prendre un exemple, dans une fédération d'États, le gouvernement français ne devrait être responsable que devant ses électeurs de la manière dont il gère ses finances. S'il se trouvait (supposons !) que les Français manifestent durablement une préférence collective en faveur d'un financement de l'État par la dette plutôt que par l'impôt, ils le paieraient tôt ou tard par des taux d'intérêt élevés. Et si des institutions financières avaient prêté de manière irresponsable à l'État français, elles auraient à supporter les conséquences d'un défaut éventuel. L'affaire, normalement, devrait s'arrêter là.

Un autre point de désaccord entre les fédéralistes porte sur l'importance des transferts à effectuer vers l'instance supranationale. Une majorité semble se rallier à une augmentation des ressources de l'Union limitée à 1% du PIB européen. Même si cela correspondrait à une augmentation bien plus spectaculaire en valeur relative (un doublement), c'est le montant absolu qui compte si l'on veut que l'Union dispose d'un levier suffisant pour peser sur la conjoncture ; 1% du PIB supplémentaire apparaît bien trop faible à cet égard. C'est pourquoi d'autres fédéralistes proposent de passer à 5% voire 15% du PIB européen. En tout état de cause, pour que les stabilisateurs automatiques jouent leur rôle, il est indispensable non seulement que les compétences transférées atteignent un montant significatif mais encore qu'elles puissent avoir un effet contracyclique. Des transferts fédéraux pour remédier à la pauvreté auraient un tel effet : alimentés par l'impôt fédéral ils pèseraient surtout sur les États ou les régions les plus riches, tout en bénéficiant principalement aux États et régions les plus pauvres<sup>3</sup> (2). Or on ne voit guère ce genre de préoccupations transparaître dans les propositions des fédéralistes. Certes ils sont favorables aux *project bonds* mais si ces derniers *peuvent* avoir un effet contracyclique, il n'est nullement garanti. S'il s'agit de financer la recherche-développement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, comme on le propose le plus souvent, il n'y a aucune raison de croire que les fonds atterriront en priorité dans les pays qui ont le plus besoin d'un soutien financier. On peut néanmoins espérer qu'il en ira autrement pour les 120 milliards de crédits entérinés par le Conseil européen du mois de juin, qui doivent servir à relancer la croissance.

En dehors des investissements en recherche-développement qui pourraient être financés par l'Union, les fédéralistes proposent de transférer vers l'Europe deux compétences

<sup>2</sup> Cf. «Des Piigs aux Piifs», *Fédéchoses* n° 154.

<sup>3</sup> La politique de l'Union en faveur des régions les plus défavorisées contribue bien à réduire les écarts de niveaux de vie au sein de l'Union mais n'a pas d'effet contracyclique.

régaliennes : l'armée et la diplomatie. La proposition a un caractère d'évidence. Bien peu nombreux en effet sont les États européens qui peuvent encore espérer peser sur les affaires du monde. Et, en tout état de cause, ils pèseraient davantage s'ils étaient unis. Mais les affaires étrangères ne concernent pas principalement la guerre en Irak (à l'occasion de laquelle la France fit un coup d'éclat remarqué) ou en Afghanistan ; ce qui se trame à l'Organisation mondiale du commerce ou dans les sommets sur l'environnement est bien plus important pour la vie quotidienne des Français. Or sur ces questions l'Europe parle déjà d'une seule voix. Le maintien d'ambassades nationales à l'étranger concurremment avec la représentation européenne constitue donc bien une aberration économique. De même pour l'armée : compte tenu du montant dépensé par les Européens en ordre dispersé, s'ils n'avaient qu'une seule armée et un seul système d'armement ils n'auraient plus besoin d'appeler au secours le grand allié américain chaque fois qu'ils veulent mener une action d'envergure.

Tout ceci est bien connu. La question qui se pose alors immédiatement est la suivante : si tout cela est si évident, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Il faut lire et relire, sur ce sujet crucial, le projet de *Manifeste des fédéralistes européens* rédigé par Altiero Spinelli, dont de larges extraits sont reproduits dans *Fédéchoses* n° 156 (p. 25 à 28). Dans ce texte qui date de 1957 (55 ans déjà !) Spinelli disait déjà tout : «Ce régime [des États européens] n'est plus désormais démocratique qu'en apparence ; en réalité, il est l'instrument de la puissance et du bien-être des groupes monopolistiques et corporatifs, des cliques de hauts fonctionnaires, des diplomates, des généraux, des politiciens à la vue courte et aux ambitions mesquines». Fermez le ban !

La difficulté, on le voit, est gigantesque : comment convaincre des États de renoncer non pas à leur souveraineté (car celle-ci est devenue en grande partie illusoire) mais aux attributs de la souveraineté ? Il n'y a qu'un exemple d'une fédération qui se soit créée pacifiquement : les États-Unis d'Amérique -et il ne vaut pas pour l'Europe. Les États américains apparaissent en 1876 à l'issue de la guerre d'indépendance, ils s'unissent au sein d'une confédération en 1877, ils votent en faveur d'une fédération en 1787. Onze ans à peine se sont passés entre la création des États et celle de la fédération, un laps de temps trop court pour qu'ils aient pu devenir des institutions à part entière ou, si l'on préfère, des «monstres bureaucratiques» protégés par une carapace quasi indestructible. Les États européens sont d'une toute autre trempe. Derrière la proposition *a priori* évidente d'unifier la défense et la diplomatie, c'est bien à des monstres de ce genre qu'il convient de s'attaquer. Une tâche qui paraît insurmontable si l'on songe que ce sont les États eux-mêmes et plus particulièrement leurs diplomates qui seraient chargés d'être leurs propres fossoyeurs !

Face à la puissance des États, les modalités d'action ouvertes aux fédéralistes sont peu nombreuses. En l'absence de partis fédéralistes puissants, trois voies possibles se dégagent à la lecture de *Fédéchoses* :

- faire confiance aux institutions. M. Barroso s'est prononcé le 12 septembre en faveur d'une «fédération d'États nations». Au-delà du vocabulaire -pour nombre de fédéralistes «stato-national» est l'exact opposé de «fédéral» !- le projet Barroso, même s'il était mené à son

terme, ne serait qu'un tout petit pas, puisqu'il ne semble pas vouloir envisager des transferts de compétences significatifs, mais plutôt faciliter la prise de décisions au sein de l'Union. Par ailleurs le président de la Commission s'oppose d'emblée à des progrès qui ne seraient pas acceptés par tous les États, et l'on sait la quasi-impossibilité d'obtenir le consentement des 27 pour tout changement majeur ;

- faire confiance au Parlement européen. Ainsi les Mouvements européens allemand et italien ont-ils récemment lancé un appel au Parlement afin qu'il relaye auprès des instances compétentes (parlements et gouvernements nationaux) la proposition de convoquer une «convention constituante». Se trouvera-t-il au Parlement une majorité suffisante, prête à agir dans ce sens ? Ce serait évidemment un atout important : l'avenir dira ce qu'il en est ;
- Mobiliser la société civile. C'est le dernier recours, inévitable dans le contexte actuel si l'on veut peser sur les décisions. Mais il faut se souvenir que cela a déjà été tenté à plusieurs reprises sans guère de succès. La difficulté est d'autant plus grande aujourd'hui que l'Europe, aux yeux de beaucoup de citoyens, a trahi ses promesses. À quoi bon dès lors, pense-t-on souvent, lui confier davantage de pouvoirs ? Car il y a bien deux conceptions de l'Europe qui s'affrontent. D'un côté l'Europe « libérale », apôtre de la concurrence non faussée, de l'ouverture sur le grand large et qui s'accommode d'un euro fort ; d'un autre côté une Europe plus combative, et donc plus défensive, aussi bien en matière commerciale que de taux de change. Certes les fédéralistes entendent se situer au-dessus de la mêlée. Ils affirment qu'il n'est pas nécessaire de prendre parti sur les orientations de la future fédération pour renforcer les institutions : la fédération est tout simplement une nécessité puisque les décisions les plus importantes ne peuvent plus être prises efficacement au niveau national. Quant au contenu concret de la politique européenne, il s'agit donc d'une toute autre question, qui sera tranchée démocratiquement par des élections au niveau européen. Ne faut-il pas néanmoins s'interroger sur cette position des fédéralistes ? Croit-on vraiment possible de mobiliser ainsi les forces vives de la société civile, alors que la question principale que se posent un très grand nombre d'Européens aujourd'hui est celle de savoir quelles mesures sont prises pour sortir leur pays de la récession ?

Dernier point sujet à débat, le périmètre de la future fédération : les 27 pays de l'Union, les 17 de la zone euro ou un noyau encore plus restreint ? M. Barroso, on l'a vu, veut s'en tenir aux 27, ce qui est compréhensible puisque la Commission a pour vocation de s'intéresser à l'ensemble des pays membres. Par contre exiger l'accord des 27 serait le meilleur moyen d'enterrer le projet. Faut-il rappeler -exemple récent- que l'on n'a pas pu convaincre la Grande-Bretagne et la République tchèque d'adhérer au Pacte budgétaire ? Alors comment obtiendrait-on un accord sur l'harmonisation fiscale, indispensable pourtant de toute évidence ? Si l'on veut à tout prix obtenir l'adhésion des 27, on ne pourra même pas parler d'un «petit pas en avant».

Le cas des 17 est différent. Les pays membres de l'union monétaire ont bien plus d'avantages à attendre d'une fédération ; on l'a dit, la première ne peut pas survivre à long terme sans la seconde. Néanmoins l'hétérogénéité au sein de

la zone soulève une vraie difficulté. Même dans un vieux pays où la pratique de la solidarité entre les régions riches et pauvres s'est installée depuis longtemps, des problèmes peuvent surgir (voir l'attitude actuelle de la Catalogne). On comprend alors qu'il est encore plus difficile de faire accepter le principe d'une fédération (authentique) par les citoyens de pays distincts que tout, ou presque, a opposé jusqu'à une date très récente.

Il ne s'agit pas d'enterrer l'idée européenne. Le rêve de Kant, de Proudhon, de Victor Hugo et de bien d'autres après eux

finira par se réaliser ; il est déjà inscrit dans l'ordre des choses. Mais cela ne signifie pas pour autant que les choses soient déjà mûres ! Alors quel peut être aujourd'hui l'objectif des fédéralistes ? Nous serions tentés de répondre, à titre individuel, qu'il devrait être le plus modeste possible. Commençons donc par construire une fédération à deux pays là où nous le pourrons. Démontrons qu'elle apporte un plus à ses citoyens et donnons ainsi envie aux autres pays d'y adhérer.

## Focus

### A un demi-siècle de l'indépendance algérienne : Europe, Méditerranée, citoyenneté...

#### Eclairages européens et ombres de la guerre d'Algérie

**Michel Morin**

Co-fondateur de *Fédéchoses* - pour le fédéralisme - Membre du CA de Presse Fédéraliste

Les relations entre les citoyens français et algériens demeurent marquées à jamais par sept années de guerre. Cela est vrai pour les relations de peuple à peuple comme l'a montré encore récemment la visite d'Etat du président François Hollande en décembre 2012, mais aussi pour chaque individu. Les niveaux d'intensité des drames vécus et des souffrances de cette période présentent des écarts les plus extrêmes : des douleurs les plus vives pour les victimes de souffrances physiques ou morales aux déchirements des départs forcés et des pertes matérielles subies, des troubles d'identité liés aux violences qui accompagnent chaque guerre à l'imprégnation des haines et désirs de vengeance, des remords individuels aux regrets collectifs qui conduisent à maudire ou réécrire l'histoire.

Chaque citoyen français et algérien vit encore au rythme des effets directs ou indirects de cette période, car l'onde de choc dépasse la période vécue et ne concerne pas les seuls témoins de l'époque. Et nous sommes bien là au cœur de la question de l'identité nationale pour chacun. Dans cette situation, chaque Etat-national borde à sa façon l'histoire pour construire l'appartenance de ses membres. Chaque crise nationale cristallise les enjeux du peuple concerné.

C'est pourquoi dès le début les fédéralistes européens ont été conduits à se situer par rapport à cette période tragique de l'histoire française, mais aussi européenne. Leurs positions ont ponctué ce moment et les textes d'époque reproduits dans ce numéro de *Fédéchoses* en témoignent. Mais au delà des mots et des écrits, j'aimerais donner l'atmosphère du contexte que pouvait ressentir un jeune militant européen dans cette époque.

Avant le début des années 60, la guerre d'Algérie était le marqueur principal pour les minorités de jeunes engagés politiquement et donc la question européenne était vraiment secondaire ou perçue comme une fuite ou comme un refus de s'engager sur l'essentiel. Mon souvenir, peut-être partiel, est que le débat sur l'Algérie entre les aînés des fédéralistes ne fut pas très clivant ou précis. Aussi la publication d'un texte au nom du Mouvement fédéraliste européen Rhône-Alpes, construit et pondéré fut-elle reçue avec soulagement. Il ne prônait pas les positions habituelles des uns ou des autres. Enfin nous pouvions argumenter, sans nous défausser en posant les questions sur la Fédération européenne !

A ce moment-là, les tensions créées par les activistes extrémistes

avaient déplacé le problème vers la défense de la démocratie, plus que vers le soutien au peuple algérien. Et être fédéraliste, c'était sans équivoque être dans le camp des républicains et des démocrates. C'est pourquoi l'assassinat à Oran par l'OAS d'un ami qui avait été un des auteurs du texte du MFE eut un écho très fort chez plusieurs d'entre nous. D'une certaine façon, nous entrions par l'intermédiaire de cette victime dans le cercle des martyrs d'une cause juste et généreuse. Mais, à ce moment, j'avais le sentiment d'une effraction ou d'un accident, car ce n'était pas le drapeau fédéraliste qui était en jeu. Et le brandir, me paraissait bien dérisoire par rapport à toutes les autres souffrances perçues.

Les effets de la guerre d'Algérie sur le plan historique et institutionnels sont connus. Mais sur le plan humain chacun a accumulé son lot d'émotions qui ont contribué à structurer le citoyen d'aujourd'hui.

Sept années (presque deux fois la durée de la seconde guerre mondiale) d'informations très orientées, sinon de propagande, ont martelé des images, des récits, des slogans dans les têtes de toutes les générations. Les «grands» : frères, cousins, fils d'amis et de voisins sont partis «là-bas», ils n'ont pas raconté et tous ne sont pas revenus. Les revues circulaient sous le manteau révélant les horreurs de la guerre. Les «paras» étaient un modèle proposé par de nombreux canaux d'information. Les rues de Lyon donnaient à voir des séqueles des batailles souterraines : slogans ennemis sur les murs, cadavres embarqués en vitesse et non signalés le lendemain dans la presse locale, tracts distribués furtivement. Et des bouts d'Europe apparaissaient en bribe : la chanson «le déserteur», interdite en France, était accessible en Belgique ; un groupe de services spéciaux français, «La main Noire» sévissait contre le FLN en Allemagne ; des déserteurs étaient signalés cachés en Italie...

Au-delà de ces éléments d'ambiance et de contexte pour accompagner nos textes, la question d'un regard sur l'histoire de cette période d'un point de vue fédéraliste européen se pose. Le parallélisme des histoires, de la décolonisation d'une part et de la construction européenne d'autre part, n'a pas fait l'objet -à ma connaissance- d'exploration approfondie. C'est une approche que nous devons engager dans la période qui vient, afin de contribuer à «regarder le passé en face, ensemble, avec lucidité et objectivité, tout en recherchant une voie originale permettant une lecture objective de l'histoire» (F. Hollande Alger 2012)<sup>4</sup>.

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

<sup>4</sup> Une conférence débat est programmée sur un sujet proche à Lyon le jeudi 14 février à l'IEP de Lyon dans le cadre des grandes conférences de la Maison de l'Europe et des Européens Lyon/Rhône-Alpes avec M. Benjamin Stora.

# L'avenir de l'Algérie

**Altiero Spinelli**

Extrait de *Peuple Européen*, Lyon, 2<sup>e</sup> année, n° 4, 20 avril 1958

Le Congrès du peuple européen (CPE) a levé ouvertement le drapeau de la lutte contre la prétention des Etats européens de continuer à traiter comme affaires nationales des questions qui ont cessé de l'être et parfois ne l'ont jamais été. Il ne peut pas accepter, par exemple, que les problèmes de la frontière de l'*Oder-Neisse* ou du Sud-Tyrol soient considérés comme des questions exclusivement allemandes ou italiennes. De la même manière nous refusons d'accepter le point de vue officiel du gouvernement, du parlement et d'une bonne partie de la presse française selon lequel la question algérienne serait uniquement une affaire intérieure française.

La révolte des Algériens, la profonde division des esprits en France sur ce sujet, les hommes qui, quotidiennement, tombent en Algérie et en France, les cruautés sans nom qui s'accumulent sans cesse de part et d'autre, la décomposition progressive du système des droits de l'homme dont la France était naguère, à juste titre, si fière, l'absence de députés algériens dans le parlement français, l'aide tunisienne et marocaine aux combattants algériens, l'intervention des «bons offices» américains et anglais, les tentatives du gouvernement italien de reprendre sournoisement l'ancienne politique nationaliste dite «méditerranéenne», l'isolement moral de la France dans le monde sont autant de preuves que l'affirmation selon laquelle l'Algérie fait partie de la République française une et indivisible, n'est qu'un hommage à une fiction et, de plus, à une fiction meurtrière.

Pour donner un semblant de justification aux sacrifices d'hommes et de richesses que le maintien de cette fiction entraîne, on présente habituellement à l'opinion publique trois sortes d'explications.

## *Les raisons économiques*

La première tentative de justification affirme que l'appartenance politique de l'Algérie à la France est nécessaire pour conserver entre ces deux pays les liens économiques dont la perte aurait des conséquences très graves pour tous les deux. Il ne s'agit pas uniquement des courants commerciaux, mais aussi de l'aide dont l'Algérie a besoin comme zone sous-développée ainsi que des grandes possibilités, qui pour la première fois s'ouvrent à l'homme, d'exploiter les ressources cachées du Sahara.

Mais ces raisons économiques, si elles démontrent les dangers d'une Algérie repliée et fermée économiquement sur elle-même, militent en réalité aussi contre la conservation du système politique actuel. Puisqu'il doit se maintenir contre la volonté d'un nombre chaque jour croissant d'Algériens, il coûte à la métropole beaucoup plus qu'il ne lui rend. Il entrave en outre les possibilités d'un développement sain de l'économie algérienne, parce qu'il l'oblige à évoluer unilatéralement en fonction exclusive de l'économie dominante de la métropole. Celle-ci reconnaît enfin déjà ouvertement que la mise en valeur de l'Algérie proprement dite et du Sahara va au-delà de ses possibilités et qu'elle exige une participation

croissante des autres pays européens. C'est justement le régime politique actuel qui oppose le seul obstacle sérieux à une telle coopération, car le double risque des coups de tête de la souveraineté française et du nationalisme algérien en révolte contre elle, est trop grand pour permettre l'afflux souhaité de capitaux étrangers. L'argument économique démontre en réalité que pour assurer le développement de l'Algérie et pour ne pas le faire payer trop cher aux Français, l'Algérie doit retrouver la paix dans un régime accepté par les Algériens et inséré politiquement et économiquement dans la communauté naturelle dont, soit la France, soit l'Algérie avec la Tunisie et le Maroc devraient faire partie, à savoir la communauté fédérale européenne.

## *Le sort des colons*

La deuxième tentative de justification concerne la présence de 1.500.000 «Européens» sur le sol algérien. Le jour où l'Algérie ne serait plus territoire de la République française, ces «Européens», c'est-à-dire ces ressortissants ou descendants de ressortissants français, espagnols, italiens, maltais et autres, devenus citoyens français de plein droit et algériens, seraient, semble-t-il, spoliés de leurs avoirs et jetés à la mer.

Cet argument aussi se retourne en réalité contre ceux qui l'emploient. Il prouve que le rêve d'un Etat national souverain est aussi néfaste pour l'Algérie qu'il l'est pour les nations d'Europe. Il prouve les dangers d'un nationalisme exacerbé des 9 millions d'Algériens musulmans qui, ayant tout intérêt à ce que les Algériens français restent en tout cas en Algérie, pourraient se laisser entraîner, par un accès de folie et agir comme ont agi les Allemands nazifiés, contre leurs concitoyens juifs dont la présence était utile à l'Allemagne. Mais il y a une manière sûre d'augmenter ces chances de folie : c'est de s'efforcer de maintenir le refus aux Algériens d'accéder, comme individus et comme communauté, aux droits politiques dont disposent tous leurs voisins, les Français, les Tunisiens, les Marocains.

La France est plus puissante que l'Algérie : le gouvernement français peut certes continuer à imposer un régime qui tient essentiellement par la force, en prétendant ainsi assurer la protection de la minorité française. Mais au moment -et ces moments cruciaux viennent pour tout peuple dans les heures et les circonstances les plus imprévues- où le gouvernement français se trouverait dans la nécessité de ne plus pouvoir employer la force et qu'il devrait compter sur le loyalisme des Algériens, à ce moment les haines et les rancunes accumulées éclateraient, et ce qu'on redoute aujourd'hui à tort, se passerait presque certainement. La bêtise raciste, qui joue aujourd'hui contre les Algériens musulmans se dresserait contre les Algériens français.

La présence d'une minorité d'origine et de mœurs européennes ne justifie ni le maintien de leurs privilèges, ni la domination de l'Etat français, mais exige la garantie des droits de cette minorité. La conséquence à en tirer n'est pas la conservation des fictions juridiques actuelles, mais l'établissement d'un statut de cette minorité, que l'Algérie et demain le Maghreb uni devraient reconnaître, que les populations indigènes seraient intéressées à respecter et dont le respect devrait en tout cas être

garanti par une fédération eurafricaine dont l'Algérie et le Maghreb feraient partie à parité de droits et de devoirs avec toutes les autres nations.

Les raisons économiques et la présence en Algérie d'une minorité nationale ne sont toutefois pas les véritables grands obstacles à la reconnaissance du droit des Algériens à essayer de se constituer en Etat démocratique. Une reconnaissance semblable a été accomplie, même si c'est avec regret, avec retard et après des défaites qui n'étaient point nécessaires, pour le Viêt-Nam du Sud, pour la Tunisie, pour le Maroc. Après avoir pris ces décisions, les relations économiques avec le Viêt-Nam du Sud par exemple se sont améliorées, ses citoyens ont été plus respectés, voire même désirés.

### **La grande idole**

Le vrai grand obstacle est contenu dans la troisième justification qui implique l'abandon de toute explication rationnelle et l'obéissance aveugle et irresponsable devant l'idole de la souveraineté de l'Etat national français : l'Algérie lui appartient, donc elle appartient à la France représentée par son Etat, donc elle doit être conservée, au prix de sacrifices humains, de gaspillage de richesses, de la détérioration des mœurs civilisées.

La possibilité d'organiser de grands espaces par la méthode des dominations coloniales est-elle en train, de nos jours, de disparaître rapidement ? La possibilité d'assimiler des peuples conquis en les transformant en membres d'une seule nation appartient-elle de même à une époque irrévocablement révolue ? Les unions ne peuvent-elles être atteintes aujourd'hui qu'en respectant les particularités nationales existantes ? Le développement économique algérien ne peut-il plus être envisagé comme une intégration dans l'économie nationale française du moment que celle-ci, à son tour, doit se dissoudre comme une unité pour être absorbé dans une économie européenne ? L'Algérie prouve-t-elle par le simple fait d'une guérilla quotidienne et du demi-million de soldats qui s'y trouvent, qu'elle ne fait pas partie de la France ? Qu'à tout cela ne tienne. Contre toute vérité, contre toute sagesse, contre toute espérance, presque tous les hommes de la vie politique nationale de France montrent qu'ils ne sont capables de penser à l'Algérie que comme à une « chose de l'Etat » national français, en préparant ainsi à plus longue échéance, les pires désastres pour les Français, pour les Algériens, pour les colons, pour les Européens, pour le monde libre tout entier.

Ceux qui parlent du projet de fédération de l'Union française, eux non plus ne pensent pas en réalité à une véritable union fédérale, mais à une nouvelle fiction juridique destinée à maintenir encore la suprématie de la métropole. Personne d'entre eux ne pense en effet à mettre véritablement en commun avec les territoires d'outre-mer, les décisions de la politique étrangère, militaire, monétaire, économique.

A l'Europe, les hommes de la vie politique nationale française ne songent que pour lui demander une forme quelconque de participation à la défense de la position actuelle. C'est dans ce sens qu'on invite l'Allemagne à investir dans l'Afrique française, et que l'on propose à

l'Italie, à l'Espagne, à la Tunisie, au Maroc de conclure un pacte méditerranéen pour la conservation du *statu quo*.

Quelques hommes d'Etat français ont déclaré que la perte de la souveraineté française sur l'Algérie serait aussi la fin de la France. Cela est faux si par le mot « France » on entend la civilisation, l'économie et l'influence politique de ce pays qui doit continuer à assurer son influence bienfaisante dans le monde. Si, au contraire, par le mot France on entend l'Etat souverain français, avec ses traditions et ses rêves de puissance, la solution du problème algérien risque bien d'entraîner la fin de cette idole d'Etat souverain.

Comprendre que la France ne peut plus exercer pacifiquement sa souveraineté sur l'Algérie signifie en effet comprendre en même temps que l'Etat français n'est plus l'instrument de puissance du peuple français et qu'il doit se limiter à être l'instrument de l'administration des affaires intérieures françaises. Les grands problèmes économiques, sociaux, militaires et de politique étrangère, y compris ceux concernant les rapports avec les anciennes colonies ayant acquis ou en train de chercher à acquérir les droits démocratiques, doivent être transférés à la Fédération eurafricaine au sein de laquelle sera aussi la place en tant que libres communautés, de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, ainsi que de tous les autres territoires africains, dont l'avenir est lié à celui de l'Europe, mais sur la base de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ce qui sera la transfiguration et le triomphe de la vraie France.

## **L'agonie d'un Etat-nation**

### **Herbert Lüthy**

Historien suisse - Auteur de *La France à l'heure de son clocher*  
Extrait de *Peuple Européen*, Lyon, 2<sup>e</sup> année, n° 4, 20 avril 1958

Traduit de l'allemand par Marc Chartier pour *Peuple Européen* - Lyon

**Nous reproduisons ici la page par laquelle Herbert Lüthy, l'écrivain suisse bien connu, termine la nouvelle édition allemande (remise à jour), de son livre : *Frankreichs Uhren gehen anders*, éd. Europa Verlag, Zürich, qui a été traduit en français sous le titre *La France à l'heure de son clocher*, éditions Calmann Lévy, et que tous les militants fédéralistes devraient avoir lu. Le texte ci-dessous ajouté à l'édition française par l'auteur après sa parution a donc à l'époque due être traduite séparément et pour les seuls besoins de *Peuple européen*.**

Quiconque croit aux statistiques de production et de population peut considérer la crise française comme le simple symptôme superficiel d'une crise de croissance dans laquelle, même les signes prometteurs ne manquent pas. L'équipement économique et technique qui a été systématiquement poursuivi depuis 1945 est, à tout point de vue, à la mesure de l'économie moderne, ou du moins le sera, si l'on parvient peu à peu à transformer l'impulsion mécanique de l'intervention « colbertienne » de l'Etat en mouvement spontané. Les pétroles du Sahara ouvrent d'immenses perspectives, si du moins elles ne sont pas annihilées par l'aveugle et pointilleuse prétention

d'un droit exclusif. La génération d'après-guerre, nombreuse et qui sous peu atteindra l'âge d'homme, transformera et rajeunira la population et la structure sociale de la France, si du moins la paresse des institutions et des habitudes ne la transforme pas en simple accroissement numérique et biologique. Si...

C'est faire preuve d'une curieuse forme de fatalisme optimiste que de croire que l'accroissement numérique de la richesse et de la population peut renouveler un organisme aussi complexe que celui de la France sans que soit porté atteinte aux structures même de cette organisation, alors même que les tendances profondes de ses structures sont justement d'étouffer les actes spontanés et autonomes.

Entre les phénomènes statistiques et la conscience publique, il s'est creusé un fossé qui s'élargit de plus en plus et qui ne peut pas être comblé par les réserves pétrolières, les chiffres de population et de production, les frigorifiques et les appareils de télévision et les files de voitures. Dans les habitudes de vie et de consommation des Français, «l'américanisation» a déjà produit ses effets en détruisant peut-être les meilleures des habitudes du conservatisme culturel français. Cependant, les causes de la crise française sont restées ce qu'elles étaient : forme de l'Etat, formation de la volonté politique et de la conscience nationale qui ne sont plus qu'historiques, qui ne se réfèrent plus à aucune réalité vivante, qui tels des automates d'horlogerie, répètent les mêmes figures et les mêmes situations, vidées de tout contenu, jusqu'à épuisement du ressort.

Il y a quelque chose de faux ou plus simplement et profondément quelque chose d'irréel. Une nouvelle inquiétude s'est introduite dans l'incessante explication que la France mène avec elle-même. *La France irréaliste*, tel est le titre d'un livre d'Emmanuel Berl, paru vers la fin de 1957. *La France comme mythe et comme réalité*, ainsi s'intitule un article paru dans le plus important quotidien français et qui a pour auteur Jean Amrouche, le plus assimilé des écrivains français d'origine Nord-africaine et dans lequel il exprime son amer refus du «mythe France», à savoir la prétention d'être la nation élue qui agit au nom de l'humanité entière, mythe sur lequel se base encore la politique d'assimilation, la diplomatie et la rhétorique française. «La France existe-t-elle encore?», demande-t-on dans la préface d'essais parus dans la revue *Esprit* et traitant de la situation française en 1957. Curieuse question pour celui qui est le témoin de la vie de la France.

Le plus extraordinaire, en effet, c'est bien cette coexistence d'une visible extension matérielle et d'un sentiment prenant de décomposition.

Un pays ne meurt pas : la manifestation de sa vie s'exprime dans le fait même qu'il a conscience de sa forme périmée et pétrifiée. Mais c'est encore cette forme que nous avons à l'esprit lorsque nous disons «la France», alors même que nous pensons à quelque chose de plus qu'à une unité statique. Or, la décomposition de cette forme est devenue de notoriété publique.

L'Etat-nation, dans sa forme la plus haute et la plus achevée, telle que l'a réalisée la France, est devenue un simple rituel qui ne contient plus que de faibles restes de réalités. Tout ce tissu serré de traditions, de fonctions, de réglementations, de droits coutumiers, de symboles et de formules que nous désignons du mot de «structure interne», est devenu mince et fragile comme une toile d'araignée.

Le rapport entre les figurations de la vie politique organisée et les problèmes de la vie quotidienne de la France est devenu

aussi obscur et aussi énigmatique que celui qui existe entre les signes du Zodiaque et le destin des hommes. Certes, les rites formels règnent encore sur tout ce qui touche à la vie publique : mais le décalage entre ce que chacun dit en public et écrit officiellement, et ce qu'ensuite chacun sait et pense en privé ne signifie pas seulement que les articles de foi d'hier continuent d'exercer leur pouvoir en tant que phrases, mais surtout qu'on a cessé de croire en eux.

Ce qui se décompte ainsi, c'est l'identification idéale entre Etat, nation et civilisation que la France est parvenue à réaliser au moment le plus élevé de son histoire, lorsque, par rapport aux dimensions de l'époque, elle était un grand et puissant Etat. A présent qu'aux dimensions de notre temps, elle est devenue un petit Etat parmi d'autres, on voudrait que nation et civilisation se dissolvent afin de maintenir cette identité. Il faut que meure une «France éternelle», afin que vive une France terrestre.

Tout est encore, le passé comme l'avenir, plongé dans cette ambiguïté. Le mot «Europe» sonne faux quand il est prononcé du haut des tribunes ; et pourtant une certaine France qui agit, qui calcule, qui fait des plans, est en train de s'y préparer concrètement et sans craindre la perte de son état-civil, comme s'il n'y avait aucune possibilité de retour en arrière.

Des expressions comme «Eurafrique» ou «Union française» se profilent d'une manière fantomatique sur la toile de fond de la tragédie algérienne. Mais précisément parce que cet effroyable conflit entre la fiction juridique et la réalité ne peut que se terminer par l'abandon du mythe du pays «mère des peuples», il peut être le seul à la mesure humaine que la France devra franchir pour sortir enfin de la fascination de la contemplation historique de soi et devenir une nation parmi d'autres nations.

La question n'est plus de savoir si cela arrivera, mais : quand et à quel prix.

## Mémorandum sur l'Algérie

### Mouvement fédéraliste européen - Lyon

La situation en Algérie, et les répercussions de plus en plus graves de cette situation sur l'avenir de la démocratie en France, posent actuellement un problème auquel il n'apparaît pas de solution, en dehors de l'extermination raciste d'une part et d'autre part une opposition grandissante entre les Européens des deux côtés de la Méditerranée, mais aussi opposition au sein même de la France et de l'Algérie.

Les hommes politiques responsables s'efforcent de ne pas être trop pessimistes, mais de leurs propos se dégage un malaise certain, et de leurs actes, beaucoup de contradictions.

Cette situation angoissante est le résultat de la cristallisation des esprits, musulmans d'une part, européens d'autre part, sur le mythe du nationalisme.

Et l'on oublie, tant les haines nées de ce mythe sont exclusives, la solution que les fédéralistes proposèrent en 1956 et présentèrent de nouveau en 1958.

#### La solution fédéraliste

Inspirée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la solution fédéraliste se présente sous deux aspects :

- le regroupement territorial multiple ;
- le statut personnel des minorités.

### Le regroupement territorial multiple

Vue sous cet angle, la solution fédéraliste propose, tout au moins dans un premier stade, un regroupement des deux communautés dans des circonscriptions administratives préalablement définies. Certaines de ces circonscriptions auraient une administration de majorité européenne, les autres une administration de majorité musulmane. Le respect du droit des minorités dans chaque circonscription serait garant et fonction du même respect dans les circonscriptions ayant une majorité ethnique et administrative différente.

Ainsi, chacune des deux communautés pourrait faire démocratiquement l'apprentissage du respect mutuel des droits dans un ensemble organique, les différentes autorités locales devant se retrouver au sommet, c'est-à-dire à l'échelon fédéral, pour régler les problèmes posés à tous les niveaux par la coexistence de deux communautés étant chacune tantôt majoritaire, tantôt minoritaire.

On aurait là un fédéralisme de type yougoslave ou suisse.

### Le statut personnel des minorités

Étudiée sur le plan juridique par l'homme d'Etat autrichien Karl Renner, la solution du fédéralisme personnel a été retenue au Liban et à Chypre.

Cette solution exige des partis en présence, un effort considérable d'honnêteté et d'objectivité pour saisir et cerner les réalités d'aussi près que possible, afin qu'elle élabore, compte-tenu de ces réalités, le statut le plus satisfaisant pour les minorités, sans que soit porté un préjudice à ce que la majorité considère comme étant ses droits. Dans ce système, la protection des personnes sur le plan individuel devrait être assurée conformément aux principes des droits de l'homme.

Il est évident que les minorités ne sauraient se contenter de garanties purement négatives. Pour qu'elles puissent s'intégrer dans cette nouvelle organisation, c'est-à-dire y trouver leur plein épanouissement, il faut qu'un ensemble de droits politiques traduisant le rôle qu'elles entendent et doivent jouer, leur soit formellement et explicitement reconnu.

Sous un tel régime de statut fédéral personnel, il apparaît que l'absence de regroupement territorial obligera les minorités à faire confiance au respect de leurs droits par la majorité. Cette confiance dans le respect du droit, ne peut en dernière analyse, que reposer sur des garanties internationales. Ces garanties à un ensemble de droits bien définis représentant les fondements du gouvernement fédéral, devraient être assumées par un ensemble de puissances internationales, les unes africaines, les autres européennes.

Il ne nous appartient pas de décider *a priori* quelle est de ces deux forces de notre solution, la meilleure et la mieux adaptée. Cette décision appartient aux intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire aux divers éléments de la population algérienne, aidés dans leur choix par les suggestions et les conseils d'un Comité d'experts.

Mais il faut remarquer dès à présent que la solution fédéraliste permet à des communautés différentes de coexister non seulement pacifiquement mais harmonieusement sous un gouvernement commun, et sur un territoire où chacune peut se considérer comme étant chez elle. Elle permet aux minorités de ne pas être écartées du gouvernement, par exemple sous couvert d'un vote majoritaire, chaque groupe ethnique pouvant faire entendre sa voix. En outre, s'appuyant sur une représentation proportionnelle des divers éléments de la

population, le gouvernement peut faire respecter les règles essentielles de la démocratie.

Ainsi la solution fédéraliste répond aux deux impératifs inconciliables dans tout autre système : l'impératif démocratique de la représentation majoritaire, et l'impératif de la représentation des minorités.

Elle est également la seule qui tient compte des réalités algériennes.

### **Les réalités algériennes**

Il existe actuellement deux grandes communautés distinctes :

- l'une arabe, la plus nombreuse ;
- l'autre, européenne.

Mais ces deux groupes ethniques n'ont pas été toujours aussi différenciés. Il y a 15 ans, il n'était pas possible de dire que deux catégories seulement d'individus cohabitaient en Algérie.

En broyant les autres ethnies (juives, berbères, mozabites, etc.) la guerre a permis -par le jeu des épreuves de l'angoisse et de la lutte- que naisse pour les uns et pour les autres, le sentiment d'appartenir à des groupes différents.

Ces deux groupes sont aujourd'hui opposés :

- la communauté arabe, organisée politiquement autour du Front de libération nationale, a son gouvernement provisoire et sa représentation populaire. Elle place tous ses espoirs dans le FLN qui représente la grande majorité de cette communauté ;
- la communauté européenne, inférieure par le nombre mais portant avec elle un vaste apport économique et culturel, longtemps sans organisation politique coordonnée, place aujourd'hui tous ses espoirs dans l'OAS.

L'OAS est devenue la force représentative de la grande majorité des Européens et porte leur volonté de poursuivre la lutte.

### **Quels sont les responsables de la situation actuelle ?**

Lorsqu'en novembre 1954 les premiers partisans de l'indépendance algérienne donnèrent le signal de la révolte, le gouvernement et les partis nationaux, hommes de droite ou de gauche, trop occupés à conquérir ou à conserver le pouvoir, refusèrent de reconnaître les réalités algériennes. C'était au temps de la Quatrième République.

Depuis longtemps déjà, les Musulmans réclamaient l'égalité des droits pour les communautés : mais leurs appels ne furent pas entendus, et l'élite musulmane dût tragiquement prendre la défense de ses frères assujettis à la domination coloniale.

Le pouvoir national du moment répondit à ces requêtes par les armes et la guerre devint inévitable.

Logiquement, le FLN trouva son refuge dans le nationalisme arabe.

A ce moment-là, seuls les fédéralistes réagirent, mais leurs propositions ne furent pas écoutées.

Effrayés par la tournure des événements, les Européens d'Algérie se réfugièrent eux aussi dans un certain nationalisme français, réaction facilitée par le jeu en coulisse de gaullistes complaisants.

En 1958, de Gaulle gagna son pouvoir par la confiance désespérée des Européens d'Algérie.

En passant de la Quatrième République au gouvernement de de Gaulle, le nationalisme va passer de l'incohérence à l'organisation logique et volontaire. Tout d'abord de Gaulle paraît faire triompher ceux qui l'ont mis au pouvoir. Bien vite

cependant il apparait que cette orientation n'est pas réalisable car il est impossible d'ignorer la communauté musulmane et de songer à la soumettre par des opérations militaires. Alors, comme un nationaliste ne peut imaginer un système permettant à deux communautés de vivre sur un même territoire, de Gaulle envisage de traiter avec le nationalisme adverse, Et c'est l'ouverture d'un dialogue excluant cette fois la communauté européenne de l'Algérie.

Nous sommes là au coeur même du drame algérien. De Gaulle parle de regroupement, de dégagement. Comment ne pas concevoir alors l'affolement des Européens d'Algérie ? Comment oser les blâmer d'avoir recherché eux aussi un refuge et un espoir ?

Les deux communautés s'affrontent aujourd'hui dans une lutte armée redoutable, et les responsables de ce chaos, par leur aveuglement insensé, ont créé une situation telle, que la paix n'apparaît possible aux yeux de chaque communauté que par l'écrasement de l'autre.

### **Conclusions**

Les fédéralistes lancent un appel à tous les citoyens qui refusent de s'enfermer dans les conceptions du nationalisme, car le moment est venu d'abandonner les options passionnelles pour rechercher des solutions raisonnées.

Nous avons tous, plus ou moins, cautionné la politique de la Quatrième et de la Cinquième République, soit parce que nous avons fait preuve de désintéressement, soit parce que nous l'avons tolérée ou même acceptée, soit parce que nous n'avons pas su imposer nos positions avec suffisamment de force et d'obstination, et c'est le reproche que les fédéralistes se font à eux-mêmes.

Puisque nous sommes tous responsables de notre faiblesse devant le comportement du pouvoir, nous devons avoir le courage les uns et les autres d'en accepter les conséquences et non pas d'en rejeter l'entière responsabilité sur les Européens d'Algérie.

Aujourd'hui, il n'y a aucune solution valable en dehors de la solution fédéraliste, si l'on veut respecter le droit de chacune des communautés à demeurer sur la terre algérienne. Pour que cette solution soit réalisable, il faut cependant admettre que la communauté européenne devra non seulement accepter le statut politique fédéral, mais aussi abandonner certains privilèges économiques qu'elle s'efforce encore de vouloir maintenir.

Il faut bien comprendre également que le problème algérien s'inscrit dans un contexte bien plus vaste auquel il donne toute sa signification, celui de la lutte pour ou contre la démocratie, en France mais aussi en Europe.

Ceux qui se font les porte-parole de l'idéal démocratique, forces politiques nationales ou forces politiques subversives, ne profèrent en réalité que des appels à l'émeute, puisqu'ils favorisent le développement en France de clans pro-FLN ou pro-OAS, ou ce qui revient au même, anti-OAS et anti-FLN. De ces prises de position ne peut résulter qu'une tension plus grande encore entre les deux communautés, et l'apparition en France d'une opposition redoutable entre les partisans de l'un ou l'autre camp.

Voilà pourquoi les fédéralistes lancent un appel en France à l'union de tous les vrais démocrates lassés du verbiage inutile, des oscillations irréflechies et orgueilleuses du pouvoir, de l'effritement de ce pouvoir devant les menées extrémistes, des prétentions émises par certains hommes politiques à pouvoir

résoudre aujourd'hui des problèmes que par leur carence ils ont eux-mêmes créés.

Nous sommes persuadés qu'en Algérie il existe également des fédéralistes entraînés jusqu'ici par leur dynamisme politique et leur rayonnement personnel à se ranger malgré eux dans les forces en lutte. Nous engageons ces éléments à faire sans retard l'effort de réflexion qu'impose de façon impérieuse l'impasse actuelle, et nous les adjurons de soumettre le présent memorandum aux forces en présence, étant bien entendu que nous ne prétendons nullement présenter une solution toute faite et définitive, mais simplement reposer le problème dans une perspective positive, la seule débouchant naturellement sur un règlement et sur la paix. Dans la mesure où ces hommes auxquels nous faisons appel oseront poser clairement le problème devant les forces aux prises, ils sont assurés dès maintenant de l'appui total et inconditionnel de tous les fédéralistes européens.

Dans ce déséquilibre qui menace de toute part le maintien des libertés essentielles, il appartient en définitive aux hommes capables de se libérer des intoxications partisans qu'il s'agisse de l'Algérie française ou d'une Algérie exclusivement musulmane, capables de se préoccuper du mécanisme normal de la démocratie dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, capables de comprendre la nécessité de transmettre à un pouvoir fédéral européen la tâche de régler des problèmes qui dépassent actuellement les gouvernements nationaux, de constituer un vaste regroupement où la raison l'emportera sur les sentiments.

L'avenir des relations entre une Europe unie et une Afrique indépendante, est à ce prix.

## **Fédéchoses - Pour le fédéralisme** **Pour le débat entre les fédéralistes** **en France, en Europe et dans le monde**

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM-MFM* international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

## ... A vingt ans nous pacifiâmes

Loeiz Le Beg

Extrait de *Le Peuple Breton* n° 2, février 1964. Republié dans *Le Peuple Breton* n° 586 de novembre 2012

La revue mensuelle *Le Peuple breton*, éditée par l'Union démocratique bretonne (UDB), membre de la fédération Régions et Peuples Solidaires (R&PS) a publié dans son numéro 586 un intéressant dossier intitulé «Génération algérienne» dont nous avons décidé de reprendre deux articles reproduits ci-après.

Nombreux sont ceux de notre génération qui ont passé les meilleures années de leur jeunesse sous les drapeaux. Cela revenait à un séjour de 24 ou 27 mois en Algérie. Certains d'entre nous, une minorité, virent réellement ceux que l'on appelait à l'époque, «les rebelles» ou pour les initiés les HLL (les hors la loi). Le plus grand nombre se contenta d'effectuer un séjour dans un pays du nord de l'Afrique et d'y découvrir parallèlement aux théories de la guerre subversive (*sic*) les splendeurs d'un sous-développement accumulées par cent vingt ans de colonialisme.

### Face au drame algérien

Tous, combattants et «planqués» -et l'on ne laissait guère aux Bretons la possibilité de figurer parmi ces derniers- furent marqués au même degré par le drame qui se déroulait sous leurs yeux. Alors que l'armée avait décidé l'amalgame entre Européens et Algériens dans l'espoir «d'intégrer» ces derniers à la communauté française, c'est bien souvent le contraire qui se produisit. L'on vit alors dans certains cas les soldats du contingent fraterniser avec la population et déplorer cette sale guerre où les avaient mis l'incompréhension des gouvernements successifs et l'égoïsme d'une minorité en Algérie même.

Pour les jeunes Bretons. Le problème était sensiblement différent : à l'incorporation nos compatriotes étaient intimement persuadés que, citoyens de la République française, ils allaient là-bas défendre quelques départements contre la barbarie et le communisme. Les faits se chargeaient bientôt de les déromper. Accueillis comme d'habitude par une armée parfaitement inconsciente de leur personnalité propre, ils se refermaient rapidement sur eux-mêmes et se groupaient entre «pays». Pour les autres, ils étaient «des Ploucks», les «culs terreux» ! Jusque-là rien d'extraordinaire, car c'est le sort commun de bien de nos compatriotes pendant le service militaire.

### Comparaisons et souvenirs

En Algérie, au contraire, après la nécessaire période d'adaptation, le point de vue de ces soldats bretons semblait évoluer très vite. Le contact avec une population que l'on essayait de franciser d'une façon autoritaire ne pouvait que les choquer et appeler chez eux des comparaisons avec ce qu'ils avaient connu dans leur pays d'origine. L'interdiction de la langue arabe ou kabyle dans les écoles, toute la propagande dispensée pour persuader les populations algériennes qu'elles ne pouvaient être que françaises... commençaient à introduire le doute. L'amitié de camarades algériens, pour qui des Bretons parlant le breton ne pouvaient être des Français comme les autres, faisait le reste et les appelés bretons avaient des raisons encore plus valables que leurs camarades français de réclamer la «quille» d'une guerre qui n'était pas la leur.

Rentrés au pays, il ne convenait pas de faire part de ces expériences nouvelles. Les autres n'auraient pas compris. Pourtant un état d'esprit nouveau modelait cette nouvelle génération bretonne... Les manifestations paysannes et leur style, ne furent pas sans rappeler certains événements d'Outre-Méditerranée. Nombreux furent les journalistes français qui le soulignèrent.

L'avenir nous dira si le drame algérien a eu vraiment une influence sur la nécessaire prise de conscience de ce que dans la presse et les milieux officiels on appelle pudiquement le «problème» breton.

## Algérie : entre *statu quo* et espérances en devenir

Salah Hannoun

Avocat, autonomiste kabyle et militant des droits humains

Article publié initialement par *Le Peuple breton* n° 586 de novembre 2012

L'Algérie officielle a célébré avec faste le cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays. Cette date symbolique devait marquer les esprits par le sceau de la «continuité révolutionnaire». Tout a été mis dans l'escarcelle de cet objectif par la «famille révolutionnaire»<sup>5</sup> afin de frapper les esprits et, *ipso facto*, conforter sa mainmise sur le pouvoir. Pour cette campagne publicitaire géante à la gloire des tenants du pouvoir, des milliards ont été dépensés. Pour entretenir l'illusion de la prospérité nationale retrouvée, aucun détail ne devait être oublié, quitte à alourdir les déficits publics, qui sont déjà abyssaux ; quitte à oublier le temps d'un jour les millions de jeunes chômeurs.

Cet événement, défini par les communicants officiels comme étant une étape majeure de l'émancipation de l'Algérie et de la consolidation de son indépendance, s'est déroulé dans l'indifférence populaire en Kabylie et dans les autres régions du pays. Ce 5 juillet 2012 ressemblait à s'y méprendre au 4 juillet et aux autres jours d'avant et d'après. Les conditions socioéconomiques et politiques difficiles ne se prêtent pas à la fiesta, surtout quand celle-ci se drapait des oripeaux de la démagogie et de la gabegie.

### Une dynamique contestataire

Cinquante années après l'indépendance, et compte tenu du climat politique délétère qui y règne, une question revient souvent sur le devant de la scène et sur toutes les lèvres: «Où va l'Algérie ?»<sup>6</sup>

Cette question, vecteur porteur d'une problématique politique de fond, n'est pas sortie *ex nihilo*. Elle nous renvoie vers une étape historique bien déterminée, dont les contours militaires ont commencé à se dessiner avec le cessez-le-feu en mars 1962 : celle des coups de force engagés par le chef de l'état-major de l'Armée de libération nationale (ALN), le colonel Houari Boumédiène<sup>7</sup>, et ses amis politiques, le président actuel Bouteflika notamment, contre le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), l'Assemblée nationale, la Kabylie et le président Ben Bella.

En renversant celui-ci à la suite d'un coup d'État, le 19 juin 1965, Boumédiène a engagé le pays sur la voie d'une dictature militaire. Depuis cette sanglante date, l'Algérie est en perpétuel «redressement révolutionnaire», même si certaines de ses pratiques autoritaires ont sournoisement évolué.

Ces choix politiques post-1962, aux antipodes des aspirations pour une Algérie moderne, démocratique et sociale ayant guidé

<sup>5</sup> L'équipe dirigeante en Algérie depuis 1962, issue du FLN, dont le président Bouteflika est l'un des membres influents.

<sup>6</sup> *Notre révolution : où va l'Algérie ?*, Mohamed Boudiaf, éd. Librairie de l'étoile, 1964.

<sup>7</sup> Houari Boumédiène, de son vrai nom Mohamed Boukharrouba, a pris le pouvoir en Algérie de 1965, année de son coup d'État, jusqu'à son décès en 1978. Il était le président du Conseil de la Révolution, organe exécutif suprême.

la guerre d'indépendance, ont imposé une dynamique contestataire qui ne faiblit point et, ce, cinq décennies après l'indépendance du pays.

### **La Kabylie en fer de lance**

C'est dans ce contexte politique national global que la Kabylie, qui était le fer de lance de la guerre d'indépendance, a pris les devants pour contester, dès 1963, avec la création du Front des forces socialistes (FFS), les choix politico-idéologiques opérés par le pouvoir qui s'est imposé par la force de la kalachnikov. Depuis, cette contestation aux contours multiples a changé de formes politiques afin de résister à la violente répression qui s'est abattue sur ses militants, tout en récusant la violence comme moyen d'action.

Après avoir traversé ces décennies en essayant de remettre l'Algérie sur les rails de la voie démocratique, notamment par la création de partis politiques et d'associations à dimension voulue nationale, dans l'espoir de regrouper les arabophones et les Berbères dans des espaces de lutte communs, tout en gardant le cap sur les revendications culturelles et identitaires amazigh, la place de la Kabylie dans cet ensemble national algérien est posée avec acuité par ce cinquantenaire.

Une place qui pose *de facto* la problématique politico-identitaire de l'Algérie telle qu'elle a été définie par les textes et soutenue par l'idéologie arabo-musulmane des pouvoirs successifs.

Le 20 avril 1980, alors que l'armée algérienne, le centre névralgique du pouvoir réel, est officiellement aux commandes, la Kabylie a encore une fois marqué sa différence en s'engageant dans un processus de lutte politique, pacifique et public pour une Algérie démocratique et respectueuse de ses diversités culturelle, linguistique et identitaire. Ce qui restera dans l'histoire comme étant le «Printemps berbère» a marqué une fracture dans l'édifice dictatorial du FLN.

### **Se démarquer du projet totalitaire intégriste**

Malgré le changement de façade, avec l'intronisation du nouveau président Chadli Bendjedid, un colonel de l'armée, la répression a été la constante réponse aux revendications de la Kabylie.

A partir de cette date fondatrice du Mouvement culturel berbère (MCB), les divergences de fond et idéologiques ont éclaté au grand jour entre les tenants de l'arabo-islamisme au pouvoir et les militants de la démocratie et de la revendication amazigh, qui ont fait de la Kabylie leur bastion de résistance.

Ce processus de lutte, malgré la répression féroce, les tortures et les emprisonnements, n'a pas dévié de sa trajectoire.

Durant les années 80 et 90, marquées par une violence islamiste sans limites, la Kabylie a su se démarquer du projet totalitaire intégriste en associant les revendications identitaires et culturelles à la problématique de la démocratie et de la modernité. C'est une remise en cause profonde du socle commun entre les islamistes et les tenants du pouvoir d'Alger : l'arabe et l'islam comme référents idéologiques et dogmatiques. Ce déni identitaire orchestré par le pouvoir, la lutte contre l'intégrisme islamiste et sa violence armée, le silence complice des autres régions d'Algérie quant aux répressions sanglantes consécutives et cycliques subies par la Kabylie, le «Printemps

noir» de 2001 notamment<sup>8</sup> et l'impunité qui s'en est suivie, les collusions idéologiques entre le président Bouteflika et les islamistes, la fermeture du champ politique et médiatique, l'évolution de la réflexion des militants de la revendication amazigh, à majorité kabyle, sur la nature profonde de l'État et son mode d'organisation, entre autres raisons, ont été les arguments politiques ayant motivé le lancement du projet pour l'autonomie de la Kabylie en juin 2001.

### **Oser la Kabylie pour changer l'Algérie**

Ce cinquantième anniversaire de l'indépendance coïncide donc avec le onzième anniversaire de la création du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK). Cette jonction des dates symboliques met en lumière la place que doit occuper la Kabylie au sein de cet ensemble national qu'est l'Algérie, même si les approches du projet national commun sont loin d'être convergentes.

C'est ainsi que la problématique posée en 2001, qui consiste à «Oser la Kabylie pour changer l'Algérie», reste encore posée, les lignes politiques n'ayant pas évolué durant cette dernière décennie.

Même si le projet pour l'autonomie de la Kabylie a été porté par les militants durant ces onze dernières années, permettant ainsi aux Kabyles une meilleure approche des problématiques de l'organisation de l'Etat et de son intérêt pour la préservation de leurs culture, langue et identité propres dans cet ensemble arabo-musulman, il reste néanmoins que les portes du dialogue avec le pouvoir algérien restent hermétiquement fermées, celui-ci ayant une approche idéologique des problématiques posées par la Kabylie sur son devenir propre, les associant à une «atteinte à la souveraineté nationale».

Le *statu quo* est donc encore de rigueur.

### **Reprise de la contestation populaire ?**

Compte tenu de la situation géopolitique actuelle, née des «révolutions arabes» et de leurs soubresauts, il n'y a pas lieu d'espérer une ouverture de l'intérieur du pouvoir. A Alger, tout est fait pour discréditer ce «complot sioniste».

Les pétrodollars sont mis à contribution pour acheter une paix sociale précaire.

Malgré cet immobilisme, constaté notamment par le retrait tactique, qui est la position politique actuelle de la Kabylie, mais qui sait rebondir quand la situation l'exige, *de facto*, les lignes sont appelées à bouger, le manque criant de perspectives étant un indicateur de base pour la reprise de la contestation populaire.

Au lendemain de cet anniversaire, et avec trois mois de recul, pour paraphraser l'écrivain Mouloud Mammeri, force est de constater que «les lumières de l'indépendance ne nous ont pas éclairés mais elles nous ont éblouis».

Cette maxime est encore d'actualité. Pourvu que cela ne dure pas cinquante autres années !

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

<sup>8</sup> «Printemps noir de Kabylie» : répression des manifestations populaires en Kabylie durant le printemps 2001 ; 136 jeunes assassinés par les gendarmes, des milliers de blessés et des centaines d'arrestations.

## Vers de nouveaux scénarios euro-méditerranéens ?

Jean-Robert Henry

Directeur de recherches émérite au CNRS - IREMAM - Aix-en-Provence

Sous ce titre, on se propose d'actualiser, au printemps 2012, une question déjà posée en 2005 dans le cadre d'une rencontre franco-allemande tenue à Aix-en-Provence. Comme toute réflexion prospective, celle-ci passe inévitablement par une remise en perspective, c'est-à-dire un certain retour en arrière.

### La crise du processus de Barcelone

En 1995, la Conférence de Barcelone avait porté l'espoir de voir s'instaurer un véritable partenariat Nord-Sud en Méditerranée. Mais, très vite, s'est fait jour un sentiment d'enlisement et d'inefficacité du processus. Dix ans après la Conférence de Barcelone, on parlait de plus en plus de « bilan mitigé », et même d'échec du Processus de Barcelone.

Cet insuccès suscitait des tentatives de diagnostic. Certains analystes insistaient sur la mise en oeuvre technique et financière du partenariat euro-méditerranéen. D'autres mettaient en avant l'échec du processus de paix, qui plombait un partenariat conçu en fonction de lui. D'autres encore renvoyaient à des facteurs plus structurels, touchant à la *nature* du rapport de l'Europe à son sud. S'il est vrai que le projet européen, fondé sur les ruines d'expériences extrêmes en matière d'affrontement des nationalismes et de mépris des Droits de l'homme, a été la plus féconde avancée des relations internationales dans la seconde moitié du vingtième siècle, le développement de cet espace de paix, de prospérité et de mieux-vivre relatif peut aussi avoir des effets à la fois attractifs et déstabilisants sur son environnement. C'est ce qu'a illustré la crise yougoslave, à côté de données internes qui lui étaient propres.

Ce problème a été aggravé par le fait que, depuis Maastricht, le rapport du projet européen à son voisinage méridional est devenu structurellement contradictoire. Il prend désormais la forme d'un processus d'inclusion-exclusion du Sud par le Nord : *la Méditerranée constitue pour l'Europe à la fois une région périphérique, qu'elle considère comme son prolongement naturel, et une frontière identitaire, humaine et culturelle.*

D'une part en effet, l'Europe cherche à y accroître et organiser son influence, notamment économique et culturelle, en constituant une vaste région euro-méditerranéenne, où l'outre-Méditerranée deviendrait une « marche » de l'Europe et surtout un marché privilégié, en dépit de la concurrence croissante des autres grandes puissances économiques.

Mais, *d'autre part*, l'invention de l'Europe comme espace humain, et non plus seulement économique, fabrique de la frontière et de l'altérité en Méditerranée : l'extension du projet européen à des dimensions politiques, sécuritaires, identitaires produit un effet de clôture, de frontière culturelle, sociale et humaine face à un monde islamo-méditerranéen considéré de plus en plus comme une altérité radicale. La pseudo-logique géographique laisse libre cours au déploiement de critères « culturels » : religieux, ethniques, voire bio-culturels, de

différenciation entre « eux » et « nous »<sup>9</sup>. Et l'humanisme initial du projet européen s'efface derrière les logiques identitaires : une vision confusément ethno-religieuse de l'identité européenne tend à s'imposer pour définir par rapport au Sud et au monde musulman une Europe plus blanche et chrétienne qu'elle n'a jamais été.

L'application du système de Schengen renforce ce sentiment. La clôture de l'espace humain européen est un phénomène relativement récent, dont témoigne bien l'évolution des flux entre l'Algérie et la France : alors qu'avant 1985 plus d'un million d'Algériens se rendaient annuellement en France, ce chiffre est tombé dix ans plus tard à 50.000, pour remonter lentement ces dernières années vers un objectif de 300.000 personnes.

Or, ces nouvelles frontières de l'Europe sont taillées dans un espace relationnel méditerranéen extrêmement dense. Les sociétés d'outre-Méditerranée, et particulièrement celles du Maghreb, n'ont jamais été aussi proches de l'Europe, par les liens issus de l'immigration, par les pratiques culturelles et par la puissance du mirage européen. Ce mixte humain et culturel est malmené par l'invention des frontières de l'Europe.

Face à cette imbrication des sociétés, le partenariat euro-méditerranéen avançait des solutions qui n'étaient pas à la hauteur. Il organisait la libre circulation des biens dans la région méditerranéenne tout en restreignant celle des personnes, c'est-à-dire qu'il consacrait durablement le divorce entre espace économique et espace humain en Méditerranée, tout en comptant sur le dialogue culturel et la coopération des sociétés civiles pour en réduire les effets. Deux ressources incapables à elles seules de faire de la Méditerranée un espace humain commun ; elles contribuent plutôt à développer un *espace humain virtuel* qui exacerbe le contraste avec le refus de la mobilité des hommes.

Les responsables européens ont été conscients, surtout après le 11 septembre 2001, qu'il y avait là un risque d'aggraver la « fracture culturelle » dans l'espace méditerranéen (Rapport de la Commission pour la Conférence de Valence en 2003, qui sera relayé avec brio par le Rapport des Sages en 2004).

Une réponse pétrie de bonnes intentions à ce défi a été la philosophie du voisinage, proposée en 2003 par R. Prodi. Mais cette philosophie, devenue « politique de voisinage » après son adoption par les instances européennes, aggrave d'une certaine façon les contradictions de Barcelone, car elle ne laisse même plus miroiter la perspective d'un espace humain commun. Elle renvoie à une vision ethnoculturelle de l'Europe, qui oppose implicitement aux « voisins » (catégorie exprimée) la « famille » européenne (catégorie implicite, mais omniprésente comme point de départ du discours). Cette famille européenne fait particulièrement sens à l'égard des « voisins » musulmans<sup>10</sup>, comme à l'égard des minorités musulmanes -d'origine ou

<sup>9</sup> Cf. notre article « La Méditerranée, nouvelle frontière européenne ? », dans J. C. Ruano-Borbalan (dir.), *L'identité*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 1998.

<sup>10</sup> Dans son ouvrage, *Nos voisins musulmans. Histoire et mécanisme d'une méfiance réciproque* (Les belles lettres, 2004), Yves Monteny souligne combien la situation des années 2.000 exacerbe quatorze siècles de méfiance réciproque. Le regard serein que Yadh Ben Achour pose sur *Le rôle des civilisations dans le système international* (Bruxelles, Bruylant, 2003) l'amène aussi à dénoncer la construction contemporaine des figures de l'hostilité et la cristallisation par le discours politique et juridique des lignes de fracture entre les civilisations au détriment des visions d'appartenance à une même humanité.

immigrées- en Europe.

Ceci entraîne deux effets pervers. D'une part, l'ethnisation et la confessionnalisation de l'autre rejaillissent inévitablement sur l'image que nous construisons de nous-mêmes : pour une partie de la classe politique et de l'opinion, l'Islam fait figure de miroir de l'identité européenne. D'autre part, cette dérive, qui s'accroît en période électorale, peut aller jusqu'à faire du musulman un ennemi idéal de l'intérieur et de l'extérieur<sup>11</sup>. La réinvention actuelle du clivage européens/musulmans n'est pas seulement un héritage de l'histoire, puisqu'elle touche des pays européens qui n'ont pas de tradition coloniale. Elle est aussi, à coup sûr, un des effets de l'« invention » actuelle de l'Europe.

Plus que toute autre relation extérieure, le rapport au monde islamo-méditerranéen pose en réalité à l'Europe un *dilemme*. Elle l'invite à choisir entre deux modèles fondamentalement différents du projet européen :

- ou bien construire une forteresse de prospérité, une sorte de grande Suisse continentale repliée sur son patrimoine humain, économique et culturel, et protégée des menaces potentielles du sud et de l'Orient musulman par des barrières supposées infranchissables ;
- ou bien, à l'opposé, revenir au pari d'une «Europe sans rivages» (selon le titre du livre de François Perroux, publié en 1954), qui intégrerait progressivement les pays du Sud -à commencer par ceux du Maghreb- dans un espace commun. Il s'agirait de penser l'Europe moins comme un repli continental que comme un régionalisme ouvert, moins comme une finalité identitaire que comme un projet ouvert sur une perspective universaliste.

### **Les tentatives de relance du Processus de Barcelone**

Au début des années 2000, la perspective d'une plus grande ouverture de l'Europe vers le Sud suscitait déjà des résistances, au nom du réalisme. Mais ces résistances étaient sans doute moins fortes qu'aujourd'hui. La question de l'élargissement de l'Europe dans cette direction se présentait alors sous différentes formes.

D'une part, elle était posée directement à travers le lancement du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Sur le plan des principes, il ne semblait plus y avoir d'obstacle pour faire entrer, à un horizon (certes lointain) qui restait à fixer, un pays « musulman » dans l'Union européenne. La réticence à une telle éventualité est beaucoup plus affirmée aujourd'hui.

Une autre façon, indirecte, de poser la question de l'élargissement de l'espace européen aux pays partenaires du Processus de Barcelone était présente dans l'idée d'établir des «coopérations renforcées» avec des partenaires du sud. Soit ces coopérations étaient pilotées par l'UE elle-même et présentées comme une étape vers un objectif final encore inconnu (c'est ce qui a été fait pour le Maroc). Soit, il s'agissait de favoriser une coopération spécifique de proximité entre des partenaires du Nord et du Sud. C'est le scénario qui a été exploré et partiellement mis en œuvre dans le dialogue 5+5, réactivé à partir de 2001 et surtout 2003.

Le but du dialogue 5+5 (qui concernait aussi des pays du Sud non associés à l'UE) était de dépasser les impasses et les contradictions du Processus de Barcelone sans concurrencer

celui-ci. Au contraire, il s'agissait d'exemplariser le dialogue 5+5 pour redonner du sens au partenariat euro-méditerranéen.

Le recentrage sur la Méditerranée occidentale partait de la conscience que les riverains de ce bassin partagent des intérêts communs majeurs, insuffisamment servis par la simple politique de voisinage. Les arguments économiques, politiques, démographiques avaient été soigneusement inventoriés par le Cercle des économistes, pour qui «une association renforcée» entre les riverains de la Méditerranée occidentale pouvait «éviter une fracture nord-sud porteuse de toutes les dérives» ; il invitait à ne pas traiter différemment le Maghreb des PECO ou des Balkans. Sur le plan politique, était avancée l'idée d'un «destin commun» entre pays du nord et du sud, une formule qu'on retrouvait aussi dans le projet de Traité d'amitié et de coopération franco-algérien paraphé en 2003. L'idée d'un rapprochement avec le Maghreb était à ce point dans l'air qu'elle avait inspiré au journal *Le Monde* en décembre 2003 un titre de première page : «Europe-Maghreb : l'autre élargissement ?». C'est aussi l'époque où s'amorçait un rapprochement, cher à Michel Vauzelle, président de la région PACA, entre régions riveraines de la Méditerranée<sup>12</sup>.

Au total, l'idée d'élargissement de l'UE vers le Sud était donc à l'époque minoritaire, mais pas totalement exclue. En 2002, le Club de Marseille avait par exemple cherché à promouvoir l'idée d'Union euro-méditerranéenne<sup>13</sup>, une proposition qui sera relayée en 2004 par Dominique Strauss-Kahn dans ses «Cinquante propositions pour l'Europe». Au Maroc, certains documents officiels reprenaient aussi, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de Barcelone, des arguments en faveur d'une adhésion de ce pays à l'Union européenne.

D'autres alternatives aux dysfonctionnements du Processus de Barcelone avaient été explorées à la même époque.

Pour éviter au partenariat euro-méditerranéen d'être paralysé par le conflit du Moyen-Orient, certains hommes politiques proposaient périodiquement une «relance» du dialogue euro-arabe, qui avait tenté, avec des succès inégaux, d'organiser les relations transméditerranéennes entre 1974 et 1990. C'est ce que fit notamment Jacques Chirac en avril 2006, lors d'une initiative sans lendemain.

Toujours dans le souci d'éviter le blocage politique du processus de Barcelone, d'autres responsables français proposaient, au milieu des années 2000, un élargissement du «5+5» à un «6+6» englobant l'Égypte et la Grèce. C'était aussi une façon de mélanger le «5+5» avec le Forum franco-égyptien, autre instance informelle sur laquelle la France exerçait son influence.

Plus ambitieuse en apparence était, à la même époque, la proposition de Jean-Louis Guigou d'instaurer une «Communauté méditerranéenne». Il s'agissait d'installer sur les marches méridionales de l'Europe un sous-régionalisme bienveillant et pacifique, relayant en Méditerranée le projet européen sans le concurrencer ni avoir l'étendue de ses compétences. Cette conception euro-centrée des choses n'était pas très attrayante pour les voisins et ne semble pas avoir suscité chez eux un grand intérêt.

Elle semble avoir pourtant inspiré en partie le projet d'Union méditerranéenne (ou d'Union de la Méditerranée ?) lancé en

<sup>11</sup> Sur la construction de l'ennemi de l'intérieur et de l'extérieur, cf. Jacques Sémelin

<sup>12</sup> Sur tous ces débats, cf. le dossier que nous avons dirigé sur «L'espace euro-maghrébin», dans *L'Année du Maghreb 2004*, CNRS Editions 2006.

<sup>13</sup> Cf. notre article dans *Projet*, juin 2002.

février 2007 par Nicolas Sarkozy en pleine campagne électorale et réaffirmé, après son élection, comme le futur grand chantier de la diplomatie française. Mais cette vision quelque peu improvisée du devenir méditerranéen était porteuse de fortes contradictions, la plus sensible portant sur la gestion de l'intersection entre un espace européen fortement intégré -à qui les Etats ont délégué d'importantes compétences comme la circulation des personnes- et un espace méditerranéen faiblement intégré qui ne pourrait prétendre qu'à des délégations de compétences résiduelles dans les mêmes domaines.

On connaît le sort advenu à cette initiative méditerranéenne de la France, à savoir un rejet total par la Turquie, un faible enthousiasme des partenaires du Sud et de fortes réticences des pays européens qui n'avaient pas été consultés. Il fallut presque un an de marchandages pour aboutir à un compromis laborieux, baptisé Union pour la Méditerranée. Celle-ci, créée solennellement à Paris en juillet 2008, fut formatée institutionnellement par la Conférence euro-méditerranéenne de Marseille en novembre 2008 : l'UPM restait dans le cadre du processus de Barcelone, tout en élargissant celui-ci à l'ensemble des pays de la Ligue arabe, ce qui était une avancée intéressante.

Toutefois, le lancement de la nouvelle institution a fait long feu, en raison de la guerre de Gaza, que les Européens n'ont pas su ou voulu prévenir. Le blocage institutionnel affectant l'UPM a infecté tout le système européen. L'un et l'autre sont maintenant paralysés depuis trois ans et demi par l'impossibilité de réunir la conférence des ministres des affaires étrangères, instance-clé du processus de Barcelone comme de l'UPM : les Etats arabes ne veulent pas siéger à côté d'Israël qu'ils accusent d'avoir torpillé la mise en place de l'UPM. La confusion institutionnelle est donc totale, les nouvelles institutions n'ayant pas réussi à prendre le relais des anciennes. Confrontés à cette impuissance, deux secrétaires généraux de l'UPM ont déjà démissionné, et une autre conséquence de l'impasse institutionnelle est la restitution par la France en mars 2012 à l'Union européenne de la «coprésidence» de l'UPM qu'elle s'était attribuée. Même si ce retour à la logique communautaire fait sauter un des verrous du blocage institutionnel et accroît la marge d'action de la politique extérieure européenne<sup>14</sup>, le partenariat euro-méditerranéen est dans la crise la plus profonde et la plus longue qu'il ait jamais connue. On doute qu'il parvienne à s'en relever dans les conditions actuelles.

Quand on recherche les responsabilités immédiates de cette paralysie des relations euro-méditerranéennes, les erreurs, les maladresses et les incohérences de la politique française sautent aux yeux<sup>15</sup>. Mais il faut tenir compte également de l'incapacité des Européens à penser leur rapport au Sud autrement que sous l'angle des intérêts économiques, de la peur de l'Islam et du repli identitaire. Ils paient aussi leur lâcheté persistante face au conflit du Moyen-Orient, ainsi que les effets de la fragmentation des pouvoirs au sein du système européen, qui tourne à l'impuissance dès qu'on touche aux relations internationales.

<sup>14</sup> Cette marge reste minime, comme on a pu le constater lors du sommet UE/Russie du 4 juin 2012, qui a eu moins d'écho -et tout aussi peu de succès sur le dossier syrien- que la rencontre Hollande/Poutine.

<sup>15</sup> Cf. notre article sur la politique méditerranéenne de Sarkozy, paru en anglais dans la revue *Contemporary French & Francophone Studies*, vol.16, issue 3, juin 2012.

## **L'épreuve des révoltes arabes**

Le «printemps arabe» n'a pas changé ces données européennes ni remis à flot l'UPM, malgré les espoirs injustifiés de certains responsables français. Il a souligné l'effacement d'une politique méditerranéenne de l'Europe, réduite à des déclarations bien-pensantes sans portée effective, et il a mis en évidence les défaillances du système euro-méditerranéen :

- celui-ci n'a pas fonctionné comme espace de dialogue politique ou de conciliation dans les révolutions qui ont contesté les régimes autoritaires arabes, ni dans les conflits ouverts qui ont suivi en Libye et en Syrie ;
- il n'a pas apporté massivement d'aide économique et financière aux sociétés en mutation : les promesses d'aide ont été faites pour l'essentiel dans le cadre d'autres instances et attendent d'être concrétisées ;
- les Européens ont vu disparaître leurs interlocuteurs habituels du Sud disqualifiés par la contestation populaire, comme Ben Ali et surtout Moubaraq, sur le partenariat duquel la France avait fondé sa conception et son leadership de l'UPM ; le mépris par l'Europe de l'opinion publique arabe s'est retournée contre elle, malgré les mises en garde multipliées depuis plusieurs années.

Il est difficile de refonder ce partenariat sur les bases actuelles du processus de Barcelone ou de l'UPM, pour plusieurs raisons :

- le blocage autour du conflit du Moyen-Orient et l'impuissance de l'Europe sur ce dossier sont plus forts que jamais, même si cette impuissance est aussi le lot (ou le choix) de la diplomatie américaine ;
- s'y ajoute un élément politique nouveau : l'insécurité saharienne à la suite de l'intervention de certains pays européens en Libye. Le manque d'anticipation des conséquences de cette politique d'ingérence humanitaire a «mis le feu» à toute la région saharienne et sahélienne dont les fantasmes euro-méditerranéens rêvaient de faire la future centrale solaire de l'Europe ; aujourd'hui, le rattachement du Sahara à l'espace méditerranéen est une perspective qui perd beaucoup en crédibilité.
- sur le plan économique, s'observe un amoindrissement relatif des positions économiques européennes en Méditerranée<sup>16</sup>, en raison de la concurrence de la Chine, de la Turquie, de l'Inde, du Brésil et des autres pays émergents ;
- le repli de l'Europe sur elle-même et l'absence de volonté politique européenne ne favorisent pas une initiative méditerranéenne de relance du partenariat méditerranéen depuis Bruxelles, malgré les perspectives séduisantes affichées dans les déclarations de mars et mai 2011.

Tout en donnant au partenariat euro-méditerranéen ce qui ressemble à un coup de grâce, le « printemps arabe » a conforté en même temps le retour à des stratégies nationales - voire nationalistes- de puissance régionale dans l'espace méditerranéen, avec des résultats contrastés, comme le

<sup>16</sup> A l'exception, semble-t-il, de l'Allemagne, dont les exportations et les investissements prospèrent dans toute la région.

montrent les quelques exemples ci-dessous<sup>17</sup>.

Le cas de la politique méditerranéenne de la **France** sous Sarkozy, déjà évoqué plus haut, est exemplaire : l'initiative française de 2007, mal préparée et laborieusement rattrapée en 2008 au terme d'une farouche concurrence entre « grandes puissances européennes », a débouché sur un blocage de tout le système euro-méditerranéen. La reprise d'initiative française au moment des révoltes arabes a été peu cohérente : après de mauvaises réactions initiales en Tunisie et en Egypte, le « coup » diplomatique et militaire de Libye, inspiré par un philosophe en mal d'ambition internationale, n'a pas mesuré les conséquences régionales d'une explosion du système libyen, ni les effets diplomatiques sur d'autres scènes de conflits - à commencer par la Syrie - d'un dépassement du mandat accordé par le Conseil de sécurité. Sur le plan économique, les espoirs français d'investissement en Libye risquent d'être fortement déçus, alors que les intérêts miniers français sont menacés par la situation qui règne au Sahara. Il faut ajouter à ce bilan globalement décevant une brouille avec la Turquie (à propos du génocide arménien), dont la diplomatie française aurait pu faire l'économie, et qui contraste avec l'importance démesurée accordée au partenariat avec le Qatar. Même si la Grande-Bretagne s'est autant engagée dans l'affaire libyenne que la France, avec le même soutien de l'OTAN, elle l'a fait d'une façon moins ostentatoire, c'est-à-dire avec un moindre risque de voir porter les effets pervers de cette ingérence « humanitaire » à son passif.

Le bilan diplomatique du quinquennat de Nicolas Sarkozy pèsera inévitablement sur la politique étrangère de son successeur. Il est significatif que les candidats à la présidentielle aient très peu parlé de la Méditerranée (à l'exception de Jean-Luc Mélançon) et que le nouveau président se soit senti lié dès ses premières prises de position par les engagements de son prédécesseur sur l'affaire libyenne, sur le dossier syrien et sur l'Iran. A la différence du réajustement important de la politique européenne de la France au nom de la croissance, les changements proposés en matière de politique méditerranéenne sont modestes. Sur un plan général, ils se contentent d'affirmer la soumission de la politique française à l'internationalisme et au droit international, d'exprimer des réserves sur la poursuite des interventions militaires et de plaider pour une « diplomatie d'influence »<sup>18</sup>. Pour le reste, les choses ne semblent pouvoir changer que sur les marges : amélioration des rapports avec Ankara, partenariat moins exclusif avec le Qatar, abandon d'un discours islamophobe interne qui tournait à la guerre des cultures et finissait par avoir des effets négatifs sur la politique extérieure. La seule région méditerranéenne où peut être attendu un renforcement de la politique française est le Maghreb traditionnel avec qui la densité de relations humaines, économiques et culturelles continue à offrir un fort potentiel de coopération, si certains malentendus politiques sont dépassés. Sur le plan géopolitique, la préservation des intérêts français au

Sahel pousse aussi à une concertation – qui ne sera pas facile – avec les puissances militaires qui comptent comme l'Algérie. Face aux incertitudes qui pèsent sur la politique méditerranéenne de la France, et parfois aux dépens de celle-ci, la stratégie de la **Turquie** est celle d'une puissance régionale montante, stimulée à l'échelle méditerranéenne par les résistances opposées à sa demande d'adhésion à l'Europe. Ce pays semble mobiliser toutes ses ressources : croissance économique insolente, puissance militaire, séduction de son modèle de réformisme musulman, pour étendre son influence politique, promouvoir la paix chez ses voisins immédiats et développer ses exportations et ses investissements dans toute la région. Dans une instance comme l'Organisation de la Conférence islamique, elle sait par exemple donner une dimension religieuse à ses arguments en faveur du libre-échange.

Plus discrète, l'**Allemagne** devient également une puissance qui compte sur la scène méditerranéenne. Après avoir longtemps nié toute ambition méditerranéenne, elle a montré en s'opposant à la France à propos des projets d'Union méditerranéenne que cette époque était révolue. Elle mène aujourd'hui une politique régionale conforme à ses intérêts économiques, qu'elle défend avec une certaine âpreté, par exemple en matière de développement de l'énergie solaire ou de ventes d'équipements militaires. Son influence s'appuie aussi sur la présence dans les pays du Sud de ses Fondations (politiques ou industrielles) qui tissent un réseau quasi-diplomatique très actif auprès des acteurs civils, renforçant, sur des sujets valorisants comme la démocratie et les droits de l'homme, l'influence de sa diplomatie traditionnelle.

Touchée par la crise économique, l'**Espagne**, qui s'était illustrée par une politique méditerranéenne nationale euro-compatible et menée par de grands diplomates comme A. Moratinos, est moins active sur cette scène depuis l'échec de la conférence euro-méditerranéenne qu'elle avait tentée de réunir à Barcelone en 2010. Sa capacité d'initiative est également réduite par la crise économique. Il en est de même pour l'Italie. Toutes ces politiques nationales, plus ou moins concurrentes, ne prospèrent qu'en l'absence d'une politique méditerranéenne européenne, y compris dans les domaines où elle s'imposerait le plus comme l'énergie. Même dans l'hypothèse où finirait par émerger une vision communautaire des choses, une question qui demeurera est celle de l'articulation entre les politiques nationales et la politique commune : comment faire profiter celle-ci des atouts méditerranéens propres à chaque Etat ?

Estompées par la dominance des politiques méditerranéennes nationales, les **scénarios d'élargissement** de l'espace européen vers le Sud n'ont pas totalement disparu des perspectives de recomposition de l'espace méditerranéen mais sont devenus très discrets.

Ils ont été indirectement présents lors du « remue-méninges » de 2007 préluant à la mise en place de l'Union pour la Méditerranée. C'est ainsi qu'en réponse au projet français d'Union méditerranéenne, A. Moratinos avait proposé de créer une « Union euro-méditerranéenne », sur le contenu de laquelle il s'est peu étendu, mais qui pouvait déboucher sur un scénario audacieux de rattachement de l'espace méditerranéen à l'Union européenne<sup>19</sup>.

De même, au début de la « révolution de jasmin » en Tunisie,

<sup>17</sup> La question du jeu méditerranéen des « grandes puissances » de l'Union européenne a été posée dès l'introduction de l'ouvrage *Politiques méditerranéennes entre logiques étatiques et espace civil* (Henry et Groc, dir., Karthala, 2000), puis approfondie dans *Mediterranean policies from above and below* (Schäfer et Henry, dir., Nomos, 2009). Ce que nous disons ici n'est qu'une actualisation de cette question.

<sup>18</sup> Cf. entretien accordé au journal *Le Monde* par le nouveau ministre des Affaires étrangères le 29 mai 2012. Cet entretien fait écho sur plusieurs points au document un peu mou et flou élaboré en octobre 2011 par le Parti socialiste sur la politique étrangère.

<sup>19</sup> C'est une perspective que le Club de Marseille avait essayé de promouvoir en 2000. Cf. notre article, « L'Union euro-méditerranéenne : une utopie nécessaire », *Projet*, juin 2000.

certaines acteurs et observateurs, en Tunisie comme en Europe, ont considéré que cette Tunisie nouvelle, qui aspirait à jouir des mêmes droits de l'homme que les Européens, avait vocation à rejoindre l'Union européenne.

Un seul facteur, mais important, pousse aujourd'hui à l'élargissement de l'Union européenne vers le Sud, c'est le **facteur humain**. D'une part, la proximité et l'imbrication des hommes et des cultures dans l'espace euro-méditerranéen induisent des phénomènes et des espaces de mixité, dont la réalité s'impose de plus en plus aux politiques. Par leurs pratiques, les individus inventent un «vouloir-vivre ensemble» et des solidarités qui ne doivent pas grand-chose ni à la mythologie méditerranéenne, ni aux vertus abstraites du dialogue culturel, ni aux relations intergouvernementales, mais qui s'incarnent dans des espaces et des modes de vie. Ainsi, l'utopie de «citoyenneté des deux rives» a cessé d'être un mot d'ordre marginal ; elle est portée concrètement par des millions de plurinationaux, dont les stratégies de franchissement juridique des frontières sont désormais prises en compte par les acteurs politiques ou économiques. D'autre part, on observe depuis une vingtaine d'années une montée en puissance des acteurs civils organisés, qui s'activent dans tous les domaines et s'emploient notamment à défendre les droits des migrants «illégaux». La tendance de la Fondation Anna Lindh à se substituer au Forum civil euro-méditerranéen (qui n'a pas survécu au naufrage des grandes conférences euro-méditerranéennes) est également représentative de l'aspiration des «acteurs d'en bas» à mieux conjuguer leurs efforts.

Le retour des hommes et des acteurs civils sur la scène régionale pose évidemment le problème de l'organisation politique de cet espace humain méditerranéen. Face au réalisme à court terme des politiques, qui s'en tient à la séparation des espaces humains, les partisans d'un réalisme méditerranéen à long terme considèrent que les pratiques et les attentes des « acteurs du bas » poussent à l'invention d'une citoyenneté méditerranéenne. Mais celle-ci impliquerait d'abord de refaire de la Méditerranée un espace de mobilité et de libertés. Dans quelle mesure peut-on s'inspirer ici du modèle européen sans en transposer la logique, c'est-à-dire sans accepter l'existence d'une organisation euro-méditerranéen commune?

Entre ces perspectives maximalistes et la paralysie du système euro-méditerranéen, émergent ou revivent d'autres stratégies alternatives visant à mieux gérer la proximité entre les rives de la Méditerranée. C'est par exemple la relance du dialogue «5+5», devenu « dialogue méditerranéen », entre les riverains de la Méditerranée occidentale<sup>20</sup>. Ce dialogue, peu formel et aux ambitions encore modestes, est conforté par le souci des Etats maghrébins de réactiver l'Union du Maghreb arabe. De même, la réactivation de la Ligue arabe pourrait contribuer à relancer le dialogue euro-arabe. On a en effet observé, à propos du dossier syrien, une collaboration active entre l'Union européenne et son homologue arabe : serait-ce le premier frémissement d'un renouveau du dialogue euro-arabe qui avait eu son heure de gloire dans les années 1970 et qui demeure le symbole d'une relation plus égalitaire entre nord et sud de la Méditerranée? Dans les deux cas, ces alternatives au partenariat euro-méditerranéen ont le mérite de contourner le guêpier du conflit israélo-palestinien. Mais une relance du

dialogue euro-arabe aurait aussi pour effet pervers de traiter la Méditerranée davantage comme une «inter-région», selon la vieille formule d'Edgar Pisani, que comme un espace humain commun. Ne serait-ce pas un recul par rapport aux attentes des sociétés ?

## Stratégie macro-régionale en Méditerranée

### Le rapport Alfonsi adopté par le Parlement européen

Extrait de l'*hebdomadaire corse, Arritti !* - Bastia - n° 2287 - 5 juillet 2012

*Arritti !* rendait compte dans son numéro 2286 du débat devant la Commission du développement régional du Parlement européen sur un rapport d'initiative, présenté par l'eurodéputé de Corse, François Alfonsi (groupe Verts - Alliance libre européenne).

Les stratégies macrorégionales de l'Union européenne (UE) mises en oeuvre dans la mer Baltique et le long du Danube ont fait preuve de leur efficacité. Pour François Alfonsi, prendre le même type d'initiative en Méditerranée renforcera la cohésion territoriale et économique de l'UE, et bien sûr des territoires -particulièrement les îles- qui y vivent. S'appuyant sur leurs similitudes culturelles, environnementales et économiques, les îles et les régions bordant la Méditerranée ont tout intérêt à retisser des liens et à renforcer leur coopération transnationale dans le cadre d'une stratégie macroéconomique européenne de cohésion. Initiées en mer Baltique en 2009, ces stratégies visent à stimuler, au-delà des frontières nationales, la coordination de politiques transversales dans des régions qui partagent les mêmes caractéristiques géographiques.

Après la Commission du développement régional le 21 juin, le mardi 3 juillet le Parlement européen a adopté en plénière et à une écrasante majorité (610 voix pour, 43 contre et 45 abstentions) la résolution présentée par François Alfonsi.

Un premier pas important pour la mise en route d'une telle politique en Méditerranée. Voici son intervention en plénière du Parlement européen.

#### François Alfonsi

Député européen - Région Grand sud-est de la France. Membre du groupe Verts-Alliance libre européenne

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,

Le rapport sur l'évolution des stratégies macro-régionales et leurs perspectives d'avenir, notamment en Méditerranée, trouve sa place dans deux problématiques :

- tout d'abord, celle de la future programmation 2014-2020, notamment dans le volet de coopération territoriale de la politique de cohésion. La stratégie macro-régionale, initiée en mer Baltique il y a trois ans, ouvre un champ nouveau de développement et de synergie pour les politiques de l'Union européenne au sein d'un

<sup>20</sup> Cf., *Le 5+5 face aux défis du réveil arabe*, (Jean-François Coustilière, dir.), éd. L'Harmattan, Paris, 2012.

même bassin de vie, espace maritime, massif montagneux ou bassin fluvial ;

- l'autre problématique est celle de la crise actuelle que traverse l'espace méditerranéen, sur sa rive européenne, avec la crise de la dette, et sur l'autre rive, depuis le printemps arabe et les événements qui ont touché tous ces pays du voisinage de l'Union européenne.

La stratégie macro-régionale améliore l'efficacité des politiques de développement régional de l'Union. Elle apporte une vue d'ensemble et elle renforce les synergies entre les régions et les États, et aussi entre les différents outils de développement de l'Union européenne tels la Banque européenne d'investissements, ou encore les politiques de voisinage et de pré-adhésion.

Ce rapport propose donc d'aller de l'avant dans le développement des stratégies macro-régionales, et il suggère à la Commission de coordonner un processus de concertation et de réflexion pour les projets à venir.

Le rapport insiste particulièrement sur l'importance d'une telle démarche dans l'espace méditerranéen. Dans cet espace vital pour l'avenir de l'Europe, il faut s'engager dès que possible, de façon pragmatique et concertée, dans cette démarche.

Il faut commencer par approuver rapidement la stratégie *adriatico-ionienn*e qui couvre l'espace méditerranéen central et la mer adriatique. C'est un projet largement concerté, très avancé, qui sera un premier pas. Il entraînera des démarches similaires en méditerranée occidentale et en méditerranée orientale, et grâce à une bonne coordination, cela conduira à une stratégie globale pour toute l'espace méditerranéen.

Les difficultés de la rive européenne de la Méditerranée sont grandes, et la politique de développement régional, notamment son volet de coopération territoriale, est un outil fondamental pour apporter des solutions durables.

La stratégie macro-régionale s'appuie sur les budgets existants sans nécessiter de nouveaux besoins financiers.

Mais, plus que de crédits nouveaux, ce qu'il faut, ce sont des projets nouveaux.

La stratégie macro-régionale est de nature à faire émerger de tels projets avec une réelle implication des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, les États membres, les régions, et d'autres, à travers une gouvernance multinationale.

Dans sa conclusion le rapport se tourne vers la Commission pour qu'elle apporte son expérience et son concours à ce projet, et il s'adresse à la future Présidence chypriote pour qu'elle en favorise l'émergence dans les mois à venir.

Durant la rédaction de ce rapport, j'ai rencontré de nombreux responsables concernés. La volonté de coopération autour d'un tel projet de stratégie macro-régionale est très importante.

C'est une opportunité qu'il faut saisir pour donner un signal positif et porteur d'avenir pour l'espace méditerranéen dans son ensemble.

Pour conclure, je veux remercier mes collègues de la Commission du développement régional, notamment les rapporteurs fictifs, qui ont accordé, leurs très nombreux amendements en attestent, un grand intérêt à ce rapport. Je remercie également la Commission culture et son rapporteur Madame Benarab-Attou, et la Commission des affaires étrangères et son rapporteur Monsieur Salavrakos dont les avis ont considérablement enrichi notre travail.

## De la guerre d'Algérie à la citoyenneté européenne de résidence

Paul Oriol

Auteur de *Résidents étrangers citoyens ! Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence* (2003) - Ancien coopérant en Algérie a longtemps milité au PSU et avec Les Alternatifs

Avoir 20 ans en 1955, c'est appartenir à la «*génération guerre d'Algérie*», comme d'autres avant ont appartenu à la «*génération Front populaire*», «*guerre d'Espagne*» ou «*Résistance*». Avec obligation de prendre position. Même sans formation politique particulière. Il était difficile de rester indifférent à ce qui se faisait là-bas, au nom du peuple français, quelques années après la défaite du nazisme.

En milieu étudiant, la discussion pouvait commencer sur les cours, les vacances, le temps, le dernier match ou le dernier film. Très souvent, elle débouchait sur «*Pour ou contre la guerre d'Algérie*».

C'était particulièrement clair au niveau de l'Association générale des étudiants (UNEF) : quand le point à l'ordre du jour était l'Algérie, l'assistance était multipliée par dix et la salle toujours trop petite.

De gauche, cette opposition à la guerre d'Algérie m'a conduit à adhérer au PSU, «*le parti de la paix en Algérie*», puis «*le parti de la paix avec l'Algérie*», adhésion 15 jours avant sa création à l'une de ses composantes. Et l'indépendance obtenue, les études terminées, à vouloir partir en Algérie, dès que possible. Depuis toujours, je rêvais de partir. En Afrique noire. Les circonstances politiques m'ont conduit en Algérie !

### *De la guerre d'Algérie à l'Algérie nouvelle...*

Le service militaire a été la première occasion, avec l'espoir de participer à la coopération technique dont on commençait à parler : de juin 1963 à avril 1964 à Mostaganem, dix mois dans une infirmerie à soigner les pieds de chasseurs portés !

En fait, une colonie de vacances au Maroc, comme infirmier, quelques années plus tôt, avait été le premier contact avec le Maghreb. Et même avec l'Algérie car la colonie était sur la plage de Saïdia, à quelques centaines de mètres des barbelés de la frontière algéro-marocaine : chaque nuit, les projecteurs du barrage promenaient leur faisceau lumineux jusque sur les tentes de la colonie. On entendait les échanges d'armes automatiques. Un ami, appelé, était là quelque part de l'autre côté.

Le véritable contact avec l'Algérie, c'est juin 1964, comme coopérant, en poste à Constantine puis de 1966 à 1972 à Alger. Pendant cette période, des milliers de jeunes et de moins jeunes, beaucoup de Français mais aussi des personnes de toute nationalité sont allées travailler à la construction de l'Algérie nouvelle. On les appelle parfois les «*pièds rouges*» par opposition aux «*pièds noirs*», les Français de la période coloniale.

Leur degré d'engagement était très variable. Les vrais «*pièds rouges*» venaient participer directement à la révolution algérienne. Certains avaient fait de l'aide au FLN, d'autres avaient déserté... Ils étaient venus au lendemain de l'indépendance (5 juillet 1962), quelquefois même, dès le cessez-le-feu (19 mars 1962) pour faire face à l'urgence. Dans une vision internationaliste, ils participaient aux niveaux

politique et technique.

Mais les arrivants les plus nombreux étaient des jeunes, sensibilisés par la guerre, venant simplement apporter leurs compétences techniques. Après l'enthousiasme des débuts, les engagés parmi les nouveaux venus étaient moins nombreux, les motivations sont devenues plus diverses : éviter le service militaire, voir du pays, apprendre le métier...

Les Français n'étaient pas les seuls étrangers, toutes les nationalités étaient présentes. Malgré la proximité de la guerre, les Français n'étaient pas les plus mal accueillis, loin de là.

Par ailleurs, se retrouvaient à Alger tous les anti-colonialistes, les anti-impérialistes, les tiers-mondistes. Tous les mouvements qui luttait, quelque part dans le monde, pour l'indépendance de leur pays ou la révolution étaient représentés et, notamment, à côté du Front national de libération du Sud-Vietnam, tous les mouvements de libération africains : Angola, Mozambique, Guinée Bissau, Namibie, Afrique du sud, Zimbabwe...

Alger était ainsi le «*centre du monde*». En effervescence. Où se rêvait le monde nouveau ?

Coopérants, notre militance était, par obligation, limitée : groupe de réflexion sur le développement, comité de solidarité avec le Vietnam étendu aux mouvements africains de libération. Utilisé pour déclencher notre petit mois de mai 68 avec invasion de l'ambassade de France...

Le Festival culturel panafricain est l'événement emblématique de cette période avec l'activité soutenue de la cinémathèque algérienne, ouverture sur tous les cinémas du monde, classiques ou nouveaux...

Mais, à mes yeux, dans ce climat un peu euphorique, l'essentiel était la participation à une activité professionnelle adaptée à la situation du pays.

Dans le désert médical des premières années de l'indépendance, il y avait beaucoup à faire : et d'abord réfléchir et participer à une médecine adaptée au pays, de façon à toucher le plus grand nombre, et non se contenter d'une simple reproduction, impossible, de la médecine française, réservée à quelques privilégiés. Médecine qui fascinait de nombreux Algériens, aussi bien les patients, pour sa qualité, que nombre de médecins qui pensaient continuer la médecine libérale...

Mais comment faire quand il n'y a ni médecins, ni personnel paramédical, infirmières, laborantins... C'est à cette pénurie de personnel, à ce besoin de prise en charge de la population qu'il fallait répondre, le plus rapidement possible.

Au niveau local et au niveau national. A Constantine, le centre paramédical formait des infirmiers, des laborantins mais aussi des aides-soignants ruraux ou des accoucheuses rurales..., jeunes n'ayant souvent pas le certificat d'études primaires mais combien enthousiastes. Après avoir reçu une formation de base comportant notamment le maniement d'une cinquantaine de médicaments, ils étaient nommés dans un village pour assurer les premiers soins, les accouchements normaux, déceler les signes de gravité leur permettant de diriger les patients vers le centre le plus proche où pouvait se trouver une personne qualifiée.

A Alger, à une autre échelle, la chaire de pneumologie réfléchissait, planifiait, organisait une lutte antituberculeuse, adaptée au manque de médecins, de techniciens, d'hôpitaux spécialisés, permettant le dépistage, la prise en charge et le traitement ambulatoire et contrôlé des patients atteints de tuberculose avec une remarquable efficacité.

Cet engagement professionnel quotidien, 2 ans à Constantine, 6 ans à Alger, était, à mes yeux, profondément politique. Au

point qu'il m'a conduit à partir quand, à la suite d'un remaniement administratif, il m'est apparu que mon travail servirait d'alibi pour l'activité libérale de certains. Aidé en cela par ma compagne qui parfaitement satisfaite dans son travail d'enseignante, supportait de plus en plus difficilement sa condition de femme.

C'est dire que le retour, en 1972, n'était pas lié à un jugement direct sur la situation politique nationale. Alors que certains, dès 1965, après le renversement de Ben Bella par le colonel Boumediène, les «*pièdes rouges*» notamment, sont partis, par décision ou par contrainte. Malgré l'évolution politique, par suite d'une cécité bienveillante, par insuffisante formation politique, par optimisme ou par suite d'un moindre engagement, d'autres ont pensé que leur présence était utile, que leur travail participait au cheminement, long, difficile, contradictoire, avec ses avancées et ses reculs, vers une société nouvelle. Les retours se sont ainsi échelonnés...

### **Le tiers-monde commence au centre de Paris**

A l'époque, certains maoïstes proclamaient : «*Le tiers monde commence dans la banlieue !*». Il commençait en réalité au centre de Paris.

Arrivé à Paris, en décembre 1972, dans un 20ème arrondissement à forte composante immigrée, happé dès le premier jour, au sens littéral du mot, par la lutte déjà ancienne du Foyer Bisson, c'est tout naturellement que l'immigration est devenue le secteur principal de mon engagement militant au sein du PSU. Et en mai 1973, dans le soutien à la lutte des 56 Tunisiens en grève de la faim dans la crypte de Notre Dame de Ménilmontant pour leur régularisation et l'obtention de papiers. Quarante ans plus tard, les protagonistes ont changé : la revendication demeure !

Lors de l'élection de François Mitterrand en 1981, il est apparu qu'il fallait aller au-delà de ces luttes défensives, renouvelées sans cesse d'un groupe à l'autre. Et profiter de l'arrivée de la gauche au pouvoir pour avancer une revendication significative et gagnable qui assurerait une stabilité du séjour pour tous les étrangers résidant en France. Ce fut la campagne pour «*la carte unique, valable 10 ans, renouvelable automatiquement*», entreprise, à l'initiative de la commission Immigrés du PSU avec la Cimade, la Fasti, le Gisti, la Pastorale des migrants, rejoints ensuite par de nombreuses autres organisations.

Cette lutte ne fut victorieuse que grâce au succès de la «*Marche pour l'égalité et contre le racisme*», partie de Marseille et qui connut un énorme succès, en particulier lors de l'arrivée des marcheurs à Paris accompagnés de plus 100.000 manifestants. Quand le président de la République, recevant les marcheurs à l'Élysée, le 2 décembre 2003, leur a demandé quelles étaient leurs revendications concrètes, Toumi Djaija, l'un des initiateurs de la marche répondit : «*la carte unique*». «*Va pour la carte unique*» répliqua François Mitterrand avant de s'enquérir auprès du père Christian Delorme de quelle carte il s'agissait.

C'était l'aboutissement de la campagne qui avait préparé le dossier et popularisé la revendication mais c'était surtout la victoire des Marcheurs et des militants qui les accompagnaient et qui l'avaient reprise. Avancée importante vers l'égalité des droits, carte «*renouvelable automatiquement*», qui assurait la sécurité du séjour et donc éloignait les menaces d'expulsion. Mais la carte unique, officiellement devenue «*carte de résident*», votée à l'unanimité en 1984 à l'Assemblée nationale, a beaucoup souffert des successifs ministres de l'intérieur. Il

n'en reste plus que des lambeaux.

### **Du droit au séjour, au droit de vote...**

Une certaine sécurité du séjour assurée, le moment était venu de reprendre et d'amplifier la revendication du droit de vote, étape emblématique vers l'égalité des droits de tous les résidents quelle que soit leur nationalité. Avec l'insuccès bien connu : au programme de François Mitterrand en 1981 (*Proposition 80 : Droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français*), elle était aussi au programme de François Hollande (*Engagement 50 : J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans*). Et semble devoir être remise à plus tard, faute d'une majorité constitutionnelle des trois cinquièmes au Congrès qui nécessite le vote favorable d'un nombre significatifs de parlementaires de droite... ou d'un référendum.

La revendication du droit de vote a fait l'objet depuis 30 ans de multiples campagnes, avec beaucoup d'espoirs et d'illusions, notamment, magie des anniversaires, avec le bicentenaire de la Révolution : certains pensaient que 1989 pouvait être le moment d'une avancée démocratique, ce ne fut que l'occasion d'une belle parade sur les Champs Élysées.

L'événement important de cette période est le Traité de Maastricht qui instaure la citoyenneté de l'Union européenne (UE), attribuée à tous les nationaux de l'un des États de l'Union.

Du point de vue de la lutte pour l'égalité, c'est à la fois une ouverture et une régression.

Une ouverture : désormais, les citoyens de l'UE vivant dans un État de l'UE dont ils n'ont pas la nationalité pourront voter et être élus aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les nationaux. Ce droit n'est plus réservé aux seuls nationaux.

Une régression : Car le droit de vote reste attaché à la nationalité, non à celle du pays de résidence mais à celle de l'un des pays membres de l'UE. Jusque-là, quand les pays avaient ouvert le droit de vote aux élections municipales ou locales, tous les étrangers en avaient bénéficié quelle que soit leur nationalité. Le Traité de Maastricht a institutionnalisé une hiérarchie dans la citoyenneté dans l'immigration en fonction de la nationalité.

### **De la citoyenneté européenne à la citoyenneté européenne de résidence ?**

Il n'y a pas de nationalité européenne. Avec le Traité de Maastricht, une occasion a été manquée : créer une citoyenneté de l'UE détachée de toute référence nationale, une citoyenneté européenne, de résidence, ouverte à toute les personnes qui travaillent, vivent, résident sur le territoire de l'un des États membres. Une citoyenneté ouverte à tous, inclusive et non discriminante.

C'est devant cette conception, fermée, de la citoyenneté européenne et face à un certain découragement militant que la *Lettre de la citoyenneté* a été créée en 1994. C'est avec l'idée d'égalité de tous les étrangers que, à partir de 1994, presque chaque année, *La Lettre de la citoyenneté* a commandé un sondage avec, la même question, posée par le même institut : «*Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du*

*droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en France ?* »

Si les réponses favorables tournaient autour de 30% lors des premiers sondages, elles dépassent 50% à partir de 1999, à l'exception des sondages réalisés aux décours des attentats du 11 septembre 2001 à New-York et du 11 mars 2004 à Madrid.

Parallèlement, d'autres initiatives ont été prises : réflexion sur la citoyenneté de résidence, interpellation de parlementaires européens, de l'ONG européenne ENAR (*European network against racism*), campagne «*un million de signatures pour une citoyenneté européenne de résidence*» et multiples interventions dans différents pays de l'UE et au niveau des Forums sociaux européens... avec, il faut le dire, un succès d'estime, souvent une approbation de principe mais qui n'a pas entraîné de mobilisations à la hauteur de l'enjeu. Les préoccupations varient suivant les pays avec une priorité urgente, les sans-papiers.

### **La citoyenneté européenne de résidence et l'Union européenne**

Au niveau de l'UE, le Comité économique et social européen, le Parlement européen ont pris position clairement, à plusieurs reprises, pour le droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections municipales et européenne et même pour la citoyenneté européenne de résidence.

Ils peuvent pour cela prendre appui sur les textes fondamentaux de l'UE. Particulièrement la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*<sup>21</sup>.

Dès le Préambule, la Charte place «*la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'UE...*» et affirme «*Toutes les personnes sont égales en droit*» (Charte 20). Mais en conservant les critères du Traité de Maastricht<sup>22</sup> «*Est citoyen de l'Union européenne, toute personne qui a la nationalité de l'un de États membres*» (Maastricht 17), elle exclut de la citoyenneté des millions de personnes (des non personnes ?) qui ont la nationalité d'un État tiers.

La Charte reconnaît de nombreux droits à toutes les personnes y compris des droits qui sont nommément attribués aux citoyens de l'UE, comme le droit de pétition : «*Tout citoyen de l'Union ainsi que toute personne... résidant... dans un État membre, a le droit de présenter... une pétition au Parlement européen...*» (Charte 44, Maastricht 21).

La possibilité de s'adresser au médiateur «*habilité à recevoir les plaintes émanant de tout citoyen ou de toute personne... résidant... dans un État membre...*» (Charte 43, Maastricht 21).

«*Le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres*» n'est reconnu qu'aux citoyens (Maastricht 18, Charte 45-1) mais la libre circulation des personnes «*peut être accordée... aux ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un État membre*» (Charte 45-2).

Le droit de participer aux décisions politiques, attribut essentiel de la citoyenneté, est réservé aux citoyens de l'UE, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes (Maastricht 19, Charte 39-40). Mais la Charte (art.12) affirme «*Toute personne a droit ... à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les*

<sup>21</sup> Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000/C 364/01).

<sup>22</sup> Version consolidée du Traité instituant la communauté européenne 24.12.2002 FR Journal officiel des Communautés européennes C 325/35.

domaines politique, syndical et civique... ». Ainsi, un étranger extra-communautaire est exclu du droit de vote mais peut être membre ou même président d'un parti politique !

En fait, ce sont les États qui attribuent la citoyenneté à travers leur législation sur la nationalité : un Marocain vivant en Belgique pourra obtenir la nationalité belge, donc la citoyenneté de l'UE, plus aisément que son frère en Autriche. Et ce sont encore les États qui attribuent le droit de vote aux élections locales. Au total, sur le territoire de l'UE, la population est divisée en « castes » en fonction de la nationalité des personnes et de la législation de l'État de résidence :

- nationaux qui peuvent participer à toutes les élections ;
- citoyens de l'UE avec droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes ;
- ressortissants des États tiers qui ont, ou n'ont pas, le droit de vote aux élections municipales ou locales, avec ou sans éligibilité, en fonction de la législation du pays de résidence ;
- sans compter les hors castes que sont les sans-papiers.

Cette hiérarchisation institutionnelle légitime d'une certaine façon les nombreuses discriminations de droit ou de fait dont sont déjà victimes ces personnes.

Quand, en 1976, la Commission européenne s'est préoccupée du droit de vote, c'était pour les « migrants », non les migrants européens : « L'objectif à atteindre est celui d'accorder aux migrants, au plus tard en 1980, la participation complète aux élections locales sous certaines conditions à définir, notamment du temps de résidence préalable... »<sup>23</sup>. Au plus tard en 1980 !!! Car pour la Commission, « ...l'octroi de droits civils et politiques aux immigrés titulaires d'un titre de séjour de longue durée... favorise l'intégration »<sup>24</sup>.

Dans le même esprit, depuis le Forum des migrants en 1995, nombreuses sont les associations (dont ENAR et l'Appel de Madrid en 2002) qui demandent l'attribution de la citoyenneté européenne à tous les résidents quelle que soit leur nationalité. Et aussi les institutions comme le Comité économique et social européen en 2002 : « Le Comité demande que la Convention étudie la possibilité d'accorder la citoyenneté de l'UE aux ressortissants des pays tiers ayant le statut de résident de longue durée »<sup>25</sup> ou en 2003 : « Propose à la Convention que l'article 7 accorde la citoyenneté de l'UE non seulement aux ressortissants des États membres mais aussi à toutes les personnes qui résident de manière stable ou depuis longtemps dans l'UE. »<sup>26</sup>

Le Parlement européen, particulièrement intéressé car élu au suffrage universel, a voté de multiples résolutions depuis 1993, demandant le droit de vote ou la citoyenneté de l'UE pour tous les résidents : « 8. demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de mettre fin à la discrimination à l'égard des citoyens 'extracommunautaires' par rapport aux citoyens communautaires en accordant le droit de vote aux élections

municipales aux personnes qui résident légalement depuis cinq ans dans un État membre ; 9. charge sa commission compétente d'élaborer le plus tôt possible un rapport sur les conditions d'accès au droit de citoyenneté pour les citoyens extracommunautaires ; 10. demande à la Commission d'élaborer une proposition sur cette question importante pour l'avenir de la Communauté et invite le Conseil à se prononcer en la matière lors du prochain Conseil européen. »<sup>27</sup>

La citoyenneté européenne de résidence est dans l'esprit des conclusions de Tampere qui proposait d'octroyer aux résidents « un ensemble de droits uniformes aussi proches que possible de ceux dont jouissent les citoyens de l'Union européenne, par exemple le droit de résider, d'étudier, de travailler à titre de salarié ou d'indépendant, ainsi que l'application du principe de non-discrimination par rapport aux citoyens de l'État de résidence. »<sup>28</sup>

L'UE s'est construite sur les principes de liberté, d'égalité, de justice. Son évolution récente tend à s'en écarter surtout si on tient compte de la montée des populismes dans différents pays d'Europe. Surtout si on considère la place que prennent les questions qui touchent aux immigrés et à l'immigration dans les batailles électorales et les querelles post-électorales.

Pourtant, nul n'ignore le besoin d'immigration, au point de vue démographique ou économique de tous les pays de l'UE. Il faut donc réfléchir à la place qu'on veut faire à ces nouveaux Européens ! Qui peut avoir intérêt à maintenir des millions de personnes dans la discrimination en contradiction avec les principes proclamés ? Pourquoi ne pas faire d'une citoyenneté ouverte le ciment de l'«européanité» ?

Mais pour cela, il faut que la France comme l'UE mettent leur législation en accord avec les principes proclamés dans les textes fondamentaux. Pour le moment, avec la montée des populismes, elles n'en prennent pas le chemin.

**Faites comme eux, abonnez vous !**



<sup>23</sup> Programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles présenté le 18.11.74 à la Commission des communautés européennes, CEE Bruxelles COM (74) 22.50. Transformé en résolution le 9.02.76.

<sup>24</sup> Communication de la Commission au Conseil et PE : Une politique communautaire en matière d'immigration Bruxelles, le 22.11.2000 COM(2000) 757 final.

<sup>25</sup> Résolution à l'intention de la Convention européenne - CES 1069/2002.

<sup>26</sup> Avis d'initiative sur «La citoyenneté de l'UE», Bruxelles 14-15/05/03 CESE 593/2003.

<sup>27</sup> Résolution A3-0127/93 du 21/04/1993 sur la résurgence du racisme et de la xénophobie en Europe et le danger de la violence extrémiste de droite.

<sup>28</sup> Le Programme de Tampere : vers une Union de Liberté, de Sécurité et de Justice, Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Tampere du 15-16 octobre 1999.

## 10 ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome du Tribunal pénal international

### Message du Coordinateur de la Coalition internationale des ONG pour le TPI

**William R. Pace**

Coordinateur de la CCPI - Secrétariat de la CCPI - New York et La Haye.  
Bill Pace est également Directeur exécutif du *World Federalist Movement* -  
Article extrait du Numéro 44 du *Moniteur*, Journal de la CCPI, novembre  
2012 à avril 2013

Le 44<sup>e</sup> numéro du *Moniteur* est publié sous les meilleurs auspices du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome (SR) et de la création de la CPI. L'année passée, le système du SR a enregistré le plus grand nombre de ratifications et d'adhésions au SR depuis son établissement.

Les défis que les responsables de la Cour et de l'Assemblée des Etats parties (AEP) devront relever au cours de la prochaine décennie sont aussi importants, sinon plus, que ceux que la Cour a dû affronter jusqu'à présent.

De manière encourageante, la Présidente de l'AEP, l'ambassadeur Tiina Intelmann et le nouveau Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, ont déjà décrit la vision progressiste de leur mandat. Les relations extrêmement difficiles entre la CPI et l'ONU, le Conseil de sécurité et l'Union africaine, et le manque de volonté des gouvernements à coopérer avec la CPI pour l'exécution des mandats d'arrêt, font partie des plus grands défis auxquels la Cour est confrontée. Il est essentiel que la Coalition parvienne à trouver des moyens de rétablir un soutien politique fort et de haut niveau en faveur de la CPI. A cet égard, la Coalition a travaillé avec le Dr. Aurelia Frick, Ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein, à l'établissement d'un réseau

ministériel informel, qui a tenu sa première rencontre en septembre lors de la 67<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU. Quelles que soient les allégations des adversaires de la Cour et des sceptiques, les réalisations de la CPI au cours de ses dix premières années d'existence sont historiques. En effet, les historiens décriront les réalisations des institutions de la justice internationale au cours de ces 20 dernières comme révolutionnaires.

La justice internationale représente le secteur le moins coûteux et le plus rentable en matière de paix et de justice. La justice internationale, dont le coût ne représente qu'une fraction de celui du maintien de la paix, de l'imposition de la paix, de l'aide humanitaire et d'autres secteurs, permet de dissuader et de réduire la perpétration des crimes les plus destructeurs et contribue aux accords de paix, à la réconciliation et à la reconstruction post-conflit. D'ailleurs, la stratégie financière régressive adoptée par certains gouvernements à l'égard de la CPI est un exemple monumental de politique d'économie et dépourvue de sens. Au cours et à la suite de la 11<sup>e</sup> session de l'AEP, la Coalition s'efforcera de convaincre et de travailler avec d'autres gouvernements pour canaliser la crise financière vers des réformes constructives et des améliorations au sein des organes de la CPI et de l'AEP. En tant que Cour pénale internationale permanente qui n'aurait d'ailleurs jamais pu voir le jour dans le climat politique mondial actuel, il est essentiel que tous ceux qui soutiennent la Cour se décident à réaffirmer leur engagement. Comme toujours, la Coalition participera à l'AEP avec une importante délégation de représentants de la société civile mondiale et contribuera aux discussions à travers de nombreux événements et la présentation de documents prise de position.

### Témoignage du Docteur Benjamin Ferencz

**Procureur au Tribunal de Nuremberg. Longtemps membre du Mouvement fédéraliste mondial**

Je me souviens des jours où il n'existait pas de Cour criminelle internationale. J'étais un soldat. J'entrais avec l'armée américaine dans les camps de concentration comme libérateur. Sergent dans l'infanterie... J'ai vu « l'inhumanité humaine » comme peu de gens ont pu la voir... J'ai dû creuser des tombes à mains nues.

Et je pense que ce fut une grande chose qu'à Nuremberg nous ayons dit que nous y mettrions une fin. Que l'agression était un crime, que les crimes contre l'humanité seraient punissables, que les crimes de guerre ne seraient plus tolérés, que les responsables devraient rendre des comptes. Voilà ce que nous avons voulu faire il y a cinquante ans, dans ma jeunesse.

Et depuis cinquante ans, rien n'a changé. Il y a eu des « Pol Pots » et des crimes de masse tout autour du monde. Le monde n'y prêtait pas attention. J'ai crié, j'ai écrit des livres et hurlé ; rien ne se passait. Jusqu'à la Yougoslavie. Les crimes y ont été si terribles, les viols massifs de femmes musulmanes, la « purification ethnique » comme génocide, ont tellement outragé la communauté publique que l'on a finalement décidé la création d'un Tribunal criminel international *ad hoc* pour juger ces crimes particuliers dans ce cas particulier. Et, comme on le sait, la même chose est arrivée au Rwanda.

Il s'agit d'une grande avancée, mais totalement insuffisante. La justice ne dépend pas de circonstances particulières en un temps ou en un lieu donné. La justice est universelle et doit s'appliquer partout. C'est pourquoi je suis impatient au sujet de la possibilité d'une cour criminelle internationale et des progrès en cours.

#### A propos de la Coalition des ONG pour le Tribunal pénal international

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) comprend 2.500 organisations de la société civile dans 150 pays différents travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, veiller à ce que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir le renforcement de législations nationales qui rendent justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Le *Moniteur* est la publication phare de la Coalition. Il est distribué dans le monde entier en anglais, en français et en espagnol et est disponible en ligne sur [www.coalitionfortheicc.org/?mod=monitor](http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=monitor)

La Coalition encourage les lecteurs à soumettre leurs réactions sur les articles ou questions traitées dans le *Moniteur*. Merci de les envoyer à l'adresse ci-dessous ou par e-mail à : [communications@coalitionfortheicc.org](mailto:communications@coalitionfortheicc.org), c/o WFM-IGP, 708 3rd. Avenue, 24 floor, New York, NY 10017 Etats-Unis.

## Les 10 ans du TPI : une décennie d'épreuves et de tribulations

Article du Secrétariat de la CICC - New York

En juillet 2002, la Cour pénale internationale (CPI), la première et unique cour permanente au monde a ouvert ses portes.

Cette idée qui, dans l'histoire, avait déjà été conçue mais qui resta longtemps sur papier, est finalement devenue une réalité grâce aux inlassables efforts des organisations de la société civile et d'un groupe d'Etats progressistes du Nord comme du Sud, liés par l'objectif commun de mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus odieux commis dans le monde. Cette année, le fruit de ce travail fête son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Cependant, comme tout enfant âgé de 10 ans, la CPI n'a pas encore atteint sa pleine maturité.

Le chemin parcouru par la CPI n'a pas été sans difficulté, controversé ou critique. Chercher à enquêter sur les crimes qui heurtent la conscience humaine n'a jamais été une tâche facile. A l'exception d'une poignée de conflits tels que la seconde guerre mondiale, l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et la Sierra Leone, le monde a pendant longtemps été un lieu où la conciliation et l'impunité ont régné en maîtres. Toutefois, le caractère mondial et permanent sans précédent de la CPI, sa capacité à rendre une justice réparatrice et punitive la distinguent des tribunaux *ad hoc* et hybrides. Par ailleurs, ces institutions qui ont dès leur début beaucoup souffert des critiques ont finalement contribué à créer une nouvelle culture de responsabilité et de reddition de compte. Il est du devoir de la CPI de s'appuyer sur cet héritage et de développer un nouvel ordre juridique tant au niveau national qu'international.

Ayant consacré les premières années de son existence à l'établissement des bureaux et des unités qui lui permettraient de mener à bien son mandat, la CPI a connu un démarrage relativement lent. Elle a connu une avancée rapide jusqu'à ce jour, a désormais des enquêtes en cours dans sept pays et a ouvert environ 18 affaires qui sont soit en phase préliminaire soit au procès. Elle a également entamé ses toutes premières procédures de réparation. Entreprises dans différents contextes sociaux et culturels et dans plusieurs langues, il s'agit là d'actions considérables.

Cependant, le fait que la Cour n'ait émis à ce jour qu'un seul verdict est problématique et ce malgré le caractère novateur de l'affaire contre Thomas Lubanga, qui met en évidence le sort spécifique des enfants soldats. En outre, l'absence de charges pour les violences sexuelles et de genre dans l'affaire Lubanga, qui a soulevé de vives contestations de la part de membres de la Coalition tels que *Women's Initiatives for Gender Justice (Women's Initiatives)* et leurs organisations partenaires dans la région, a conduit de nombreuses organisations de la société civile à remettre en cause le travail du Bureau du Procureur (BdP). Pour répondre à ces préoccupations, une approche différente a été adoptée dans d'autres affaires incluant des accusations liées au genre et aux violences sexuelles, notamment dans l'affaire contre Bosco Ntaganda, co-accusé de Thomas Lubanga et toujours en fuite, ou encore dans l'affaire contre Jean-Pierre Bemba, dont la défense se terminera en 2013. Peu de temps après sa prise de fonction, le nouveau procureur de la CPI, Fatou Bensouda, a fait de la nomination d'un nouveau conseiller spécial pour les questions de genre et les violences sexuelles une priorité. Brigid Inder, directrice exécutive de *Women's Initiatives*, a succédé au professeur Catherine McKinnon dans ce rôle. Cette nomination symbolise incontestablement la reconnaissance du rôle vital que les organisations de la société civile ont joué et continuent de jouer dans l'intégration de la question du genre et des violences sexuelles au sein du travail de la CPI.

Depuis son transfert à La Haye, il a fallu six ans à la Cour pour arriver à la condamnation de Lubanga -ce délai ayant été retardé par la divulgation des preuves et par d'autres questions. Ces six années ont coûté cher aussi bien financièrement qu'en termes de besoin urgent de justice pour les victimes et, dans une certaine mesure, en termes de crédibilité de la Cour. Il est essentiel qu'au cours des prochaines années, la CPI réduise de manière significative la durée de ses procès ; cela permettra de renforcer la confiance dans le système du Statut de Rome (SR) et d'assurer qu'une justice punitive et réparatrice soit rendue aussi rapidement que possible. Cela dit, la Cour apprend jour après jour. Par exemple, des directives sur le recours et la protection des intermédiaires (personnes apportant une aide importante pour certaines activités de la Cour, telles que l'accès aux territoires et aux victimes) ont été élaborées. Par ailleurs, le Vice-président de la CPI, Monageng Sanji, dirige actuellement un atelier sur les leçons tirées de l'expérience de la Cour. La Coalition n'a cessé de souligner la nécessité d'entreprendre un tel processus.

Il est impératif que le nouveau Procureur bénéficie du soutien diplomatique et financier essentiel à la mise en oeuvre de ces réformes et que la Cour dispose de ressources suffisantes pour s'assurer que le BdP et les autres organes de la Cour ont les moyens et l'expertise nécessaires pour mener des enquêtes poussées et complètes.

Au cours de son existence relativement courte, la Cour a trop longtemps souffert des allégations de partialité dans ses enquêtes, en particulier en Afrique. Les sept enquêtes de la Cour ont toutes été menées en Afrique. Malgré l'ouverture d'examen préliminaires dans neuf pays à travers le monde (dont trois sont depuis arrivés à terme sans qu'une enquête ne soit ouverte), pas un seul situé à l'extérieur du continent africain n'est passé en phase d'enquête officielle, même ceux comportant apparemment plusieurs preuves de crimes relevant de la compétence de la Cour.

Ces allégations ont été exacerbées par un ancien procureur qui prétendait aller là où les éléments de preuve le menaient, éléments qui semblaient le mener uniquement vers le continent africain. Au fil du temps, cette situation a eu même raison de la patience des partisans les plus ardents de la Cour, conduisant beaucoup à faire valoir que la CPI aurait dû mener un bien meilleur travail de communication et justifier de manière plus convaincante des processus décisionnels. Cet échec a donné, aux yeux de l'opinion publique, une victoire facile aux détracteurs de la Cour. A cet égard, certains gouvernements africains ont crié au scandale, condamnant la CPI par le biais de l'Union africaine (UA). Les organisations de la société civile ont cherché à attaquer de front les allégations de partialité en précisant dans leur dialogue avec les observateurs que l'attention de la Cour portée sur l'Afrique était une manifestation de soutien aux victimes africaines. Dans leur travail avec la Cour, les ONG ont inlassablement cherché à encourager la CPI et les Etats à s'engager avec l'UA pour répondre à ces allégations et encourager les Etats parties africains à s'exprimer en faveur du système de la CPI et du SR. Avec une nouvelle direction à la tête de l'UA, le moment est venu pour la CPI, avec l'aide de l'AEP et des Etats parties pris individuellement, de construire une relation forte avec l'élite politique africaine.

Les ONG ont constamment appelé la CPI à intensifier ses efforts visant à assurer une plus grande transparence en ce qui concerne ses activités durant les examens préliminaires. Le Bureau du Procureur a pris certaines mesures positives à cet égard, notamment en publiant un rapport en décembre 2011. Toutefois, les organisations de la société civile dans les pays où des examens préliminaires ont lieu, ont demandé à savoir pourquoi certains examens préliminaires ont débouché sur des enquêtes complètes contrairement à d'autres (cf. le Kenya par rapport à la Colombie). Elles ont également voulu savoir pourquoi il a fallu si longtemps pour se prononcer sur les questions de compétence sans fournir une explication complète (Palestine), ou

encore pourquoi, malgré les enquêtes de la CPI, aucun progrès significatif n'a été enregistré dans certains pays en termes de mise en oeuvre de la législation de la CPI ou d'avancées concrètes en matière d'enquête et de poursuite des crimes qui pourraient relever de la compétence de la Cour (Afghanistan).

Ce plaidoyer ne s'est toutefois pas limité aux Etats d'Afrique et à l'UA. La Coalition et ses ONG membres ont à chaque occasion encouragé les gouvernements nationaux à mettre à profit leur appartenance à d'autres organisations pour faire avancer les objectifs de la CPI, qu'il s'agisse de l'Organisation des Etats américains, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou des Nations unies, pour n'en citer que quelques-unes. Les ONG ont toujours demandé aux Etats parties de la CPI d'utiliser leur statut de membre permanent ou rotatif du Conseil de sécurité de l'ONU (le Conseil) en ce sens. En cette période de crise financière dans le monde, il s'agit de faire face aux coûts associés aux renvois du Conseil, comme le permet le SR. Il est donc crucial que les membres des Nations unies aident la Cour à faciliter le dialogue institutionnel entre les deux institutions, comme l'indique la résolution de l'AEP sur le budget de la CPI exhortant la Cour à entamer des discussions avec le Secrétaire général de l'ONU pour aborder la question du financement des renvois du Conseil.

Le manque de cohérence dans les renvois du Conseil a également contribué à exacerber le sentiment de partialité de la CPI (pourquoi la Libye et pas la Syrie par exemple), la faisant paraître faible même si elle ne peut répondre à certains conflits en cours que si une décision politique est prise par le Conseil. Les dures réalités politiques et le manque d'actions concertées dans diverses situations de conflit accentuent la nécessité pour le Conseil d'institutionnaliser la cohérence et la transparence dans ses renvois, notamment en élaborant des lignes directrices pour les situations qu'il souhaite renvoyer à la CPI. Le Conseil pourrait ainsi éviter les renvois perçus comme politisés et qui entraveraient la mise en oeuvre de l'état de droit.

Néanmoins, le seul moyen infaillible d'éviter une politisation de la CPI, ou du moins de limiter les risques qu'elle le devienne, consiste à faire en sorte que le SR soit applicable dans l'ensemble des territoires du monde. Depuis 15 ans, la société civile s'est engagée à faire avancer la ratification universelle. Avec 121 Etats parties, la compétence de la CPI s'étend désormais aux deux tiers de la planète. Malgré les critiques et les perceptions erronées autour de la première décennie de la Cour, l'intérêt à rejoindre le club de la CPI n'a pas faibli et 2011 a enregistré plus d'adhésions que durant n'importe quelle année depuis 2002, et ce, en grande partie grâce aux efforts communs des ONG, de la Présidence de la CPI et des Etats partageant la même vision.

A bien des égards, ce qui s'est déroulé à Rome en 1998 et durant les années précédentes reflétait une lutte entre l'ancien ordre des pouvoirs établis, tenu par les grands Etats dont l'autorité découlait soit de leur richesse, soit de leur siège au Conseil, voire des deux, et ceux qui cherchaient à briser les chaînes d'une justice arbitraire ou d'une justice des vainqueurs, afin de mettre en place un nouvel ordre basé sur l'égalité, appliqué à l'échelle universelle, et indépendant du système de gouvernance mondiale établi par les Nations unies.

Cet objectif n'a pas encore été pleinement atteint, mais chaque ratification du SR nous en rapproche un peu plus, car elle s'accompagne d'une législation nationale criminalisant les atrocités de masse, d'une réforme judiciaire, de la formation de la police et du système judiciaire et d'un changement d'attitude envers l'état de droit et la responsabilité ou, tout au moins, en a le potentiel. La CPI fut créée pour perdurer et le défi consiste désormais à s'assurer que son mandat ne soit pas affaibli par des décisions ou des mesures qui limiteraient son aptitude à être une institution solide et efficace, capable de rendre justice toujours et partout où le besoin s'en fait sentir. Il s'agit de la tâche la plus importante que les ONG et les Etats parties devront entreprendre pour la prochaine décennie.

## La première condamnation par la Cour pénale internationale (CPI)

**Monique Cuillerier**

Membre du Bureau de Ottawa des Fédéralistes mondiaux du Canada (WFC) - Article paru dans *Mondial* - publication du WFC - Ottawa

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

### *Les cas actuels*

En mars 2012, dans son premier verdict, la Cour pénale internationale (CPI) a déclaré Thomas Lubanga Dyilo de la République démocratique du Congo, coupable de crimes de guerre pour la réquisition et l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans et leur utilisation pour participer activement à des hostilités. Un second procès concernant des nationaux congolais, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui a commencé, mettant fin à l'instruction. Le procès de Jean-Pierre Bemba Gombo de la République Centre africaine continue également. Il reste sept cas et situations qui continuent actuellement : en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Darfour (Soudan), en République centre africaine, au Kenya, en Lybie et en Côte d'Ivoire.

En outre, le Bureau du Procureur conduit des investigations préliminaires dans un certain nombre de situations incluant l'Afghanistan, la Géorgie, la Guinée, la Colombie, le Honduras, la Corée et le Nigéria.

### *La CPI et l'Etat palestinien*

Au début du mois d'avril, le Bureau du Procureur de la CPI a annoncé qu'il ne pouvait pas poursuivre une investigation concernant les territoires palestiniens car il n'avait pas autorité pour déterminer si la Palestine était un « Etat » compte tenu de l'objet du Statut de Rome, soutenant que c'était aux Nations unies ou à l'Assemblée des Etats parties à la CPI d'établir cette détermination. La porte a été laissée ouverte pour une prise en compte future « d'allégations de crimes commis en Palestine, si des organes compétents des Nations unies ou éventuellement l'Assemblée des Etats parties résolvaient le point de droit concernant une évaluation... le Statut de Rome ou le Conseil de sécurité devrait...faire un renvoi. » Les critiques de cette décision sont venues de sources variées. Amnesty International critiqua cette déclaration et demanda « une décision judiciaire indépendante de la question par les juges de la CPI plutôt qu'une décision politique par des organes extérieurs qui laisseront probablement la question indéfiniment irrésolue tandis qu'on continuera à dénier toute justice aux victimes. » Le professeur de droit pénal international, le Dr Kevin Jon Heller a estimé que, même si la décision concernant la question sur « quel organe de la CPI va décider si la Palestine peut accepter la juridiction de la Cour, » a pu être politiquement solide, la réponse est loin d'être certaine. Le professeur de droit William Schabas a estimé que la décision du procureur « esquivait la question et interprète mal le Statut de Rome. » Il suggère que même le Secrétaire général a compétence pour décider « si une entité peut rejoindre la Cour, » la question « posée par l'article 12(3) est simplement une question de fait comme beaucoup d'autres questions de fait qui doivent être résolues, en premier lieu, par le procureur et, en second lieu, par les juges. »

### *Les nouvelles ratifications*

La plus récente ratification du Statut de Rome de la CPI a été celle du Guatemala début avril. Actuellement 121 pays ont ratifié le Statut. La Coalition de la Campagne pour la ratification universelle continue avec comme point central en juin la Mauritanie et la Turquie et en juillet l'Indonésie, le Koweït et l'Ukraine.

## Le Liechtenstein ratifie l'amendement sur le crime d'agression

Le 8 mai 2012, le Liechtenstein est devenu le premier Etat à ratifier l'amendement au Statut de Rome relatif au crime d'agression qui criminaliserait l'usage de la force armée par un Etat contre un autre. Le crime d'agression avait été inclus dans le Statut de Rome en 1998 mais sa définition et ses conditions d'exercice par la juridiction de la Cour Pénale avaient été repoussées à des négociations ultérieures qui aboutirent à un accord lors d'une Conférence de révision à Kampala. Les amendements de 2010 définissent le crime d'agression et énoncent des « éléments de crimes » supplémentaires. La Cour pourra exercer sa juridiction sur le crime d'agression après 2017, dès que 30 Etats auront ratifié les amendements et soumis l'adoption à l'Assemblée des Etats parties.

## 10<sup>e</sup> anniversaire de la CPI

Le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le Statut de Rome de la CPI entra en vigueur, créant ainsi la première cour permanente internationale pour poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides. Actuellement 121 nations ont rejoint le Statut de Rome. Seulement pour l'année 2011, il y eut six nouveaux Etats parties à la CPI, le plus grand nombre depuis 2003.

Le 10<sup>e</sup> anniversaire, cette année, est une étape symbolique qui sera célébrée durant l'année 2012 par tous les acteurs impliqués dans la lutte contre l'impunité dans les crimes graves. C'est une occasion pour réfléchir sur les réalisations considérables faites dans le domaine de la justice pénale internationale ces 10 dernières années et aussi de rappeler l'urgence pour tous les Etats engagés pour la justice d'assurer un soutien continu au Statut de Rome.

Au Congrès international du World Federalist Movement à Winnipeg en ce mois de juillet, les experts de la CPI de Winnipeg et de partout dans le monde feront le point des réalisations de la Cour et des défis qui pointent sur la voie d'un système universel de justice pénale internationale pour les pires atrocités.

## La paix aujourd'hui dans un monde globalisé

### Lucio Levi

Président du MFE italien, membre du Comité fédéral de l'UEF et ancien membre du Bureau exécutif du *World Federalist Movement* - Directeur de *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

La globalisation est la phase actuelle d'un processus à long terme d'élargissement de la dimension des communautés humaines. L'une des clés possibles de lecture de l'histoire humaine identifie les étapes du processus de la civilisation avec l'élargissement de la dimension de l'Etat qui commence avec la cité-Etat et culmine avec la Fédération mondiale. C'est un processus de pacification de groupes humains de plus en plus grands qui tend à remplacer la violence par la loi dans la résolution des conflits. C'est, en gros, le projet de Kant pour une paix perpétuelle.

Kant ne conçoit pas la paix simplement comme «la suspension des hostilités» dans l'intervalle entre deux guerres (la paix négative), notion de la paix qui reste, à quelques exceptions près incontestée dans la culture politique contemporaine. «L'état de paix», écrivait Kant, «n'est pas un état naturel» mais plutôt quelque chose qui «doit être établi» à travers un ordre légal ou imposé par une autorité mondiale supérieure à chaque Etat

individuel (paix positive). En définissant la paix comme une organisation politique qui «met fin à toutes les guerres pour toujours», Kant identifia précisément la ligne qui sépare la paix de la guerre et plaça la trêve (la situation dans laquelle, bien que les hostilités aient cessé, la menace qu'elles puissent se rouvrir demeure toujours) du côté de la guerre.

Quel est le moteur qui met ce processus en marche ? C'est l'évolution du mode de production. On peut établir une relation entre le mode de production et la taille de l'Etat, et en particulier entre le mode de production agricole et la cité-Etat, entre la première phase du mode de production industriel (utilisation du charbon et de la machine à vapeur) et l'Etat-nation, entre la seconde phase du mode de production industriel (utilisation de l'électricité, du pétrole et du moteur à combustion interne) et l'Etat de taille aussi importante que des régions entières du monde. Avec la révolution scientifique de la production matérielle (et la révolution dans les télécommunications et les transports) la Fédération mondiale devient possible et nécessaire. Il y a donc une relation spécifique entre le processus de la globalisation qui n'est rien d'autre qu'un processus d'intégration économique et sociale à l'échelle du monde, et le mode de production scientifique. Ce processus est progressivement en train de créer la base économique et sociale pour la formation d'une société civile globale et l'organisation de cette dernière dans le cadre de nouvelles formes d'étatisme mondial. La Cour pénale internationale est l'exemple le plus récent et le plus significatif de ce processus.

Ce processus de pacification est en même temps un processus d'extension de la démocratie au-delà des frontières des Etats : la démocratie d'assemblée a permis de pacifier les tribus et de les unifier dans la cité-Etat ; la démocratie représentative a permis de pacifier les cités et de les unifier en Etats nationaux ; la démocratie fédérale représente l'innovation institutionnelle sur la voie de la construction de la paix entre les nations à travers leur unification.

La globalisation a rompu les deux piliers sur lesquels repose la construction de la conception stato-centrique. Le premier est la *subordination de la société civile à l'Etat* qui exerce le monopole de la violence et constitue l'instrument de la paix à l'intérieur de ses frontières. Le second, c'est que *les Etats*, du fait qu'ils ne reconnaissent aucun pouvoir au-dessus d'eux *sont les protagonistes exclusifs des relations internationales*, qu'ils modèlent l'ordre international et sont le vecteur de la guerre. Aujourd'hui, pourtant, *face à la globalisation des marchés et de la société civile, la politique continue à utiliser les pouvoirs nationaux*. Cette contradiction produit un repli de la politique, comprise comme sphère de la poursuite du bien commun, et la crise de la démocratie, comprise comme l'ensemble des institutions à travers lesquelles les citoyens participent à la détermination de leur propre destin. D'autre part, des acteurs non-étatiques (des sociétés et des banques multinationales, des mouvements de la société civile globale, des organisations religieuses, des organisations criminelles et terroristes, etc.) rivalisent avec les Etats pour le pouvoir décisionnel au niveau mondial. En somme, *les Etats ont perdu le contrôle de la société civile et ne sont plus les protagonistes exclusifs des relations internationales*. Ils ne constituent plus le lieu des grands choix politiques. Nous devrions donc nous demander combien de temps la démocratie pourra durer dans un monde où les citoyens sont exclus de la participation aux décisions qui déterminent leur destin. *La globalisation doit être démocratisée avant qu'elle détruise la démocratie*.

Si la politique veut véritablement poursuivre l'objectif de réguler la globalisation, les Etats doivent transférer une partie de leur pouvoir au niveau international à travers le renforcement et la démocratisation des organisations régionales et de l'ONU, comme l'a montré l'exemple de l'Union européenne. En fait, l'UE -

en dépit du stade inaccompli de la construction de son unité-représente la tentative la plus réussie pour constitutionnaliser et démocratiser les relations internationales. Après des siècles de guerres, les institutions de l'UE ont assuré la période de paix la plus longue de l'histoire européenne. Qui plus est, le Parlement européen, en dépit du déficit démocratique qui l'empêche d'exprimer toutes ses potentialités, montre le parcours que l'humanité doit entreprendre pour devenir maîtresse de son propre destin : l'irruption des citoyens dans la politique internationale.

## La Cour pénale internationale 2.0 et 3.0

**Fernando A. Iglesias**

Vice-président de *Democracia Global - Argentine* - Directeur de la Chaire *Altiero Spinelli* à Buenos Aires - Universitaire et ancien parlementaire - Président du Conseil du *World Federalist Movement* - Buenos Aires

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

La création de la Cour pénale internationale (CPI) a constitué une démonstration importante des possibilités insoupçonnées ouvertes par la collaboration entre les organisations de la société civile globale et quelques rares gouvernements progressistes<sup>29</sup>, ainsi que l'échelon le plus élevé atteint par l'humanité vers la justice universelle. Cependant, même avec ses 121 Etats parties, les 20 mandats d'arrêt émis, ses 15 dossiers et ses sept investigations en cours, dix ans après sa création effective, la CPI continue de montrer des limites importantes à l'égard de son objectif de mettre fin à l'impunité dans les crimes contre l'humanité.

La plus évidente d'entre elles découle de l'article 13 du Statut de Rome qui a institué la Cour et qui établit que seuls les citoyens des Etats qui ont signé le Statut sont sujets à la juridiction de la CPI. Il est évident que, si elle n'est pas stipulée autrement, cette concession aux souverainetés nationales pourrait ruiner le projet de la Cour dans son ensemble. Il est tout aussi évident que cette capacité des Etats nationaux de décider s'ils adhèrent ou non aux règles de la justice globale a conduit, comme on pouvait s'y attendre, les plus belliqueux et violents d'entre eux à ne pas adhérer au Traité, tenant ainsi leurs leaders politiques et leurs militaires à l'écart de la loi internationale.

La liste des nations qui n'ont pas encore signé le Traité (le Statut de Rome) est la preuve de l'incompatibilité entre, d'une part, les souverainetés nationales et, d'autre part, la justice universelle, les droits humains et le règne de la loi. Elle comprend, entre autres, la Chine, Cuba, l'Irak, l'Iran, Israël, la Libye, le Pakistan, la Syrie, la Russie et les Etats-Unis. Inutile de dire qu'il s'agit précisément des pays qui ont été les protagonistes de violations des droits humains et au centre de conflits internationaux récents et de guerres civiles. La conséquence prévisible de cette concession à la souveraineté nationale, c'est que le Parquet de la CPI a, jusqu'à présent, ouvert 16 dossiers dans 7 pays : l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Soudan (Darfour), la République Centrafricaine, le Kenya, la Libye et la Côte d'Ivoire<sup>30</sup> ; cela signifie sept nations africaines sur sept. La

même source officielle dit que le procureur de la CPI «mène actuellement des investigations préliminaires dans un certain nombre de situations qui comprennent l'Afghanistan, la Géorgie, la Guinée, la Colombie, le Honduras, la Corée et le Nigéria» ce qui signifie qu'il n'y a parmi eux aucun pays occidental.

Naturellement, les crimes contre l'humanité et les violations massives des droits humains sont plus fréquents en Afrique que sur tout autre continent et moins habituels dans le monde occidental que dans le tiers monde. Cependant, la CPI a été créée pour juger à la fois les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre tels que ceux commis par les Etats-Unis (et leurs alliés dans certains cas) en envahissant l'Irak, en mettant en prison dans des conditions inhumaines et sans garantie d'un jugement équitable à Guantanamo et en créant un vaste système international d'emprisonnement et de torture. D'une manière significative, une initiative en faveur d'une investigation pour crimes de guerre et agression internationale commis en Irak par les Etats-Unis, soumise à la Cour a été rejetée parce que «l'information disponible suggère qu'un petit nombre de crimes et un traitement inhumain de personnes se sont produits. Cependant, les crimes commis en Irak par des citoyens des Etats membres de la CPI ont maintenant atteint la gravité requise pour être jugés»<sup>31</sup>.

Néanmoins, les dernières nouvelles concernant la perspective biaisée adoptée par la CPI, c'est que le Conseil de sécurité de l'ONU composé de trois membres permanents -les Etats-Unis, la Russie et la Chine-, ont proposé et obtenu de la CPI qu'elle poursuive le Colonel Khadafi<sup>32</sup>, tandis que ces trois pays continuent d'éviter de signer le Statut de Rome pour conserver l'immunité de leurs agents et de leurs fonctionnaires. A côté du caractère indubitablement criminel des actes de Khadafi, que peuvent penser de la CPI les gens du tiers monde qui ont vu l'assassinat cruel de Khadafi après le mandat d'arrêt de la CPI, sans que ses assassins soient poursuivis. Que peut penser un être humain juste quand il observe que tous les criminels contre l'humanité semblent être tous des Africains ? Qu'en est-il quand les crimes de guerre des pays occidentaux -tel que commencer une guerre contre l'Irak en se basant sur de fausses allégations de possession d'armes de destruction massive- sont ignorés ou non pris en compte ?

Pour ceux qui veulent préserver la CPI comme un instrument juste pour l'établissement du règne international de la loi et de la justice globale, il devient chaque jour plus clair que la structure actuelle de la CPI contribue à conspirer contre ces nobles objectifs. Une structure nouvelle -une Cour pénale internationale 2.0- est nécessaire de toute urgence, mais comment pourrait-elle être créée quand trois des cinq grandes puissances qui dirigent le Conseil de sécurité de l'ONU sont opposées à toute limitation de leur souveraineté nationale ?

Cependant, un premier pas dans cette direction est simple à accomplir : peu importe si leur Etat national a signé ou pas le Statut de Rome de la CPI, peu importe si leur Etat fait partie ou non du Conseil de sécurité, ceux qui réalisent des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre doivent être poursuivis et jugés coupables par la CPI. Le fait qu'ils ne puissent pas, pour l'instant, être punis, ne devrait pas être un obstacle à leur

31 Résolution de la CPI, 10/17/06

32 «Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'adresser au Procureur de la CPI la situation en Libye depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé sa décision d'ouvrir une enquête qui fut confiée par la Présidence à la Chambre de pré-jugement I. Le 27 juin 2011 la Chambre de pré-jugement I émit trois mandats d'arrêt pour, respectivement, Muammar Mohammed Abu Minyar Khadafi, Saïf Al-Islam Khadafi et Abdullah Al-Senussi pour crimes contre l'humanité prétendument commis en Libye du 15 au 28 février 2011, par l'appareil d'Etat et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre de pré-jugement I a clos le dossier contre Muammar Khadafi en raison de sa mort» (d'après la page web de la CPI).

29 La CPI a été établie après une campagne réussie menée par une coalition globale d'ONG : la Coalition pour une Cour pénale internationale qui est la plus importante association globale centrée sur la lutte pour une justice globale. Coordonnée depuis 1995 par Bill Pace, Secrétaire général du Mouvement fédéraliste mondial (MFM), elle est composée de 2500 ONG de 150 pays.

30 Selon la CPI voir <http://www.icc-cpi.int>

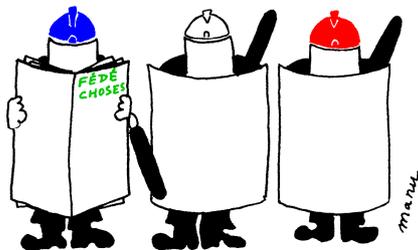
destitution morale et symbolique. Pensez, par exemple, aux conséquences d'un verdict de culpabilité de la CPI contre ceux qui ont décidé l'invasion de l'Irak, ou l'utilisation de Guantanamo comme prison, ou la mise sur pied d'un réseau international d'emprisonnement ou de torture, etc. -en termes de crédibilité politique interne, et vous verrez que la CPI n'est pas si impuissante que certains le prétendent.

En bref : si la poursuite de Khadafi par la CPI ou de Omar el Béchir<sup>33</sup> étaient faisables -comme elles l'ont effectivement été-, il n'y a aucune bonne raison pour que les fonctionnaires, les commandants et les troupes des pays occidentaux restent soustraits à la juridiction de la Cour s'ils sont responsables de crimes de guerre. Les avantages pour la crédibilité de la Cour seraient évidents : la condamnation d'une manière biaisée uniquement d'Africains et le jugement partisan des seuls tyrans du tiers monde seraient publiquement reportés sur les véritables responsables : les Etats nationaux et leur prétention à placer la souveraineté nationale au-dessus des droits humains. L'alternative à une telle mesure, c'est de continuer à dévaluer le prestige de la CPI, sa dégradation en un autre «tribunal des gagnants» et l'érosion des concepts de base tels que les droits humains, le règne international de la loi et la justice globale.

Dans la mesure où ces mesures semblent être essentielles et urgentes pour empêcher que ces a priori occidentaux conduisent à son échec, le passage de la CPI 1.0 au niveau 2.0 constitue l'objectif le plus pertinent pour la Coalition pour la Cour pénale internationale, qui compte environ 2.500 organisations de la société civile de 150 pays différents oeuvrant «pour assurer que la Cour est équitable, efficace et indépendante» et «rende la justice à la fois visible et universelle»<sup>34</sup>.

Mais voyons, plus avant, la structure politique de ce monde techniquement et économiquement globalisé. Dans tous les pays démocratiques, la création d'une justice équitable pour tous n'a été possible que lorsque le développement de Cours et de tribunaux a été complété par la création de systèmes politiques démocratiques et représentatifs. Il n'y a pas de véritable justice pour tous, là où il n'y a pas de démocratie, que ce soit dans les pays ou dans le monde dans son ensemble. La CPI sera toujours montrée du doigt et en grand danger d'être discréditée et abandonnée jusqu'à la création de formes de démocratie représentative au niveau global. L'histoire de la démocratie est claire : au niveau national, comme au niveau régional, la mise en place de tribunaux a immédiatement été suivie soit par leur échec, soit par la création de parlements. L'établissement d'une Assemblée parlementaire de l'ONU comme embryon d'un Parlement mondial et le remplacement futur de l'Assemblée des Etats parties actuelle en tant qu'organisme gérant la CPI sont donc le pas suivant nécessaire (une CPI 3.0) vers une justice globale universelle et égalitaire.

Faites comme lui, abonnez vous !



33 Bien que le Soudan ne soit pas un Etat membre de la CPI, le Procureur de la CPI nommé, le Dr. Luis Moreno Ocampo, a demandé un mandat aux juges de la CPI pour le président soudanais Omar el-Béchir en alléguant qu'il était coupable de crimes de guerre et de génocide au Darfour (Soudan)

34 Voir <http://www.icinow.org/?mod=coalition>

## PRISES DE POSITION FEDERALISTES

### Conseil européen - les fédéralistes français (UEF France) réagissent. Futur de l'Europe : un recul fatal du Conseil européen ?

Le Conseil européen des 13 et 14 décembre 2012 vient de décider de reporter au delà de 2014 le débat sur l'union politique de l'Europe.

Ce débat public devait pourtant se tenir à l'occasion des élections européennes de mai/juin 2014. Il était destiné à préparer, au moyen d'une révision des traités, le renforcement des structures et modalités de décision de l'Union européenne (UE). Il s'agissait aussi de remettre à niveau le contrôle démocratique sur le fonctionnement de l'UE dans la perspective de la poursuite du processus d'intégration politique, économique et sociale de l'Europe; en bref de remettre l'Union sur les rails de l'unité et de la solidarité croissantes entre les États et les peuples européens.

Un tel report -à une date indéterminée- signifie qu'en l'absence de toute perspective de redressement politique de l'UE, la confiance des citoyens et des opérateurs économiques va poursuivre son inexorable dégradation ; la route vers le retour au chacun pour soi nationaliste et populiste s'ouvre encore plus largement.

Il signifie aussi que les prochaines élections de 2014 -combinées avec le renouvellement de la Commission- se dérouleront dans une atmosphère de désenchantement et d'indifférence généralisée. La légitimité et la motivation des nouvelles équipes s'en ressentiront fortement. Si un processus partiel de réforme devait malgré tout être ouvert par le Conseil européen en 2016 ou 2017, celui-ci serait non seulement tardif mais surtout déconnecté de tout débat public et processus démocratique au niveau européen.

Il semble, malheureusement, que les dirigeants français aient été à l'origine de ce report, en préjugant de la réaction négative de l'opinion publique nationale à un tel débat. En refusant de l'engager en temps utile, ils prennent toutefois une lourde responsabilité vis à vis de leurs concitoyens dont ils sous-estiment la maturité politique et les sentiments fondamentalement pro-européens.

Il reste un espoir : que le Parlement européen, dénonçant la carence des chefs d'Etat et de gouvernement, décide de son propre chef d'ouvrir la procédure de réforme. Les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne lui en donnent le droit, mais aussi, en l'occurrence, le devoir. Si le Parlement européen devait renoncer à s'engager dans cette voie, il affaiblirait encore plus son capital de confiance et de crédibilité vis à vis de l'opinion publique. Mais surtout il porterait un coup redoutable à la notion même de démocratie européenne.

Le dernier mot restera bien sûr aux peuples européens qui s'exprimeront directement par référendum ; si une très forte majorité d'entre eux se prononcent favorablement, la réforme s'imposera politiquement à l'un ou l'autre des États récalcitrants qui devra se soumettre ou se démettre. L'issue favorable n'est pas certaine, mais une entreprise qui recule devant toute perspective de réforme et de progression se condamne irrémédiablement au déclin.

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## BIBLIOGRAPHIE

### **Cohn-Bendit - Verhofstadt, Debout l'Europe !, suivi d'un entretien avec Jean Quatremer, éd. Actes Sud, André Versaille éditeur, 2012, pp. 157**

Les deux plus importants fondateurs et représentants du Groupe Spinelli ont écrit un livre, *Debout l'Europe ! Manifeste pour une révolution post-nationale*, apparu simultanément en six langues (allemand, anglais, espagnol, français, hollandais et italien) et présenté dans les principales capitales européennes. Les deux auteurs partent de l'affirmation qu'une révolution radicale est aujourd'hui nécessaire en Europe qui la libère une fois pour toutes de ses Etats nationaux concentrés sur leur propre nombril et qui puisse faire émerger une Union européenne fédérale en mesure de permettre à l'Europe de participer au plus vite au monde post-national. Ils ajoutent que trop de chefs d'Etat et de gouvernements par paresse, lâcheté et manque de vision préfèrent ne pas voir ce qui est en train de se jouer. C'est pourquoi ils doivent être réveillés, mis en face de leur impuissance et être sans cesse poussés vers la voie d'une autre Europe, de l'Europe des citoyens.

Les deux auteurs en arrivent donc à formuler les propositions clés suivantes :

- après les élections européennes de 2014, le Parlement européen se déclarerait comme Assemblée constituante et, en accord avec le Conseil des Ministres, l'autre chambre législative, élaborerait un projet de Constitution européenne ;
- à la différence de celui de 2004, ce projet devrait être bref, être de caractère fédéral et être approuvé par un referendum dans tous les Etats membres à une double majorité des Etats et des citoyens ;
- les Etats qui rejetteraient la Constitution devraient alors décider, toujours par la voie référendaire, s'ils désirent rester dans la nouvelle Europe fédérale ou s'en retirer.

### **Jürgen Habermas - La constitution de l'Europe - Gallimard - Paris - Collection «NRF essais» - 2012 - pp. 224 - 18,90 € - ISBN 978-2-07-013753-4**

#### **Michel Theys**

Extrait de la *Bibliothèque européenne*, supplément hebdomadaire aux *Bulletins* quotidiens de l'Agence Europe - Bruxelles - N° 969. Avec nos remerciements à l'auteur pour son autorisation de reproduire ce texte

Publié originellement en allemand chez *Suhrkamp Verlag* sous le titre *Zur Verfassung Europas. Ein essay*, le dernier ouvrage du philosophe allemand qui marque notre époque se présente comme une bouffée d'espérance dans un océan de doutes et d'abandons. C'est aussi, à sa manière une invitation à la rébellion, le penseur octogénaire jugeant, à l'entame de sa préface à l'édition française, qu'il est «impératif que les citoyens européens n'abandonnent pas à leurs chefs d'Etat ou de gouvernement» le «processus de déprovincialisation réciproque»

qui est la raison d'être de la construction européenne et... la seule manière que les Etats membres puissent conserver peu ou prou le rang qui était le leur à l'heure de la mondialisation.

S'agit-il d'un livre majeur d'Habermas ? Peut-être pas puisqu'il agrège une série de pensées réparties dans le temps, des jours qui ont suivi la faillite de Lehman Brothers et précédé l'élection d'Obama à l'automne 2008 jusqu'à la fin de l'année dernière. Toutefois, la cohérence intellectuelle qui imprègne ces pages amène le lecteur à découvrir l'envers du décor, l'anarchie déraisonnable qui règne sur le chantier européen, les mobiles malsains et puérils qui animent ceux qui s'y activent, les vices de la construction qui en découlent... L'analyse laissera sans doute de marbre les grognards de la souveraineté nationale et autres eurosceptiques nationalistes, mais même ceux-ci gagneraient à prendre connaissance des pistes pleinement respectueuses à la fois des Etats membres et de la démocratie que trace Habermas pour parvenir à constituer une Europe des peuples à ses yeux indispensable. Certains fédéralistes seront peut-être, quant à eux, quelque peu échaudés par les chemins de traverse qu'emprunte le penseur allemand, mais les plus avisés d'entre eux se consoleront sans doute lorsqu'ils découvriront que le penseur du patriotisme constitutionnel les entraîne aussi, à sa manière, par des chemins à nouveau délicieusement détournés, vers une sorte de fédération... mondiale qui ne dirait pas son nom.

L'outrance est naturellement bannie de cet univers intellectuel, mais Jürgen Habermas n'en trempe pas moins sa plume dans le fiel pour pourfendre de manière assassine les comportements de la chancelière Merkel sur la scène européenne, l'accusant ni plus ni moins de dilapider «le capital confiance que pendant un demi-siècle les gouvernements allemands étaient parvenus à réunir auprès de leurs voisins». Composée d'une interview accordée à et de tribunes publiées dans des titres de presse (*Die Zeit, Esprit, Süddeutsche Zeitung*), la première partie le voit dénoncer, accusations aussi lourdes que précises à l'appui, «la perception autocentrée que l'Allemagne réunifiée a d'elle-même» et qui se révèle dans son instrumentalisation actuelle de la chose européenne. Il accuse ainsi la Mme Merkel de s'être ravalée au rang d'une «lobbyiste» malvoyante trop longtemps attachée à la seule défense des «intérêts nationaux de la première économie européenne», ce sur la base d'un «froid calcul d'intérêt» électoral à courte vue. En clair, regrette Habermas, sous son égide, «la République de Berlin (...) a oublié les leçons que l'ancienne République de Bonn avait tirées de l'histoire», ce qui lui vaut de réveiller désormais les suspicions nourries naguère envers l'Allemagne tant il est vrai que ce qui est bon pour l'Allemagne ne l'est pas fatalement pour toute l'Europe. Plus grave, cette déviance allemande s'appuie sur le culte de la sanction là où, dans l'Union, à tout le moins la zone euro, il faudrait surtout «un gouvernement économique qui prenne en compte les différences régionales et nationales» en se donnant pour mission «d'harmoniser progressivement les différents niveaux de compétitivité». On en est loin avec la «collaboration intergouvernementale» qui a été l'alpha et l'oméga des prescriptions merkozyennes, lesquelles conduisent, selon le penseur allemand, à un «évidement du processus démocratique» puisque, par le contournement des lois de financement des Parlements nationaux, se consacre ni plus ni moins une «auto-habilitation des exécutifs dans une proportion jusqu'ici inconnue» - ce que le journaliste traduirait par «coup d'Etat des exécutifs», entendez du Conseil européen et à travers lui des exécutifs nationaux.

Faut-il préciser qu'Habermas ne se résout pas à accepter cette dérive ? Tout au contraire, dans son essai sur la «{C}onstitution», c'est-à-dire sur l'état actuel et la constitution politique de l'Europe, il s'emploie à paver la voie à l'édification d'une «démocratie transnationale» dont le traité de Lisbonne s'avère, à ses yeux, l'esquisse en s'écartant du «mauvais modèle» que constituerait une «constitution fédérale». Dans des pages denses mais toujours d'une très grande lisibilité, le philosophe s'emploie méthodiquement à «lever les verrous qui,

*dans la pensée, font encore obstacle à une transnationalisation de la démocratie*» en inscrivant à cette fin l'unification européenne dans un ensemble de *«cohérences qui ont tenu, sur la longue durée, à encadrer par le droit les formes du pouvoir étatique pour, ce faisant, les humaniser et les civiliser»*. Précisément, tel n'est-il pas l'apport majestueux des «pères fondateurs» qui, voici soixante ans, sont parvenus à déclencher la mise en place de capacités d'action politique au-delà des Etats nationaux ? En analysant, dans la dernière partie, la *«dynamique des luttes liées à l'indignation»* qui ne cessent de stimuler *«l'espoir d'une institutionnalisation, si improbable soit-elle, des droits de l'homme à l'échelle mondiale»*, Jürgen Habermas conduit enfin son lecteur à songer aux joies prometteuses de *«l'utopie réaliste des droits de l'homme»* qui s'accomplirait à travers l'avènement d'une *«communauté internationale des Etats»* prolongeant son développement et devenant une *«communauté cosmopolitique des Etats et des citoyens du monde»*... dont l'Union est la préfiguration à chérir et soigner plus que jamais. Mais une utopie, aussi réaliste et prometteuse soit-elle, est-elle encore de nature à inspirer des responsables politiques devenus une simple *«élite de fonction»*, gavée aux sondages et *«guère préparée aux situations qui sortent du cadre et ne s'accommodent pas d'un traitement par la simple gestion de l'opinion»* ? Poser la question n'est pas fatalement y répondre, mais...

**Alain Malégarie, Alain Réguillon -  
L'Euro : un succès inachevé - Presse  
Fédéraliste - Maison de l'Europe et des  
européens - 13, rue de l'arbre sec, 69001,  
Lyon, Carnet d'Europe - n° 3/4, 2012,  
PP. 131, 12 €**

Jean-Pierre Gouzy

Cet essai pour l'essentiel consacré au périple de l'euro et sa mise en perspective tombe à pic. S'il existe déjà, en effet, des piles d'ouvrages consacrés à la monnaie unique, il n'en est encore aucun, à ma connaissance, qui en relate le parcours, de ses origines à mai 2012, dans une perspective aussi clairement concise et surtout fédéraliste.

Quelques mots sur les auteurs, tout d'abord : Alain Malégarie a été Directeur de l'Institut de l'euro de 1995 à 2005, et membre du Comité national de l'euro de 1996 à 2002. Il a, notamment, entre autres charges, coordonné l'ouvrage *L'euro et l'intégration européenne* aux éditions Peter Lang, (Bruxelles, 1999). D'autre part, Alain Réguillon a plus particulièrement exercé la fonction de Directeur de la formation à l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe. Auteur de divers ouvrages, il est aujourd'hui Secrétaire fédéral de l'Union des fédéralistes européens (UEF - France) et Président de la région Rhône-Alpes de l'UEF.

Sans oublier Raymond Barre, la création du «Comité Werner» le 2 mars 1970, présidé par le Premier ministre luxembourgeois, à mon sens, le début effectif du parcours qui a abouti à la naissance de l'euro, le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et à sa mise en circulation, en tant que monnaie fiduciaire, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, dans douze pays de l'Union européenne (UE). Pendant cette première période, marquée par les désordres monétaires, les gouvernements ont avancé pas à pas, en tâtonnant : invention du «serpent», réduction des marges de fluctuation, création d'un système monétaire européen (SME) et d'une première unité de compte commune (l'ECU) en 1979 ; Traité de Maastricht, ratifié de justesse en France, le 20 septembre 1992 (51.04 % des suffrages

exprimés) définissant les grands critères d'une Union économique et monétaire (en fait, les événements récents l'ont démontré, sans substance économique réelle, ce qui fait dire aux auteurs que «l'UEM n'existe pas encore»), installation de la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Plus de 30 années donc pour instaurer la «monnaie unique». Depuis sa mise en circulation fiduciaire, une grande décennie s'est écoulée. Ce sont à ces dix années décisives que nos auteurs consacrent l'essentiel de leurs analyses...

Côté positif, l'euro est devenu, derrière le dollar, la deuxième monnaie du monde (27 % des réserves de change). Grâce à la BCE il a, quoi qu'on en dise, assumé la maîtrise de l'inflation. Il a maintenu des taux d'intérêts bas, «profitant à tous les emprunteurs». Il a permis de supprimer des frais de change entre monnaies européennes et tout ce qui s'y rapporte. Il a évité les dévaluations et même les fluctuations, «pour les entreprises qui commercent entre elles dans la zone euro». Il a simplifié radicalement la vie des personnes voyageant dans la même zone. L'euro demeure, en moyenne, «au-dessus de sa cotation initiale de 1,30 contre 1 dollar en janvier comme en mars 2012 ; en 1999, il était à 1,17. Phénomène qui ne s'est jamais vu dans l'histoire des monnaies, dollar compris».

Côté négatif, la gouvernance de l'U.E. et plus encore de la zone euro est en cause : manque de compétitivité, endettements souverains massifs, incapacité de faire en sorte que, conformément aux critères de Maastricht, le déficit budgétaire ne dépasse pas 3 % et la dette publique 60 % du PIB. En fait, c'est «le laxisme des États qui, une fois qualifiés à l'euro, ont laissé filer leurs déficits, à l'abri d'une monnaie solide qui ne se dévaluait pas, qui se paie très cher aujourd'hui, et ce n'est pas fini». On lira également avec un vif intérêt les développements consacrés à «l'inflation ressentie» et «l'euro, le mal aimé», mais surtout à «la faiblesse des institutions européennes qui ne parvinrent pas à imposer une solution dans un domaine où l'unanimité fait toujours la loi». Alors que l'euro, «monnaie de pays hétérogènes sur le plan fiscal, budgétaire, salarial», requiert pour finir par s'imposer pleinement dans une «zone monétaire optimale» la promotion dans les mêmes domaines, de la part des autorités communautaires et gouvernementales concernées des réalisations significatives, ainsi que l'application réelle des sanctions prévues formellement dans les textes pour prévenir les «dérapages». Or, chacun sait que cela n'a pas été effectivement le cas. On a même vu dès 2003 «deux pays fondateurs de poids, l'Allemagne et la France, s'affranchir allégrement des règles de Maastricht et du Pacte de stabilité et de croissance». Dès lors, «l'exportation» en Europe dès 2008 de la crise américaine des *subprimes* a très naturellement trouvé un terrain favorable à l'explosion de «la crise généralisée des dettes souveraines», en commençant par «le feuilleton interminable du sauvetage de la Grèce», avant de mettre en lumière «de grandes différences de performances entre les pays du Nord et ceux du Sud». Parmi ces derniers, les auteurs citent d'ailleurs la France. Après un examen en forme de survol des «fausses bonnes solutions» faisant débat (double monnaie, «la sortie, voire la fin de l'euro», le protectionnisme), nos deux Alain décortiquent pour le commun des mortels ce qu'ils appellent des «menus progrès et des débuts de solutions», mettant l'éclairage sur l'actualité : «les outils de solidarité financière» (Fonds européen de stabilité financière, Mécanisme européen de stabilité, Pacte budgétaire, Taxe sur les transactions financières, sans parler du «Six Pack», pour initier, conçu par la Commission européenne), la prospective la plus récente concernant l'Union bancaire pourrait compléter l'énumération.

A cette démonstration, le livret ajoute une série de développements plus généraux sur le thème des «entraves et raisons d'une Union fédérale» distinguant les solutions fédérales dites «économiques» des solutions «fédérales institutionnelles» (entre autres, l'existence d'un «exécutif plus visible», d'un pouvoir législatif «plus légitime», motivant des «citoyens plus actifs» face à une sorte de «fédéralisme honteux». Les auteurs

avancent, enfin, des suggestions en faveur d'une «fédération décidée par les peuples», ses pouvoirs législatif et exécutif, sa présidence, pour faire face aux défis du temps. L'idée la plus originale qui pourrait alimenter de nouveaux débats est celle d'une chambre représentant les États fédérés et les régions qui prendrait pour nom «Sénat fédéral» siégeant, par ailleurs, avec une «chambre représentant les citoyens». Ce «Parlement fédéral européen» lorsque les deux chambres siègeraient ensemble, constituerait le «Congrès de la Fédération». Il s'agit, somme toute, de promouvoir un remodelage de l'UE encore incapable, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, de répondre valablement aux grands défis du temps : l'environnemental, le démographique et le migratoire, l'énergétique, le militaire et le sécuritaire, la compétitivité. Comme on le voit : la crise de l'euro stimule les esprits, au-delà des empoignades du moment à propos des accommodements auxquels 25 des 27 États-membres de l'UE ont été amenés à souscrire sous le nom sexy de «Traité sur la stabilité, la croissance et la gouvernance».

## INTERVIEW

### Pour Marcel Grignard de la CFTD : «L'intérêt des salariés français est lié à l'Europe»

#### Jonathan Leveugle

à l'occasion de la conférence du Mouvement Européen – France « La crise une chance pour l'Union européenne » et publié sur [www.taurillon.org](http://www.taurillon.org)

*Le chômage des jeunes est élevé partout en Europe. Quelles sont les mesures proposées par les syndicats européens pour y remédier ?*

L'Europe est dans une crise profonde depuis maintenant quatre ans et le chômage des jeunes est l'un des problèmes les plus délicats. Dans certains pays européens il atteint presque un jeune sur deux. Face à cette situation, les syndicats européens abordent le problème d'ensemble. Le chômage des jeunes est lié au chômage massif qui touche les salariés de tout âge et en particulier les chômeurs de longue durée. La question fondamentale est de savoir comment faire en sorte que l'Union européenne (UE) et ses États membres retrouvent un développement qui les sorte de cette spirale de la décroissance de l'emploi.

Sur la question des jeunes, il faut prendre le chemin de la formation professionnelle, de l'alternance et de l'apprentissage. Au sein de l'UE nous devons avoir une approche partagée et des moyens communs pour la formation des jeunes. Il y a des situations très différentes. En Espagne, par exemple, si on ne résout pas la question du chômage global, on risque de se heurter à un mur en tentant une approche uniquement centrée sur les jeunes.

La crise que connaît l'Europe est une crise systémique et on ne s'en sortira pas en prenant les choses par un bout.

*Quelles sont les propositions des syndicats européens pour sortir de la crise ?*

Sortir de la crise suppose d'agir dans trois directions. Il faut tout d'abord consolider et élargir le début de gouvernance budgétaire aux questions économiques. Dans ce cadre, l'UE doit impulser

des véritables politiques d'investissements et de relance de la croissance. Il y a des opportunités de croissance liées aux biotechnologies, au numérique, à l'efficacité énergétique...

Le deuxième enjeu majeur est de retrouver une dimension sociale et de la lier avec cette croissance européenne. Depuis le début de la crise, s'accroît la concurrence sociale entre les pays de l'Union et tout particulièrement entre les pays de l'Union économique et monétaire. On ne peut pas redonner espoir en l'Europe si on ne donne pas aux salariés l'espoir d'avoir des jours meilleurs sur le terrain de l'emploi et si on ne leur dit pas qu'il est nécessaire de mettre un coup d'arrêt à cette concurrence sociale qui tire tout le monde vers le bas.

Nous sommes dans un moment clé où les solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés sont obligatoirement européennes alors que la crise pousse au repli national. Il faut donc sortir de ce dilemme intenable entre un besoin d'Europe et ce refus d'Europe. C'est un enjeu démocratique dans lequel il faut impliquer l'ensemble des citoyens car l'Europe ne se fera pas sans eux.

*Estimez-vous que durant ces années de crise les syndicats ont été entendus ?*

Non, globalement les syndicats n'ont pas été entendus. Mais il n'y a pas qu'eux. Beaucoup d'économistes et d'observateurs ont répété que même si le retour à l'équilibre budgétaire était indispensable, il fallait allier la rigueur avec le besoin de maintenir un niveau de croissance qui ne dégrade pas davantage la situation économique. Ce discours tenu depuis deux bonnes années n'est pas entendu et aucun acte sérieux n'est venu concrétiser cette vision. Les syndicats relayent ces propositions et ne sont pas davantage entendus.

Face à cette situation sociale dramatique dans certains pays, la Confédération européenne des syndicats revendique la mise en place d'un contrat social avec notamment l'instauration d'un minimum social dans chaque pays. Mais tout cela reste lettre morte.

*Face à ce constat, quelles sont les solutions à mettre en place pour avoir des syndicats européens forts et entendus ?*

Les syndicats européens ont un effort à faire pour concilier la défense des salariés nationaux et la dimension sociale et économique européenne. Ils doivent démontrer en quoi l'intérêt des salariés français est lié à la question européenne. Par exemple, l'existence d'un salaire minimum en Allemagne aurait pour effet positif de régler en partie la situation des travailleurs pauvres en Allemagne mais aussi de réduire la concurrence entre la France et l'Allemagne dans des secteurs d'activité où les salariés allemands sont très peu protégés comme dans l'agro-alimentaire. C'est en multipliant les exemples comme celui-là et en expliquant aux salariés l'état du terrain social européen que les syndicats seront plus forts.

*Existe-t-il un modèle social européen ?*

On peut dire qu'il y a un modèle social européen au regard de l'histoire de l'Europe par rapport au reste du monde. Pendant une bonne partie de la construction européenne, l'articulation entre l'économique et le social s'est traduit par un vrai progrès dans beaucoup de domaines. De plus, l'État providence en Europe a permis de développer des systèmes sociaux collectifs en termes de prévention du chômage et d'accès pour tous à l'éducation. Cependant, depuis plusieurs années, et ce avant la crise, on perçoit un délitement important du modèle social qui interroge les salariés sur la raison même de l'Europe.

*Quelles sont les possibilités de l'UE pour agir pour la préservation de ce modèle social européen ?*

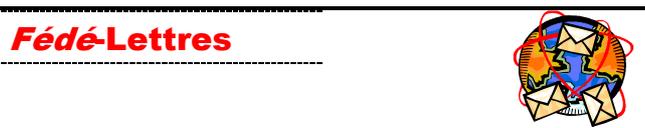
Il est de la responsabilité de l'UE de prendre acte de l'hétérogénéité des modèles sociaux européens. Elle doit regarder les carences des politiques nationales et européennes pour s'attaquer à cette situation, notamment sur la question des revenus minimaux. L'UE doit aussi mettre en place des politiques d'accompagnement pour permettre aux Etats de réformer leurs marchés du travail et leurs systèmes sociaux pour les adapter au monde tel qu'il est. Mais plutôt que de demander aux Etats de mener des réformes sans se préoccuper des objectifs partagés en Europe comme on le fait actuellement, il faut accentuer les convergences.

*Vous intervenez dans le cadre de la conférence du Mouvement Européen - France «La crise, une chance pour l'UE ?». Quels sont les changements que doit opérer l'UE ?*

L'UE doit prendre en compte trois grands éléments. Tout d'abord, l'hétérogénéité de l'Europe. Elle doit donc donner des objectifs communs aux 27 Etats membres au risque de voir un délitement politique de l'UE.

Deuxièmement, il n'y a d'avenir pour aucun des pays européens sans un renforcement de l'UE car dorénavant les pays émergents seront les puissances dominantes dans le monde.

Enfin, l'UE est devant une mutation profonde de nos sociétés et doit faire un effort considérable pour repenser son développement et son modèle. Nous avons besoin d'un débat important, impliquant les citoyens, sur les perspectives qui s'offrent à nos sociétés. Au cours de son histoire l'UE a multiplié les efforts pour consolider la paix et la démocratie ainsi que pour articuler l'économique et le social. C'est sur ces ressorts qu'elle doit s'appuyer pour inventer la société de demain.



### Nathalie Griesbeck

Députée européenne Grand Est - ADLE / Mouvement Démocrate  
Vice-Présidente du Conseil Général de la Moselle

Monsieur,

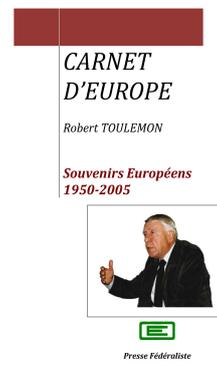
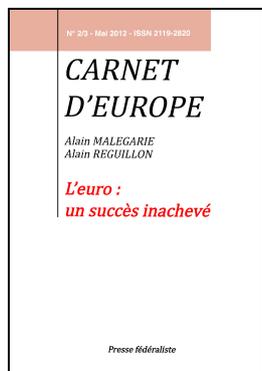
*je vous remercie vivement pour l'envoi du dernier numéro de votre revue Fédéchoses, qui est une source de grande qualité permettant d'alimenter la réflexion fédéraliste. Cette revue, qui s'implique dans les débats actuels autour de l'enjeu fédéral en Europe tout en les plaçant dans une perspective historique et théorique, et qui permet de rassembler plusieurs points de vue sur le fédéralisme, contribue depuis des décennies à faire progresser l'idée fédérale.*

*Comme le Président de l'UEF-France Jean-Guy Giraud le note dans ce numéro, je crois réellement que «le débat officiel sur la future Union européenne est ouvert», et que la période nous séparant des prochaines élections, en 2014, sera fondamentale pour faire avancer de manière décisive le projet d'une Europe fédérale. A cet égard, Debout l'Europe, co-écrit par Daniel Cohn-Bendit et par le président de mon groupe parlementaire, Guy Verhofstadt, me semble être une contribution fondatrice de cette période cruciale.*

*Membre du Groupe Spinelli et particulièrement attentive à l'avenir institutionnel de l'Union, c'est avec plaisir que je recevrai le prochain numéro de Fédéchoses en décembre.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.*

## Dernières parutions de PRESSE FEDERALISTE



**PRESENTATIONS ET BULLETINS DE COMMANDE EN P. 35**

**Altiero Spinelli, Manifeste des Fédéralistes européens (1957), préface de Jean-Pierre Gouzy, coll. Textes fédéralistes, Fédérop (24680 - Gardonne), pp. 194, € 19,00, ISBN : 978-2-85792-209-4**

Cet ouvrage, le 12ème de la collection Textes fédéralistes, n'est que le troisième écrit de Altiero Spinelli à paraître en français depuis son décès en 1986 ; après le *Manifeste de Ventotene*, publié par l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, et le volume *Discours au Parlement européen, 1976-1986*, sous la direction de Pier Virgilio Dastoli. Nous profitons de cette parution pour annoncer la publication d'autres textes importants de Spinelli dans cette collection et en particulier d'une réédition du *Manifeste de Ventotene* (1941).

Il comprend, à côté de deux écrits majeurs de Spinelli, trois essais afin de les situer dans l'histoire de la construction européenne et dans celle de l'Union européenne des fédéralistes aux niveaux européen, français et lyonnais, ce dernier ayant joué un rôle important dans le développement de la stratégie du Congrès du peuple européen qui est au centre de ce volume ; ces textes amorcent une histoire du CPE, action phare dans la stratégie des fédéralistes pour la reconnaissance des droits constituants du peuple européen, et au-delà du peuple du monde, qui reste encore à écrire.

*Altiero Spinelli, né à Rome le 31 août 1907 où il est décédé le 25 mai 1986, s'engage aux Jeunesses communistes avant d'être, très jeune, condamné à 16 ans de prison par le régime fasciste en 1927. Après 10 ans d'emprisonnement, il est condamné à 6 ans de relégation à Ponza puis dans l'île de Ventotene à partir de 1939. Il y écrit, avec Ernesto Rossi et Eugenio Colorni, le Manifeste de Ventotene pour une Europe libre et unie publié clandestinement en 1941. En août 1943, il participe à la fondation du Movimento Federalista Europeo à Milan puis s'exile en Suisse. Il participe aux Rencontres fédéralistes de la Résistance européenne de Genève du printemps 1944 avant d'avoir un rôle primordial à la Conférence fédéraliste de Paris de 1945. Il siège au sein de la Commission européenne de 1970 à 1976, puis à l'Assemblée parlementaire européenne avant d'être élu au Parlement européen en 1979 lors de son élection au suffrage universel direct. En 1984 il propose un Traité d'Union européenne qui, adopté par le Parlement européen, est dénaturé par les gouvernements et deviendra l'Acte unique européen. Spinelli est enterré à Ventotene où se déroulent chaque été des Séminaires de formation organisés par L'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes.*

**Robert Toulemon, Souvenirs européens (1950-2005), Numéro hors-série n° 1 - Carnet d'Europe, Presse Fédéraliste (69001 Lyon), pp. 468, € 20, ISBN : 2119-2820**

Ouvrage publié avec le soutien de l'Institut universitaire de Florence - Archives historiques de l'Union européenne

Ces souvenirs devraient intéresser les militants de la cause européenne si malmenée par la crise et l'incapacité des gouvernants à y faire face en organisant discipline et solidarité à l'échelle, sinon du continent, du moins de la zone euro.

Robert Toulemon n'a pas tenté de faire oeuvre littéraire mais voulu, tout simplement, livrer le témoignage d'une vie orientée par la poursuite d'un grand dessein. Pour lui, son engagement européen et fédéraliste, son amour de l'Europe sont indissociables de l'attachement à une civilisation, tout comme il est indissociable de l'amour de la France et de celui de sa petite patrie aquitaine et périgourdine.

Si Robert Toulemon a fixé le terme de son récit à la date funeste de mai 2005, ce n'est évidemment pas qu'il considère l'échec du Traité constitutionnel, au demeurant très imparfait, comme la fin de la construction européenne. A vrai dire, il n'imaginait pas que la violence d'une crise d'impuissance de l'Europe remettrait si vite à l'ordre du jour le débat sur l'Europe politique et le fédéralisme. Robert Toulemon conserve l'espoir de voir s'accomplir ce grand pas si difficile et si nécessaire que serait l'avènement d'une république européenne démocratique et fédérale, prototype et précurseur de la république universelle annoncée par Victor Hugo.

*Robert TOULEMON est né en 1927 à Montagnac-la-Crepse (Dordogne). Il est inspecteur général des finances honoraire. Il a exercé de hautes fonctions à la Commission européenne de 1962 à 1973, auprès de Robert Marjolin et d'Altiero Spinelli, celles notamment de Directeur général des affaires industrielles, technologiques et scientifiques, à partir de 1968. Il a fondé en 1975 l'association française d'étude pour l'Union européenne (AFEUR), intégrée en 2004 au sein de l'association ARRI (Réalités et relations internationales) sous la forme d'un Club Europe-ARRI-AFEUR qu'il préside. Il a enseigné l'intégration économique européenne à Sciences Po de 1975 à 1980.*

**BON DE COMMANDE**

A retourner à Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 13 Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

NOM..... Prénom.....

Adresse : .....

-----  
Veuillez m'adresser ..... exemplaire(s) de :

➤ Altiero Spinelli - *Manifeste des Fédéralistes européens*

Prix public 19,00 € - Plus port postal à confirmer en fonction du nombre d'exemplaires – Soit : € .....

Veuillez m'adresser ..... exemplaire(s) de :

➤ Robert Toulemon - *Souvenirs européens*

Prix public 20,00 € - Plus port postal à confirmer en fonction du nombre d'exemplaires – Soit : € .....

A réception des commandes Presse Fédéraliste confirmera le prix de port total à inclure dans les paiements ; les ouvrages seront expédiés à réception des

Paiement à l'ordre de : Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 13 Rue de l'arbre sec – 69001 Lyon

C.C.P. 2490 82 P LYON

À ..... le.....

Signature :



## BAREME DES ABONNEMENTS 2013\*

	<b>FEDECHOSES</b> 4 N°	<b>CARNET D'EUROPE</b> 3 N°	Abonnement groupé aux deux revues
Abonnement	30	40	60
Abonnement de soutien	60	80	120

\*L'abonnement vaut adhésion à Presse Fédéraliste

### Paielement par chèque ou par virement au compte de Presse Fédéraliste

<b>Coordonnées bancaires à la BANQUE POSTALE</b>				
	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
	20041	01007	0249082P038	36
IBAN –identifiant international de compte	FR5 2004 1010 0702 4908 2P03 836		BIC-Identifiant international de l'établissement PSSTFRPLYO	
Domiciliation	Centre financier de Lyon			Titulaire du compte Presse Fédéraliste

## BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

### **FEDECHOSES - Pour le fédéralisme**

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse.....  
Mail .....

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 13, Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

### **FEDECHOSES - Pour le fédéralisme**

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-François Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz